

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN GESTION DES PME ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

PAR
JEAN-HUGUES MAGANGA

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LA FILIÈRE BOIS À TRAVERS LES
COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU QUÉBEC : LES LEÇONS À TIRER POUR LE
GABON

JANVIER 2004

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

«On peut retarder le destin, mais on ne peut pas l'empêcher de s'accomplir».

Nelson Mandela

RÉSUMÉ

La forêt a depuis toujours profondément marqué l'histoire du Québec. La forêt québécoise est une source fabuleuse. Elle est déterminante pour l'identité du citoyen des communautés dont elle structure tout autant le paysage que les mentalités.

Si étendues soient les industries du bois et si importantes soient-elles sur le plan économique pour la province, peu d'études y sont consacrées, à l'exception peut-être du secteur des pâtes et papiers, dominés par quelques grandes entreprises. Au Québec, il n'y a pas une industrie forestière, mais plutôt un ensemble d'industrie exploitant à des fins diverses le bois coupé sur les terres appartenant à la couronne, soit aux grandes entreprises papetières ou à des petits propriétaires fonciers. Cette étude va tenter de montrer comment le développement local peut se définir à travers la filière bois, dans les coopératives forestières du Québec et les leçons que peuvent en tirer le Gabon.

Pour exploiter notre problématique quatre étapes jalonnent notre étude. La première partie tente de trouver quel sens on peut donner aux différents concepts de cette recherche (développement local, filière bois et coopératives forestières). La deuxième va essayer de voir comment ces différentes définitions peuvent s'y rattacher, tout en mettant l'accent principalement sur les PME de la filière bois et les coopératives forestières du Québec. La troisième partie porte contre porte sur les liens qu'il y a entre le développement local, la filière bois et les coopératives forestières du Québec en particulier. Elle fait surtout ressortir les leçons qu'on peut tirer de ce système forestier Québécois. C'est pourquoi la quatrième partie portera essentiellement sur les applications pour un pays en voie de développement tel que le Gabon.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été rendue possible grâce, à la contribution et aux encouragements d'un certain nombre de personne.

Je tiens ainsi à remercier le professeur André Joyal de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour avoir accepter d'encadrer ce travail et l'enrichir par ses critiques et commentaires constructifs.

J'exprime aussi ma profonde reconnaissance aux professeurs Benoît-Mario Papillon et Bernard Vermot-Desroches de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour l'examen du contenu de cette recherche et la formulation de leurs critiques et remarques pertinentes.

J'aimerai chaleureusement remercier ma famille, mes ami(e)s mes collègues et ma fiancée Jane Soleil Prud'Homme pour leurs supports et leurs encouragements.

Enfin, ma plus grande et éternelle gratitude va à mes parents. Notamment à ma mère, Koumba Viviane grâce à ses nombreux sacrifices, sa contribution financière et son appui moral crucial ont permis de mener à bien ce projet. Puis à mon père, Jean-Bernard Saulnerond-Mapangou avec lequel j'ai appris la discipline et pour lequel l'étude est une grande et belle source de satisfaction.

À toutes ces personnes dont j'aurai oublié de citer, je voudrai vous dire qu'aucun mot ne pourra exprimer ma plus grande reconnaissance.

Jean-Hugues Maganga

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	III
REMERCIEMENTS	IV
TABLE DES MATIÈRES.....	V
LISTE DES ABRÉVIATIONS	VIII
INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE.....	1
2. OBJECTIF.....	1
3. PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE.....	4
CHAPITRE I	7
RECENSION DE LA DOCUMENTATION ET CADRE CONCEPTUEL	7
A. LES ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	7
A.1 <i>Le développement local : sens, concepts et enjeux</i>	7
A.1.1 Les points de vue théoriques	7
A.1.1.1 Les textes de types descriptifs.....	8
A.1.1.2 Les textes à contenu plus théorique	9
a) Le développement endogène	10
b) Le développement urbain	10
c) Une nouvelle logique économique	11
A.1.1.3 Les documents de types évaluatifs	11
A.1.1.4 Les textes de nature technique.....	12
A.2 <i>Définition du développement local.....</i>	13
A.2.1 Le développement local et le développement communautaire.....	13
A.2.2 La différence entre développement local et le développement régional	14
A.2.3 Les enjeux du développement local	17
B. LA FILIÈRE BOIS.....	21
B.1 <i>Qu'entend - on par « filière bois » ?</i>	21
B.2 <i>Les activités dans la filière bois.....</i>	22
B.2.1 La première transformation.....	22
B.2.2 La deuxième transformation	22
C. LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU QUÉBEC	28
C.1 <i>Historique du mouvement coopératif forestier québécois.....</i>	28
C.2 <i>La coopérative : nature et principe</i>	30
C.3 <i>Positionnement des coopératives forestières dans le développement local.....</i>	32
D. MODÈLE ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	32
CHAPITRE II	36
ANALYSE DES DONNÉES ET RÉSULTATS.....	36
A. LES RESSOURCES FORESTIÈRES DU QUÉBEC	37
A.1 <i>Les forêts, une richesse collective.....</i>	37
A.1.1 La forêt du Québec.....	37

A.1.1.1 Le portrait du territoire Québécois	38
A.1.1.2 Les forêts publiques	40
A.1.1.3 Les forêts privées.....	42
A.2 Les politiques de gestion et d'aménagement forestier	43
A.2.1 La gestion des forêts publiques.....	43
A.2.1.1 Caractéristiques générales de la forêt publique	43
A.2.1.2 Les travaux d'aménagement forestier des forêts publiques.....	45
a) L'industrie du bois.....	47
b) Allocation des bois.....	47
c) Plan d'intervention	48
A.2.2 La gestion des forêts privées.....	49
A.2.2.1 La disponibilité et la récolte annuelle	50
A.2.2.2 Les modes de gestions de la forêt privée.....	51
A.2.2.3 Les plans de mises en valeur.....	52
A.3 L'aménagement des forêts publiques et privées.....	54
B. LES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE BOIS AU QUÉBEC	57
B.1 Entreprises et territoires	57
B.1.1 Filière bois, internationalisation et territoire	58
B.2.2 Acteurs, partenaires, développement et diversification	60
CHAPITRE III	64
LES LEÇONS À TIRER DU SYSTÈME FORESTIER QUÉBÉCOIS	64
A. LE LIEN ENTRE LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	65
A.1 Les coopératives forestières et le développement local.....	65
A.2 Les coopératives de producteurs forestiers sont-elles capables d'assumer ou du moins de participer à ce leadership dans leur communauté?	68
A.2.1 La création et le partage des richesses	69
A.2.2 Une présence déterminante, un rôle essentiel.....	70
B. L'IMPORTANCE ET L'IMPLICATION DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES.....	74
B.1 La valeur ajoutée en région des produits forestiers	76
C. LES LEÇONS À TIRER DU SYSTÈME FORESTIER QUÉBÉCOIS	77
C.1 Une approche sur mesure	78
C.2 De compétences solides.....	79
CHAPITRE IV	82
LES LEÇONS À TIRER POUR LE GABON	82
A. LE GABON : CADRE POLITIQUE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	82
B. LE CONTEXTE FORESTIER GABONAIS	84
B.1 L'aménagement durable des forêts au Gabon	86
B.2 Les applications possibles sur le système forestier du Gabon	87
B.2.1 Les applications d'ordre techniques	88
B.2.2 Les contraintes organisationnelles.....	89
B.2.3 Les applications d'ordre foncières.....	90
B.2.4 Les applications d'ordre économiques et financières	92
B.2.5 Les applications liées à l'intégration de l'agriculture et de l'élevage	93
C. LA FILIÈRE BOIS AU GABON	94
C.1 La ressource	96
C.1.1 Le capital forestier	96
C.1.2 Code forestier	98
C.1.3 Fiscalité forestière	99
C.2 Exploitation forestière	99
C.2.1 Répartition géographique	100
C.2.2 Les sociétés d'exploitation forestière	100
C.2.3 Plans d'aménagement et éco-certification	101
C.2.4 L'éco-certification	102
C.3 Transformation et manutention	102

C.3.1 Transport routier	102
C.3.2 Transport ferroviaire.....	103
C.3.3 Transport fluvial.....	103
C.3.4 Manutention portuaire.....	103
C.4 Transformation locale du bois.....	104
C.5 Exportations.....	106
C.5.1 Okoumé et ozigo en grumes; Organisation du marché.....	106
C.5.2 Valeur et orientation des exportations.....	107
C.5.3 Autres bois bruts - bois divers	109
C.5.3.1 Bois transformés.....	109
CONCLUSION	111
ANNEXE I – LEXIQUE	117
ANNEXE A	120
ANNEXE B	122
DIAGRAMME DE LA FILIÈRE BOIS.....	128
BIBLIOGRAPHIE	129
LISTE DES TABLEAUX.....	137
LISTE DES FIGURES.....	137
LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES	137

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AOB	Organisation Africaine du Bois
BDI	Banque de données de l'inventaire forestier
CADC	Comités d'aide au développement des collectivités
CAE	Centres d'aide aux entreprises
CBG	Compagnie des Bois du Gabon
CEB	Compagnie Équatoriale de Bois
CFA	Communauté Financière de l'Afrique
CFAD	Concession Forestière sous Aménagement Durable
CFIE	Fondation Canadienne pour la Formation des Investisseurs
CIC	Centre International de Couchage
CIRAF	Centre International pour la Recherche en Agroforesterie
CPBG	Compagnie de Plaquage de Bois à Port Gentil au Gabon
CLD	Centre locaux de développement
CRIQ	Centre de Recherche Industrielle du Québec
CROP	Centre de recherche sur l'opinion publique
CSPP	Centre Spécialisé en Pâtes et Papiers
DEC	Développement économique Canada
DEL	Développement économique et local
DIARF	Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts
DGEF	Direction générale des Eaux et forêts
DPS	Delmas Petroleum Services
DTS	Droits et Taxes de Sortie
EQMBO	École québécoise du meuble et du bois ouvré
IFK	Industry and Forestry of Komo
ITB	Isolation Traitement de Bois

FAO	Organisation pour l’Alimentation et l’Agriculture
FRM	Fondation pour Recherche Médicale
GEB	Gabon Export Bois
GC	Gestion Coopérative
GFA	Gesellschaft Für Arbeitswissenschaft
GOF	Government of Finland
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONF	Office National des Forêts
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et moyenne entreprise
FMI	Fond Monétaire International
PNB	Produit National Brut
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PNUD	Programme des Nation-Unies pour le Développement
FSC	Forest Stewardship Council
MRC	Municipalité Régionale de Comté
NSG	Nouvelle Société du Gabon
SADC	Sociétés d’aide au développement des collectivités
SBL	Société des Bois de Lastourville
SEEF	Société Équatoriale d'Exploitation Forestière
SEPBG	Société d’Exportations des Parcs à Bois du Gabon
SHM	Société de la Haute Mondah
SFM	Société Forestière de Makokou
SGBF	Société Gabonaise BESCOS et Fils
SGBF	Société Gabonaise de Bois de Franceville
SOCODEVI	Société de Coopération pour le Développement International
COMEXFO	société de Commerce et d’Exploitation Forestière

SONAE Sociedade Nacional de Estratificados

SYNFOGA Syndicat des Forestiers Gabonais

UQTR Université du Québec à Trois-Rivières

WWF World Wildlife Fund

INTRODUCTION

1. CONTEXTE

Un regard critique sur l'époque qui est la nôtre conduit à constater que l'un des grands défis caractéristiques de celle-ci, est la difficulté d'harmoniser les intérêts nationaux et régionaux de manière satisfaisante, pour le plus grand nombre d'individus.

De cette observation, il se dégage une coexistence de deux courants de pensée : le courant national et le courant régional. Ces perspectives ont chacune leurs partisans. Pour les défenseurs de la perspective nationale, l'intérêt national prime sur toute autre considération. Dans ce cas, les régions doivent se spécialiser suivant leurs avantages comparés et les adaptations doivent se faire grâce à la flexibilité des prix de même que par la mobilité des facteurs de production. À l'opposé, les tenants de la perspective régionale soutiennent que les intérêts des régions devraient s'appuyer sur des objectifs et les politiques des gouvernements. Cependant, celles-ci sans toujours aller à l'encontre des politiques dites nationales, doivent tenir compte d'un caractère distinct, autonome et davantage centré.

Si notre époque se caractérise par ce conflit, il importe de noter que les dernières décennies ont vu converger toutes les stratégies de croissance vers un modèle unique : celui de l'efficacité et du rendement économique aveugle aux autres dimensions du développement. Cette option a contribué à écarter un grand nombre de territoires et de collectivités de la force de production et du bien-être qui en découle. Pour sa part l'exclusion, qui apparaît désormais comme une caractéristique fondamentale de la croissance économique, façonne pour des centaines de milliers de québécois une société marquée par

le chômage, la pauvreté, la dégradation des services, l'effritement de la qualité de vie et un climat de dépendance. Cette situation a pour conséquence non seulement la déstructuration des communautés locales, mais aussi la détérioration d'un patrimoine naturel, social et culturel. Dans certaines régions le problème devient une question de survie. Les laissés-pour-compte de la croissance se trouvent autant dans les quartiers urbains déstructurés que dans les villages ruraux isolés.

Une autre explication à cette crise est le fait que dans le monde occidental, les grands choix de société se font d'après l'évolution de la mondialisation de l'économie, au sacrifice du développement et de l'épanouissement des collectivités inscrites dans leur culture et leur environnement régional et local.

2. OBJECTIF

Alors que quelques réflexions posent le problème du devenir d'une localité en fonction de l'ampleur que revêt le développement local, il y a de nombreuses expériences en Europe et en Amérique du nord qui montrent la capacité des acteurs locaux à établir un maillage dans une relation de proximité. Celle-ci permet d'évaluer avec justesse les besoins des entreprises qui sont source de développement local. C'est en cherchant à capitaliser et à fortifier les savoir-faire et la culture entrepreneuriale que de telles initiatives peuvent engendrer un ancrage et une pérennisation des activités dans la réalité locale. Des expériences de ce type sont-elles présentes au Québec parmi les activités de la filière bois? Il paraît alors utile de les représenter pour expliciter le potentiel d'un processus en cours ou les acquis d'expériences plus avancées, si elles existent. En effet, les industries de la filière bois sont tributaires de la sollicitation de la ressource forestière. Cette ressource est composée d'un patrimoine forestier. Celui-ci est apparu précocement comme une véritable richesse puisque les premiers colons ont

progressivement façonné une économie basée sur la pêche et l'exploitation forestière, aux côtés d'une agriculture de subsistance. La province se départira peu de ce profil économique marqué par l'exploitation des ressources. Les activités liées à la forêt en fournissent la parfaite illustration. Les signes tangibles des activités forestières sont extrêmement fréquents, surtout dans les petites communautés isolées, ne serait-ce que par les maisons construites en bois, les camions chargés de billes de bois et les petites scieries que l'on rencontre en bordures des routes.

L'ensemble des activités liées à l'exploitation des forêts apparaît alors comme un aspect important mais fondamental de l'économie du Québec. La filière bois comporte en son sein de nombreux emplois (37000 travailleurs forêt et usine en 1999)¹, de multiples entreprises (dont les PME) dans les secteurs primaires et de la transformation (dont 1300 usines en 1999, soit près de 13,5% des établissements manufacturiers du Québec)² et compte pour un pourcentage non négligeable dans les exportations de la province (en 1999, elle était estimé à 4,5 milliards de dollars, dont une balance commerciale positive de 4,3 milliards de dollars)³. Étant donné l'importance de la filière bois et la dépendance envers les marchés extérieurs, la demande exercée sur la ressource naturelle s'est intensifiée, et les entreprises sont constamment contraintes à s'adapter à une demande d'autant plus fluctuante que les marchés sont capricieux et très concurrentiels. D'une part des questions peuvent se poser sur la ressource. En effet, les forêts ne sont – elles pas sollicitées au-delà de leurs possibilités de coupe, et la demande industrielle ne porte-t-elle pas atteinte au renouvellement de la diversité du couvert forestier? Comment la politique de gestion et d'aménagement forestier intègre-t-elle ce renouvellement? Un autre état d'esprit se fait-il jour dans l'approche de la forêt? La politique de gestion et d'aménagement des forêts vaut-elle pour l'ensemble du Québec? Toutes ces questions en sous-entendent une autre qui est finalement la plus importante. La politique de gestion et d'aménagement forestier favorise-t-elle le bien public en veillant

au renouvellement dans la diversité du couvert forestier, tout en prônant une approche plus durable et globale des milieux forestiers ou cette politique est-elle essentiellement influencée, en raison du poids économique de la filière bois, par une vision productive des forêts susceptible de remettre en cause leur devenir dans la diversité?

D'autre part, certaines questions portent sur la situation des localités particulièrement marquées par la présence des industries du bois. Devant la nécessité de s'adapter à des marchés de plus en plus concurrentiels et à une demande très forte, les petites et moyennes entreprises (PME) éprouvent fréquemment des difficultés pouvant entraîner leur disparition, alors que les grandes procèdent à des restructurations toujours préjudiciables à l'emploi. L'ancrage des activités industrielles liées au bois dans la réalité locale et dans le temps s'avère plus aléatoire et l'est d'autant plus que nous avons ici des entreprises dépendantes de la demande extérieure. Cette caractéristique, accentuée par la globalisation, est aussi le fruit des héritages historiques.

Parmi ces patrimoines, on y retrouve les coopératives forestières du Québec. Car elles constituent une part non négligeable du système forestier québécois. En effet, elles tiennent compte non seulement de valeurs fondamentales comme la création d'emplois (En 1998, celles-ci comptaient plus de 3 550 membres, donnaient du travail à environ 6 000 personnes et généraient un chiffre d'affaires total de plus de 400 millions de dollars)⁴, mais aussi de l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources, tout en mettant l'accent sur l'autonomie, la créativité et la solidarité. Ces valeurs coopératives se rapprochent d'un développement local qui s'implique dans un changement de culture de développement. Ainsi, il peut correspondre à un meilleur ancrage des activités industrielles liées à la filière bois dans un contexte sans cesse évolutif.

Néanmoins, le potentiel d'un territoire ou d'une collectivité ne réside plus, dès lors dans leur seule capacité de se conformer aux règles du jeu des grands circuits économiques externes, mais aussi, et surtout, dans leurs aptitudes à inventer et à promouvoir une dynamique de société locale qui permette l'innovation et la réalisation de projets et, de ce fait, la création d'espaces d'autonomie. Dans cette vision du développement local, ce n'est pas la ressource qui crée le projet, mais bien le projet qui crée la ressource (Allefresde, 1987). Ainsi, on peut alors se demander quelles sortes de leçons peuvent être tirées de tout ceux-ci? Mais surtout comment pouvons nous les appliquer dans un pays en voie de développement comme le Gabon?

3. PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Il faut noter que plusieurs pays en Afrique ont connu de grands bouleversements surtout après la période post-coloniale. On peut s'en douter que le Gabon ne soit pas resté en dehors de ce cadre historique. Marqué par différents programmes et politiques de développement, le décollage de ce pays du tiers-monde est demeuré une chimère. Ancienne colonie française, il a le plus souvent calqué son développement sur des modèles venant des pays occidentaux en général et de la France en particulier. Or cela s'est effectué dans une large mesure sans tenir compte des réalités typiquement gabonaises.

C'est pourquoi l'objet de notre propos n'est pas de trouver dans des époques révolues un modèle qui pourra remplacer le système économique dominant actuel. Car, il faut noter que nous assistons aujourd'hui à une mutation sociale, non seulement dans le monde occidental et industrialisé, mais aussi à l'étendue de la planète. Nos conceptions traditionnelles de l'économie, du travail, de la vie collective, des valeurs morales etc., ont été violemment bousculées devant les nouvelles possibilités qui nous étaient offertes. Les progrès opérés grâce aux dernières techniques de communication et à la

révolution biologique dessinent un tableau social, économique et culturel totalement différent. Plus rien n'est et ne sera comme hier.

La recherche de nouveaux modèles de développement local contribue à l'érection d'un mode de pensée plus approprié à la réalité de notre monde. Elle participe à l'élaboration de mécanismes capables d'assurer l'épanouissement des individus et des collectivités exclus du modèle de croissance économique dominant en permettant leur contribution pleine et entière à l'avancement et à l'enrichissement des sociétés telles que la nôtre.

Cette démarche est possible, car rien n'est déterminé d'avance, ni inscrit quelque part dans un «ordre des choses» lorsqu'il s'agit d'interventions humaines. En effet, il ne faut pas oublier que la personne est le moteur du changement et c'est son intelligence qui façonne les sociétés.

C'est pourquoi nous nous proposons de répondre aux questions de recherche suivantes :

- Quel sens peut-on donner aux différents concepts de notre recherche à savoir le développement local, la filière bois et les coopératives forestières ?
- Quels sont les différentes définitions qui s'y rattachent, et quelles perspectives mettent l'accent principalement sur les PME de la filière bois et les coopératives forestières ?
- Quels sont les liens qu'il y a entre le développement local, la filière bois et les coopératives forestières du Québec ?

En considérant le Québec comme un exemple, le système coopératif forestier peut-il être enviable pour le Gabon ? Dans le cas contraire quel système peut-il être une solution idéale ou adaptée?

CHAPITRE I

Recension de la documentation et cadre conceptuel

A. Les aspects du développement local

A.1 Le développement local : sens, concepts et enjeux

Dans cette première section, nous nous intéresserons d'abord au sens du concept, puis aux différentes définitions et, enfin, aux perspectives auxquelles renvoie le développement local.

Celle-ci va nous permettre de vous présenter une revue des écrits portant sur le développement local et communautaire. Cette revue nous permettra d'abord de préciser les concepts associés au développement local, que nous avons abordés rapidement dans la partie introductory de ce projet, tout en les situant dans les grands axes théoriques qui expliquent son émergence. Nous aborderons ensuite les grandes définitions et les principaux points de convergence et de divergence entre le développement local et le développement communautaire. Par la suite, nous tenterons de distinguer le développement local du développement régional, bien que les frontières soient quelque peu floues entre les deux. Enfin, nous nous attarderons sur les enjeux centraux du développement local.

A.1.1 Les points de vue théoriques

La recension des écrits sur les initiatives locales et communautaires de développement de territoires témoigne d'une production abondante de documents qui peuvent être regroupés en quatre grandes catégories : des textes de types descriptifs, des textes à contenu plus théorique, des documents de

types évolutifs et des textes de natures techniques (D.G Tremblay et J.M Fortan, 1994).

A.1.1.1 Les textes de types descriptifs

Il s'agit ici de comptes rendus thématiques ou de relevés d'expériences où sont présentées des données à la fois historiques, analytiques et factuelles. Dans ce type de document, notre intérêt va plus porter sur le contexte qu'à la définition même du développement local. En effet, dans ce cadre les initiatives locales ou communautaires de développement de l'économie s'insèrent dans un contexte macroéconomique de désindustrialisation ainsi que de dualisation des emplois et revenus. Elles représentent une des façons de lutter contre l'appauvrissement en préconisant une relance de l'économie par un développement à l'échelle locale. On peut citer comme exemple les séries de publications produites sur le développement local par le défunt Conseil Économique du Canada et sur le développement économique communautaire par le Center for Community Economic Development⁵ reflètent bien ce genre de production. Les documents du Conseil Économique du Canada (1991a et b)⁶ se situent bien dans cette perspective.

Étant donné une certaine prédominance des documents descriptifs, on peut voir qu'il est très ardu de définir les concepts et problématiques théoriques du développement local. Après plusieurs lectures sur le domaine, on a pu constater que non seulement les acteurs, mais aussi les spécialistes du sujet ne s'entendent pas sur les définitions du développement local, ni sur les distinctions à faire à propos des concepts proches. Pourtant, on peut y trouver certaines définitions qui semblent les plus acceptées; Cependant, il faut noter qu'elles ne recueillent pas toujours l'assentiment de tous. Pour cela on peut citer quelques exemples de certains auteurs et voir comment ils définissent le développement local :

Ni mode, ni modèle, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les ressources dont ils disposent. (Perqueur, 1989)

Un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et la coordination de ses ressources et de ses énergies. (Xavier Greffe, 1983)

Le développement local est une stratégie par laquelle des représentants locaux des secteurs privé, public ou associatif travaillent à la valorisation des ressources humaines, techniques et financières d'une collectivité en s'associant au sein d'une structure de travail, privée ou publique, dotée d'un objectif central de croissance de l'économie local. (André Joyal, 2002)

Le développement local vise à recréer un espace structuré par des pôles, relativement autonomes, capables de négocier avec l'extérieur. L'objectif du développement local est de créer, ou de faire exister à nouveau, un partenaire avec des atouts de négociation dans le jeu économique, social et culturel de la société. (Jacqueline Mengin, 1989)

A.1.1.2 Les textes à contenu plus théorique

La deuxième catégorie est essentiellement constituée des documents à caractère plus théorique. Il s'agit dans ce cas précis de livres, d'articles ou de conférences prononcées essentiellement par des intellectuels de l'université. Cette documentation est souvent assujettie à une définition claire des concepts de base; Ainsi, elle nous entretient dans une large mesure sur des questions plus vastes.

a) Le développement endogène

Le développement endogène implique que les diverses sociétés doivent rester elles-mêmes, en puisant leurs forces dans les formes de pensées et d'actions qui leur sont propres, et en se donnant des fins accordées à ces valeurs comme aux besoins qu'elles ressentent et aux ressources dont elles disposent. Cependant, les initiatives locales de ce développement ne viennent pas de l'extérieur et les actions de celle-ci ne peuvent s'opérer qu'avec la participation des personnes visées par le développement : **cette démarche appartient à la collectivité elle-même, elle ne s'impose pas** (B. Vachon, 1993). Celles-ci contribuent à la mise en place d'institutions dans le but de valoriser les ressources d'une communauté. Ce point rejoint ceux de Brodhead, Lamontagne et Peirce (1990), Dykerman (1990), Perry (1987), Chassagne et Romefort (1987). Aider les populations locales à mieux se prendre en main constitue une stratégie alternative par rapport aux politiques traditionnelles (A. Joyal, 1987 et 2002).

b) Le développement urbain

Les initiatives locales ont un rôle à jouer dans la promotion de l'espace urbain comme un espace économique autonome, maître d'œuvre de son développement socio-économique. L'objectif ici est de produire localement pour consommer localement. Cela dans l'éventualité de créer une possibilité pour exporter l'excédent vers d'autres régions. Jacobs (1984) présente cette vision.

c) Une nouvelle logique économique

Pour Nozick (1992) et Bruyn (1987), les initiatives communautaires de développement s'inscrivent dans la définition d'une nouvelle logique économique. Celles-ci doivent être fondées sur l'autodétermination à l'échelle des communautés et sur une socialisation de l'État et du marché. Pour Perqueur (1989) cette nouvelle logique est associée à des pratiques qui refusent la séparation nette entre l'économie et le social. Elle est liée à la généralisation des idées démocratiques (Vachon, 1993).

Cependant on peut noter que plusieurs de ces points de vue sont plus théoriques qu'empiriques. L'essentiel c'est que ces textes situent le développement local ou communautaire tout en définissant les concepts de base ou en établissant une typologie des pratiques.

A.1.1.3 Les documents de types évaluatifs

Cette troisième catégorie s'articule essentiellement sur des documents de types évaluatifs. On y trouve éventuellement des études qualitatives portant sur une organisation (Papineau et Kiely, 1992; Beal, 1988; Bateman, 1981) ou sur plusieurs expériences (Kelly, 1977; Berndt, 1977). S'y trouvent également des évaluations quantitatives, du type de celles qu'ont effectuée :

- Flett (1992), sur le programme de développement économique communautaire du Ministère des services sociaux et communautaires de l'Ontario.
- Vidal (1992), sur des corporations de développement économique communautaire des États-unis (1991 et 1992), pour le National Congress for Community Economic Development.

- Alphandéry (1990), sur les entreprises d'insertion par l'économique en France, et BIC (1987, 1988), sur les agences d'entreprises locales en Angleterre.

Pourtant certaines études tablent non pas sur des organisations, mais sur le modèle que représente le développement économique communautaire ou local. De telles études font ressortir par exemple, les leçons à tirer (Gareau, 1990) ou les éléments de succès à retenir (Zalent et Schnitzer, 1987; Perry, 1984), ou par des exemples concrets d'initiatives mises de l'avant en milieu urbain et rural permettent de voir ce qui se fait ici et là et, par le fait même, ce qui pourrait se faire partout ailleurs (A. Joyal, 2002).

A.1.1.4 Les textes de nature technique

Enfin, il existe une quatrième catégorie regroupant une variété de textes de nature technique. Elle s'adresse principalement aux gens qui interviennent et travaillent sur le terrain. Elle est construite pour être utilisée dans le cadre d'une autoformation de base (Bonetti, Conan et Allen, 1991; Zalent, 1988). Ces termes peuvent également être empruntés comme des exemples, pour établir des stratégies particulières de travail sur le développement des entreprises (Gadner, 1983) ou encore pour mettre en place des outils spécifiques d'interventions, telle que la création d'une fiducie foncière communautaire (White, 1982) ou la mise en place d'un réseau de prévention des fermetures d'usine (Levay, Swinney et Charpentier, 1988). Certains auteurs vont même plus loin en donnant un guide à ceux qui veulent changer les choses d'une région en difficulté.

A.2 Définition du développement local

Dans la majorité des écrits de part et d'autre de l'Atlantique, nous trouvons deux expressions pour qualifier les efforts de valorisation par le milieu des ressources situées au niveau local : développement local et développement communautaire. Comme nous l'avons fait remarquer au tout début de notre analyse, il est parfois très ardu de faire la distinction entre ces deux perspectives lorsqu'il s'agit d'initiatives concrètes. En effet, la seule possibilité de faire cette distinction sous cet angle ne peut-être que d'un point de vue purement théorique.

Certains auteurs ou organismes utilisent des expressions hybrides créées à partir des deux expressions mentionnées plus haut. Indiquons à titre d'illustration, l'utilisation du concept d'organisme de développement local par Brodhead, Lamontagne et Pierre (1990), de développement communautaire durable par Bryant (1991), ou avec le temps le concept de développement local s'est substitué à celui de développement régional en se rattachant à la notion généralement acceptée de développement durable (A. Joyal 2000⁷), de districts industriels (Sabel, 1989; Pyke, Becattini et Sengenberger, 1990), cluster industriels (Porter, 1990, Doeringer et Terkla, 1990), learning regions (Florida, 1995; Maskell et al., 1998), milieu innovateur (Aydalot, 1986; Maillat et Perrin, 1992), systèmes de production locaux (Abdelmalki et Courlet, 1996; Pecqueur, 2000) ou encore celui de développement économique local et communautaire par Lemelin et Morin (1989, 1991).

A.2.1 Le développement local et le développement communautaire

Le développement local et le développement communautaire ont pour origine un même constat selon Newman, Lyon et Philp (1986). Pour sa part

André Joyal, nous donne la définition suivante du développement local et du développement communautaire. Aujourd’hui on associe le développement local aux interventions de créations d’emplois mises de l’avant dans le cadre d’une action concertée de divers acteurs locaux soucieux du mieux-être de leur collectivité. Pour sa part, le développement communautaire se réfère avant tout aux actions posées en vue de lutter contre l’exclusion à travers la création d’organismes sans but lucratif, de coopératives ou autres types de structures à finalité essentiellement locales (Joyal, 2000).

En effet, « l’expression «développement local» fait l’objet d’un usage répandu depuis le début des années 80. Jusqu’à alors, sous l’influence américaine, toute initiative ayant une origine partenariale et alliant une finalité à la fois économique et sociale se voyait désigner par l’expression «développement communautaire» (*community development*). Quelquefois, il ne suffisait pas à assurer une distribution équitable de la richesse entre les différentes localités du pays et entre les diverses strates de la population. En fait, plusieurs facteurs dont la vulnérabilité des collectivités urbaines ou rurales à des phénomènes tels que la concentration, le désinvestissement, le déclin industriel, l’épuisement des ressources naturelles, la tertiarisation ou l’obsolescence des méthodes de production suscitent certaines conséquences au sein ces collectivités. Ceux-ci se retrouvent tant au Québec que dans la plupart des pays développés et en voie de développement. Ils doivent donner lieu à une nouvelle conception du développement.

A.2.2 La différence entre développement local et le développement régional

Les réflexions concernant les approches différentes du développement économique soulèvent souvent la question de la différence entre le développement local et le développement régional. Est-il possible de définir

clairement l'un et l'autre et de les distinguer nettement? Est-il possible de définir le champ d'activités spécifique au développement local et celui spécifique au développement régional?

Beaucoup tendraient à considérer une telle différenciation comme improbable. Pour commencer, il est difficile de définir exactement ce qu'est local et ce qu'est régional (mis à part le fait qu'ils se situent sur un palier inférieur au palier national). De plus, le terme de "région" pouvant autant désigner deux municipalités qu'un nombre indéfini de provinces ou de départements (sans compter les régions transfrontalières), ce qu'implique le terme de région n'est pas très clair. Ajoutons à cela un autre problème : les localités comme les régions se partagent la même particularité d'être séparées du gouvernement dans le sens où elles ne peuvent influencer les données principales du développement économique (taux d'intérêt, taux de change ou politique de commerce extérieur).

Fort de ces considérations, la répartition des tâches en matière de promotion économique entre les partenaires locaux et régionaux, dépend d'un certain nombre de facteurs d'influence d'ordre économique et de gestion politique. Ces facteurs d'influence montrent bien qu'une distinction nette entre le développement local et le développement régional s'avère impossible. La représentation du développement local et du développement régional en tant qu'entités bien distinctes n'existe pas, ces deux domaines se chevauchent. Cependant, il faut noter que c'est la façon de faire qui les distingue l'une de l'autre. Néanmoins, un certain nombre de mesures de promotion peuvent être appliquées à la fois au niveau local et régional, en fonction des éléments suivants:

- Du niveau et de l'importance de la différenciation des termes selon le pays (comment se définit "régional" et "local" au Québec ou au Gabon par exemple?),

- Des facteurs économiques tels que les coûts de transaction, et les économies d'échelle,
- Des structures en matière de gestion politique du pays ainsi que de l'attribution des responsabilités.

C'est pourquoi nous avons préféré le terme de développement local au lieu de celui de développement local/régional. Comme nous l'avons vu au préalable, il est difficile de proposer une différenciation très précise entre les deux termes. Mais par définition comme le dit Joyal (2002) dans son dernier livre :

«le développement local se présente sous forme territorialisée. Cette territorialisation se manifeste de plus en plus dans un contexte de mondialisation croissante de l'économie (Kolosy, 1999 cité par Joyal)⁸. Elle se veut une réaction contre la déshumanisation des économies mondialisées sans pourtant être une alternative ; le réalisme s'impose toujours. En fait, on parle davantage de complémentarité local/globale, comme de deux logiques appelées à s'interrelier. Ce passage à des échelons plus petits, plus proches des préoccupations des acteurs locaux doit s'opérer à la faveur d'un réel changement des règles du jeu, aussi bien dans les pratiques que dans les approches méthodologiques. Sinon le développement local ne demeurerait qu'une vague allusion à des initiatives localisées, amorcées de façon disparate et sans lien avec une démarche bien définie».

Mais selon les pays, les municipalités sont définies de manières différentes. Il arrive très souvent qu'une agglomération urbaine, représentant en termes économiques une entité fonctionnelle, soit constituée de plusieurs

municipalités. Dans d'autres cas, une municipalité peut englober un ensemble de villes non reliées entre elles par des interactions économiques particulières. Autrement dit, la signification de «régional» et «local» selon les cas. Mais une chose est certaine : le terme «local» s'appliquera toujours à un ensemble géographique plus petit que le terme «régional». Mais quels en sont les enjeux réels?

A.2.3 Les enjeux du développement local

Pour Neantan (1988) l'enjeu fondamental du développement local est de montrer, par la pratique même que cette forme d'intervention est une réponse visible à la marginalisation sociale ou régionale, car les initiatives des intervenants visent donc à faire la preuve que le développement local, expression qu'elle privilégie, est le modèle adapté pour octroyer des solutions aux difficultés contemporaines de l'exclusion sociale et régionale.

Toujours selon le même auteur, l'importance du mouvement du développement local est de faire reconnaître la force économique de sa stratégie d'intervention et de s'assurer que cette force se concrétise par des retombés concluantes pour les communautés qui y auront recours (Watchel et Chabassol, 1987).

Enfin, il termine par un enjeu qui a trait à la légitimation de pratiques sociales souvent considérées par certains comme marginales, qui constituent pourtant un mouvement d'envergure internationale, qui donne les réponses concrètes à certaines crises et à des problèmes tels que l'emploi et la pauvreté générés par des interventions d'acteurs dits traditionnels (Newman, Lyon et Phil, 1986).

Pour finir, Chassagne et Romefort (1987) considèrent que les enjeux des actions sont globaux, en ce sens qu'ils relèvent à la fois :

- « *De l'économique* : la valorisation des ressources locales à partir de multiples innovations de produits, de marchés, de procès et d'organisation ;
- *Du social* : le partenariat local, la négociation, l'apprentissage de nouvelles relations d'acteurs;
- *Du culturel* : Initiative et solidarité, responsabilité, citoyenneté, création, innovation et solidarité, confiance en soi, au niveau de l'individu et du groupe.

Les initiatives locales ont donc pour but de générer une richesse, mais ceci dans le cadre de nouveaux rapports sociaux et au profit d'une recherche d'équité et de solidarité. La difficulté réside donc dans l'harmonie des dimensions économique, politique, culturelle, sociale et institutionnelle au sein de projets de développement.

Comme on a pu se rendre compte au début, plus qu'un simple concept, le développement local est un idéal. Il porte la promesse d'un modèle alternatif de développement, d'une solution de rechange au développement inégal, à la croissance tributaire de forces extérieures. Dans cet esprit, le terme est autant un appel à l'action qu'une invitation à l'analyse.

Pourquoi le développement local ne pourrait-il pas épouser des formes plus respectueuses des besoins et désirs des populations locales ? Cette revendication est compréhensible. Pour désigner ce «modèle alternatif» de développement, nous trouvons aussi dans la littérature des termes comme développement endogène ou par le bas que nous avons déjà vu au auparavant. Implicitement au moins, tous ces termes expriment l'espoir qu'un processus de développement puisse être prospère reposant sur les initiatives et le savoir-faire des habitants et des entreprises du milieu. Le

développement local s'accompagne, idéalement, d'une réduction de la dépendance de la région à l'égard des gouvernements et des agents économiques extérieurs. C'est un développement autonome, libéré (du moins en partie) des contraintes et des injustices du système économique actuel.

Bien entendu, aucun concept ne peut combler toutes les attentes. Le développement local comme objectif épouse souvent des contours différents d'un auteur et d'une situation à l'autre. Mais certains thèmes et arguments reviennent souvent :

- L 'échec des politiques nationales et l'insatisfaction créée par les politiques traditionnelles de développement régional ;
- La crise de la grande entreprise et des grands espaces, l'importance nouvelle des petites entreprises et des régionalismes ;
- La nécessité d'un plus grand respect de l'espace vécu et des besoins du milieu pour réduire les coûts sociaux du développement ;
- La redécouverte de variables non économiques ; l'importance nouvelle des relations hors-marché et de la solidarité sociale ;La nécessité de nouveaux mécanismes locaux d'intervention et d'ajustement face à la mondialisation croissante du capital et d'autres facteurs de production.

Le développement local est également un cadre d'analyse. L'adjectif local attire l'attention sur les facteurs locaux de développement économique régional, sur le rôle du milieu comme facteur d'innovation et de dynamisme. Par exemple, quelle place faut-il accorder aux mécanismes locaux de coopération et d'entraide dans le processus de développement régional ? Des concepts comme concertation, partenariat, réseaux d'interaction, maillage et synergie font partie de la grille d'analyse.

Le rôle des facteurs locaux dans le développement économique local est incontestable. Mais est-il possible (ou même utile) de distinguer entre facteurs endogènes et facteurs exogènes ? N'a-t-on pas affaire, en réalité, à un processus d'action, de réaction et de rétroaction où les forces externes et forces internes s'entremêlent ? Même l'initiative la plus authentique locale est toujours une réaction à des évènements dont l'origine se situe à l'extérieur, les politiques nationales, les choix de localisation des firmes multirégionales, le progrès technologique. Le local, en tant qu'objet d'analyse économique, se caractérise par une ouverture sur le monde extérieur. Il est difficile d'imaginer un espace économique national sans échanges ou transferts interrégionaux. L'idée d'une dichotomie analytique «local-non local» n'est pas sans rappeler la distinction «basique-non basique» du modèle de la base économique. Elle soulève en tout cas, elle aussi, des problèmes conceptuels de taille. Mais, dans le modèle du développement local, l'importance relative des deux éléments est inversée : C'est au milieu «local» qu'on prête des qualités motrices.

La principale limite du développement local comme cadre d'analyse est l'absence de relations quantifiables, donc de formulations rigoureuses du modèle. C'est une approche plus qualificative que quantitative. Le concept de facteurs locaux peut recouvrir la gamme complète des actions et caractéristiques locales. Le développement local ne propose pas de relations de cause à effet testables et mesurables. Mais les facteurs qualitatifs ne sauraient être écartés. Dans ce sens, on peut parler d'analyse portant sur la partie difficilement explicable du développement, sur ce que nous avons appelé facteurs intangibles de production (Polèse, 1994). Alors on peut se demander comment ces différentes caractéristiques du développement local peuvent s'appliquer à la filière bois ?

B. La filière bois

Cette section va tenter de définir ce que l'on entend par « filière bois » et déterminer une classification adaptée, afin de mieux comprendre non seulement le développement local, mais aussi l'importance que pourrait avoir les coopératives forestières du Québec, et leur contribution au niveau de la dite filière.

B.1 Qu'entend - on par « filière bois » ?

L'importance des surfaces forestières implique une filière bois bien développée. Pour commencer, essayons de définir ce qu'on entend par " filière bois ". La filière bois est un concept récent. Cependant la notion de filière d'activités connaît différentes interprétations. Selon Stoffaes (1980), elle correspond à « l'ensemble des stades du processus de production qui conduit des matières premières à la satisfaction du besoin final du consommateur (...) Par exemple une filière industrielle part des matières de base, transite par l'industrie manufacturière et le secteur des transports, pour s'achever par le stade de la distribution. » Pour d'autres auteurs (Rainelli et al., 1988), cette définition doit tenir compte des agents économiques, des contraintes techniques, des problèmes de cohérence industrielle et des interrelations possibles entre les entreprises. Nous avons tenu compte de ces différents facteurs pour considérer une filière d'activité comme une succession d'activités industrielles, commerciales et de services plus ou moins directement liées les unes aux autres et découlant d'une même activité initiale. Nous verrons dans le chapitre suivant que cette notion de filière peut prendre d'autres aspects en considérant le développement local. Mais comme nous avons retenu le diagramme de la filière bois comme cadre conceptuel, nous y reviendrons à la fin de ce chapitre, lorsque nous traiterons du modèle et de la méthodologie de recherche. Cependant, on peut déjà préciser qu'il comporte

en son sein toutes les différentes parties importantes que nous allons étudier tout au long de cette étude, dont les diverses activités de la filière bois au Québec qui sont résumé dans le diagramme de la filière bois. Mais au fait quelles sont les différentes activités que regroupent la filière bois ?

B.2 Les activités dans la filière bois

Les activités de la filière bois sont regroupées en deux types de transformation : **la première et la deuxième transformation.**

B.2.1 La première transformation

Alors que l'élément à la base de la filière bois est l'étendue forestière dont la superficie productive fournit le bois rond⁹ après abattage (comme le montre le diagramme de la filière bois à la page 128), ce bois rond est transformé en billes de billot qui alimentent les scieries (lesquelles produisent le bois d'œuvre), et surtout en bois de pâte qui, avec les copeaux et la sciure, alimentent l'industrie des pâtes et papiers (qui produisent du papier journal et du carton). Statistique Canada ne recense pas le bois de foyer. La fourniture de bois rond constitue les activités de l'exploitation forestière. Ainsi les activités de la filière bois composée par la première transformation est assurée par les scieurs, qui transforment les grumes en débits multiples et les papetiers qui transforment les rondins et les produits connexes (c'est à dire les chutes de sciage) en pâte à papier.

B.2.2 La deuxième transformation

Après la première transformation interviennent les activités de seconde transformation avec les industries du bois ouvré et les industries des pâtes et papiers. Les industries du bois massif et du bois ouvré travaillent à partir du

bois d'œuvre. Il faut noter que le Québec est le deuxième plus grand producteur de bois d'œuvre au Canada. Cette situation lui confère un poids important sur l'échiquier canadien et nord-américain, avec environ 26% de la production canadienne. Depuis 1999, le Québec a produit près de 18,5 millions de mètres cubes de bois d'œuvre. Tandis que la production de la Colombie-Britannique à titre de comparaison s'élevait à 31,9 millions de mètres cubes.

Selon sa qualité, le bois peut faire l'objet de diverses utilisations. Aussi il n'est pas rare que les entreprises diversifient leurs activités. Le bois, matériel ancestral a toujours été source d'activités intenses et très diversifiées. Les produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière subissent de nombreuses transformations qui aboutissent finalement à l'approvisionnement de marchés très différents par la nature des agents économiques concernés et le type de bien fourni.

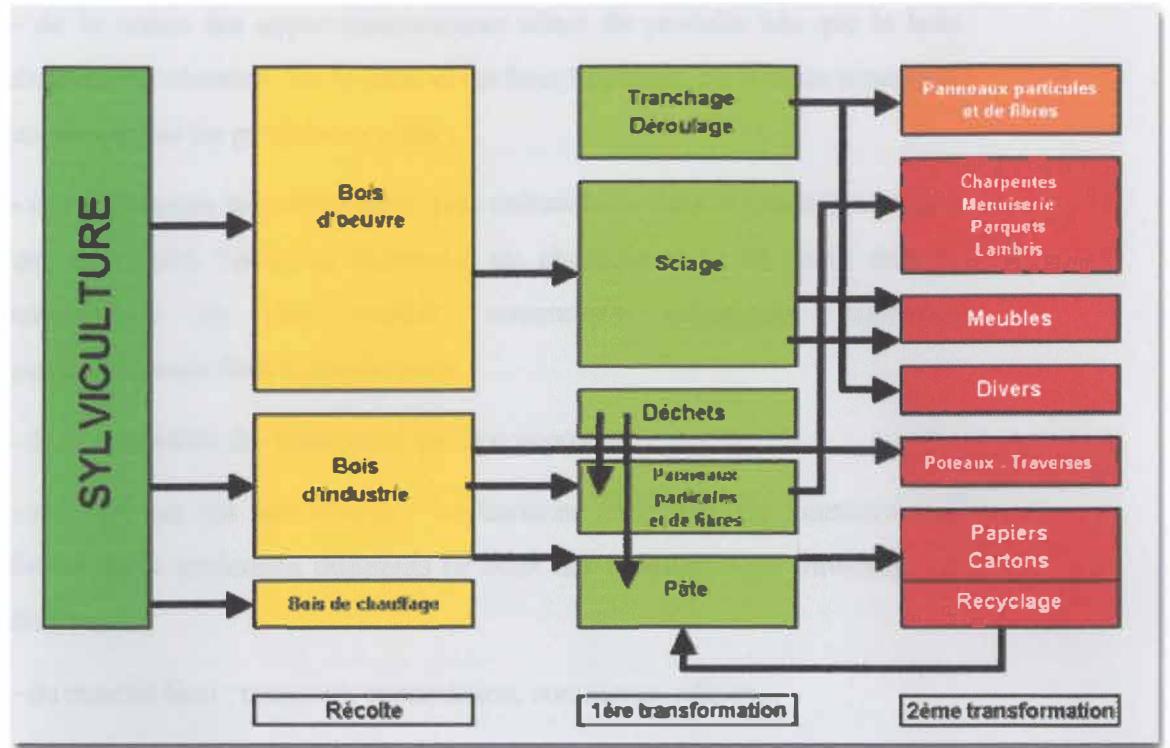
Un stock de rondins sera dirigé soit vers une usine de panneaux, soit vers une usine de pâte à papier pour y être broyé, déchiqueté et trituré. Un stock de grumes ira vers une scierie pour y être découpé, déroulé et finalement devenir des sciages ou des placages tout en générant un volume important de produits connexes précieux pour l'industrie de trituration. Cette première étape donne lieu à la production de biens intermédiaires qu'utilisent ensuite les industriels de la seconde transformation. Ces derniers enfin exercent leur profession dans différents domaines :

- le papier,
- l'emballage,
- les éléments destinés à la construction de bâtiments,
- les meubles,

-les produits divers tels que les instruments de musique, jouets, crayons, allumettes, etc...

A chacun de ces secteurs d'activité correspondent des débouchés particuliers :

- ◆ L'industrie des pâtes et papiers par exemple recouvre un processus différent. En effet, on peut constater que la pâte mécanique permet l'élaboration du papier journal ou du papier hygiénique, tandis que les pâtes thermomécaniques ou chimico-thermomécaniques se concentrent sur des produits plus solides comme le papier d'impression, le papier à écrire et le carton. Quant aux les papetiers, ils vont essentiellement écouter leur production, soit auprès des industriels de la presse et de l'édition, soit directement aux ménages par le commerce de détail de produits plus spécifiques comme les articles de papeterie ou le papier peint par exemple,
- ◆ Les emballages en papier ou en carton sont utilisés dans l'ensemble de l'industrie manufacturière et surtout par les professionnels du transport de marchandises,
- ◆ Les fabricants d'éléments pour la construction destinent leur production en partie au secteur du bâtiment, cela concerne les panneaux, menuiseries, charpentes, parquets, moulures, baguettes, etc... et ils fournissent également les producteurs de l'ameublement en panneaux,
- ◆ Quant aux meubles, ils sont distribués aux consommateurs que sont les particuliers, les entreprises pour leurs bureaux, les magasins pour l'agencement et les collectivités. Les différents stades dans la transformation du bois peuvent être schématisés dans le graphique ci-dessous :



La sylviculture et l'exploitation forestière forment un tronc commun en amont, dont la nature, le fonctionnement et la production sont caractéristiques d'une activité agricole plutôt qu'industrielle mais dont les enjeux actuels peuvent s'analyser en terme d'industrialisation. La première transformation (sciage, pâte, panneaux) permet d'optimiser l'allocation de la ressource forestière en fonction de la demande industrielle. Elle a donc un rôle fondamental dans la compétitivité des industries du bois. Les professionnels de la seconde transformation (producteur de contreplaqués, emballages, charpentes, menuiseries, meubles...) sont des industriels utilisateurs de la matière première élaborée en amont.

La notion de filière est, dans l'ensemble des branches liées au bois, très éclatée et hétérogène au regard :

- des différents métiers qu'elle recouvre : exploitant forestier, scieur, menuisier, spécialiste du papier ou de l'emballage, commerçant...

- de la nature des approvisionnements allant de produits tels que le bois d'œuvre, les résineux, les feuillus et les bois tropicaux, au bois de trituration en passant par les produits recyclés...
- des différentes propriétés physiques recherchées dans les matériaux telles que la rigidité, l'isolation thermique ou phonique mise en avant dans la construction ou des qualités, notamment esthétiques valorisées particulièrement dans l'ameublement ;
- de la dimension des entreprises qui la composent :
- des rythmes des intervenants : les horizons temporels des forestiers sont évidemment totalement différents de ceux des industriels qui travaillent en flux tendu ;
- du marché final : transport, construction, commerce, édition...

L'étude de la filière bois n'est pas sans poser de problèmes de méthode. S'il paraît évident qu'il faille situer les activités liées au bois dans le contexte d'un ensemble dénommé filière afin de rendre compte de leur importance et de leur diversité et de mieux mesurer leur poids dans une économie provinciale, les séries de statistiques et les nomenclatures disponibles ne facilitent pas cette démarche. Deux facteurs peuvent expliquer cette situation. D'une part, les collectes de données gouvernementales privilégient une approche par secteur industriel en se limitant souvent à l'exploitation forestière et aux industries de première et de seconde transformation, sans jamais donner une vision globale. D'autre part, les définitions les plus couramment utilisées pour cerner les différentes étapes de la filière ne sont pas systématiquement identiques selon les ressources (statistiques Canada, autres sources fédérales, données provinciales...). Ainsi, Statistique Canada par exemple inclut des activités du bois ouvré dans les industries du bois et exclut l'industrie du meuble des activités du bois ouvré bien qu'elle en fasse partie. Pour éviter les

confusions, nous avons procédé à un nouveau classement des données et divisé la filière bois en quatre secteurs industriels :

1. les activités de l'exploitation forestière, les industries du bois, l'industrie des pâtes et papiers et des produits connexes. Mais nous y reviendrons plus en détails sur ces différentes industries dans le chapitre suivant, en mettant un accent particulier sur les PME et les coopératives forestières du Québec.
2. Hormis l'industrie du papier déjà évoquée, les activités de l'exploitation forestière fournissent le bois rond et englobent aussi l'abattage, le tronçonnage, l'empilage, le cubage, le chargement et l'expédition des grumes. À cela s'ajoutent les activités de transports du bois par camion grumier, le flottage, le guidage, le tri et le remorquage du bois, ainsi que l'écorçage du bois à pâte.
3. Les industries du bois et des produits du bois massif regroupent l'industrie des produits de sciage, les ateliers de rabotage et les entreprises spécialisées dans les bardaques, les placages et contreplaqués. Nous pouvons y ajouter quelques autres activités comme la fabrication de portes, de fenêtres, de palettes...
4. L'industrie du meuble constitue une activité ouvrée, mais nous pouvons la comptabiliser à part, car souvent la fabrication des produits y est plus poussée et fait appel à d'autres matériaux, en plus du bois. Nous nous permettons de tolérer une seule exception en classant l'industrie des armoires de cuisine et des meubles-lavabos dans les industries du bois et des produits du bois massif et suivi en cela la classification du répertoire des produits fabricants du Québec. Après avoir vu les différentes étapes dont est composée la filière bois et leur classification, on peut maintenant voir à quel niveau peuvent intervenir les

coopératives forestières du Québec. Mais bien avant cet exercice dont ferra l'objet les chapitres suivants, il faut d'abord définir ce concept.

C. Les coopératives forestières du Québec

Dans une communauté, le concept de cohabitation devrait évoquer non seulement l'existence de liens entre ses acteurs mais aussi la coopération. Cette coopération peut se jouer à différents niveaux et peut s'effectuer dans une perspective tant de développement personnel, organisationnel que de développement local.

C'est pourquoi à cette étape de notre étude, nous tenterons de voir comment le mouvement coopératif forestier se veut être un simple acteur dans le processus de développement local ou un leader ayant le pouvoir et la capacité d'influencer, voir de faire émerger une dynamique favorisant le développement de son milieu. Mais il faut noter que les efforts, tout comme les résultats obtenus seront différents selon le rôle choisi par le mouvement et ses coopératives.

En effet, après un bref rappel historique du mouvement coopératif forestier québécois, nous rappellerons quelques notions sur les coopératives et nous terminerons par une tentative de positionnement des coopératives forestières dans certains enjeux du développement local.

C.1 Historique du mouvement coopératif forestier québécois

Le mouvement coopératif forestier a pris forme au courant des années trente. L'histoire commence par la fondation du premier syndicat coopératif d'exploitation forestière **Grande Vallée**. Cette organisation est issue d'un

groupement formé à la suite de l'obtention d'un permis de coupe individuel. Les syndicats coopératifs se multiplièrent par la suite. Cette prolifération conduit dans un premier temps à la création de fédérations régionales puis, dans un deuxième temps, à la constitution d'une confédération des chantiers coopératifs du Québec. Malheureusement, la suite devait être moins profitable en raison de perte des permis de coupe individuels au profit des producteurs industriels. Les syndicats coopératifs se virent donc confirmer une relation d'assujettissement face aux industriels dont le pouvoir s'est depuis développé de façon exponentielle.

De 1930 à 1970, 167 coopératives forestières virent le jour. En 1970, on en inventoriait plus que 62¹⁰ et, somme toute, elles sont passées à 43 à la suite des fusions effectuées pour les réduire à une localité. C'est au tournant des années 80 que l'idée de créer un regroupement coopératif forestier provincial prend forme et se concrétise avec la naissance, en 1984, de la conférence des coopératives forestières. Aujourd'hui ses 41 membres, la CCFQ regroupe la très grande majorité des coopératives forestières en activité au Québec, et ce dans toutes les régions. En effet, les membres de la Conférence sont responsables d'environ 95% du chiffre d'affaires total des coopératives forestières (à l'exclusion des participations minoritaires). Elles comptent plus de 4500 membres, et donnent du travail à environ 6 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires total de plus de 340 millions de dollars¹¹.

L'environnement et la configuration des coopératives forestières ont très peu changé depuis ce temps. Certaines coopératives se sont développées plus et d'autres ont perdu leur importance mais, le cliché d'ensemble reste sensiblement le même. Au niveau de l'environnement, on note la présence d'entreprises privées et de leur syndicat ainsi que des différents ministères impliqués. Cette représentation serait incomplète si on ne soulignait pas le rôle social et économique presque toujours très important des coopératives

forestières dans leurs communautés d'accueil. Si cela semble indéniable, dans la réalité journalière on a trop souvent tendance à gratifier un point de vu strictement sectoriel de la production forestière. C'est taire dans ce cas les fondements de la coopération et négliger l'intérêt de son positionnement socio-économique dans la communauté. Retournons donc sur ces fondements.

C.2 La coopérative : nature et principe

Les coopératives forestières sont des coopératives de travailleurs, en d'autres mots leurs membres sont aussi des travailleurs de l'entreprise, ce qui suppose un lien d'usage très vigoureux. Comme toutes les autres coopératives, ce sont des organisations composées d'une association de membres se partageant propriétés, pouvoirs et résultats et d'une entreprise accommodant ressources et technologie pour engendrer des biens et services. Cette organisation a des valeurs définies, soit l'idéologie coopérative. Elle a un profil, des aptitudes, des possibilités et des contraintes en fonction desquelles elle peut satisfaire un certain nombre de besoins exprimés par ses membres dont, dans notre cas, leur fournir du travail.

Les membres de la coopérative sont propriétaires, et à ce titre, ils en assurent la direction et le contrôle de façon démocratique. La prise de décision stratégique dans une coopérative sera donc plus entortillée qu'un simple processus de gestion. Les stratégies et priorités retenues seront, le plus souvent le résultat d'un consentement obtenu par ajustement réciproque entre les différents groupes formant la coopérative, plutôt qu'un optimum issu d'un strict calcul économique traditionnel. Dans les grandes coopératives, il faut ajouter à ce processus démocratique la prépondérance des cadres et des employés¹².

Pour respecter la réalité coopérative, il faut ajouter que celles-ci, pour améliorer leur pouvoir d'achat, bénéficient de services professionnels plus pointus, pour offrir de meilleurs services, pour sauvegarder des intérêts communs etc, ont tendance à se regrouper en fédération ou en conférence. Ces regroupements tiennent leur pouvoir des coopératives, cependant, pour une multitude de raisons, ils peuvent agir comme leaders et essayer d'imposer des normes et une marche à suivre uniforme afin d'atteindre des objectifs communs. Cette situation peut engendrer de nombreux conflits et place souvent les administrateurs face à de sérieux dilemmes. Ce type de structure où le pouvoir est exercé à la base donne lieu à des jeux d'intérêts complexes où un effort important porte sur la promotion et la défense des stratégies et priorités mises de l'avant par la fédération (conférence) ou un certain groupe de coopératives membres. Ici encore, les alternatives retenues ne seront pas l'optimum économique, mais un consensus réalisé à travers un processus d'interaction social plus ou moins formel.

La coopérative par sa nature associative est aussi intimement liée à un environnement social, politique, cultuel et économique très complexe qui n'est pas sans influence. De plus, la coopérative échange souvent avec des non-membres, d'autres coopératives, des entreprises traditionnelles et le gouvernement. La coopérative, c'est donc aussi, une organisation en relation avec un environnement qui peut exprimer des besoins non seulement individuels, mais aussi des besoins collectifs susceptibles d'être satisfaits autant par la contribution sociale que par la contribution strictement économique de la coopérative. Cette relation avec le milieu reste cependant relativement ambiguë. Certaines coopératives se limitent aux relations établies avec leurs membres et d'autres vont beaucoup plus loin et assument un réel leadership de développement dans l'ensemble de leurs communautés respectives. Pourtant par leur mission, leur idéologie, leurs valeurs et leurs principes qui coïncident en plusieurs points avec ceux du développement local dont il sera question au prochain chapitre, les coopératives forestières ont la

capacité d'être des pierres d'assise autour desquelles peut se faire le développement des collectivités locales (Prévost, P, 2001).

C.3 Positionnement des coopératives forestières dans le développement local

Les coopératives forestières sont situées loin des grands centres urbains. Elles constituent le plus souvent la seule ou la principale source d'emplois pour plusieurs localités; de plus, elles achètent localement dans la mesure du possible. Elles sont en contact permanent avec différents secteurs, ce qui leur confèrent une fonction de levier de développement dans une large mesure des cas. Elles constituent des lieux d'apprentissage de la gestion et du développement d'une organisation, d'une entreprise démocratique. Elles sont aussi de véritables écoles des métiers de l'industrie forestière. Elles sont en conséquence des moteurs économiques et sociaux indispensables pour leurs régions (Prévost, 2000). Évidemment, il y a plusieurs façons de jouer ce rôle. Les différents acteurs œuvrant au sein des coopératives forestières peuvent se contenter de répondre à leur mission de base comme ils peuvent profiter de leur situation économique et sociale avantageuse au sein de leur communauté pour se donner une mission plus large en devenant des acteurs impliqués, engagés, influents et mobilisateurs. Maintenant que nous venons d'éclaircir plusieurs concepts nécessaires à notre étude, voyons comment modéliser tout cela tout en procédant à une méthodologie de recherche adéquate.

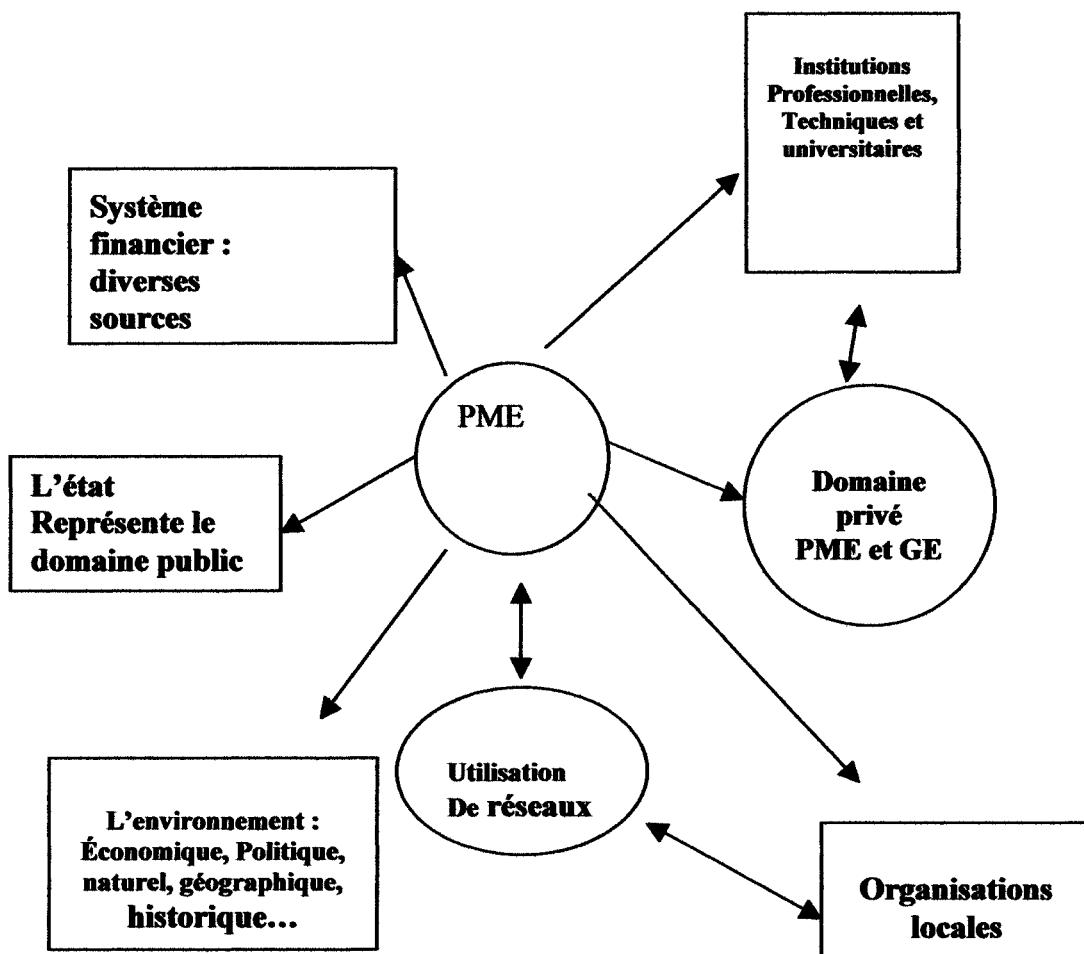
D. Modèle et méthodologie de recherche

Cette étude exploratoire consiste premièrement à faire ressortir les clés de succès des entreprises de la filière bois d'une part et celles des coopératives forestières du Québec d'autre part. Puis voir par la suite comment les adapter ou les intégrer dans un pays en voie de développement tel que le Gabon. Pour

cela c'est le diagramme de la filière bois qui nous servira de repère tout au long de cette recherche. Car celui-ci (diagramme de la filière bois) renferme toutes les strates de la filière bois que nous voulons étudier pour faire ressortir l'importance des entreprises et coopératives locales, et permet de voir à quel niveau de développement ou stade de la filière se trouve certains pays en voie de développement comme le Gabon. À ce diagramme (celui de la filière bois), nous intégrons le modèle inspiré de Joyal et Deshaies (1998), qui nous semble globalement représentatif du processus de développement local.

Nonobstant, il nous semble plus adéquat de nous intéresser à la mouvance «progressiste» du développement local qui vise un objectif beaucoup plus vaste. Car le champ de la filière bois est un domaine très vaste. En effet, cette mouvance présente un modèle de développement où les notions de solidarités sociales, de prise en charge individuelle et collective, de contrôle réel sur les ressources locales et leur valorisation sont au cœur du changement souhaité, du contrat social proposé (Tremblay et Fortan, 1994). Toutefois, nous vous proposons le modèle représenté graphiquement ci-dessous :

Figure 1.1 : Paramètres de développement des PME et les liens avec leurs différents acteur



Source : Modèle inspiré d'A. Joyal et L. Deshaies, « Des PME québécoises en milieu rural :

des exemples de succès », *Revue d'économie régionale et urbaine*, No 4, 1998, p.612.

Ce modèle (fig.1.1) est inspiré de celui de Joyal et Deshaies (1998). À cette figure nous y avons ajouter, certains paramètres qui semblaient manquer dans la figure de Joyal et Deshaies (1998). Il s'agit singulièrement de l'environnement et du milieu social de l'entreprise. L'environnement, avec tous les domaines dont il enjambe (politique, économique, etc...) enclave les

paramètres de développement qu'il faut prendre en compte selon les divergences du milieu.

Ce processus demeure valable dans tout le mécanisme d'un développement que l'on veut durable. En effet, il ne faudrait pas commettre les mêmes diverses erreurs des autres modèles de développement depuis les indépendances des pays en voie de développement. C'est seulement avec tout cet ensemble d'éléments importants que nous pourrons envisager de déterminer les clés de succès des entreprises de la filière bois d'une part et celles des coopératives forestières du Québec d'autre part. Car, il ne faut pas oublier que chaque paramètre exerce indubitablement une influence non négligeable sur la filière bois pour des fins de développement local. Cependant, nous y reviendrons plus tard sur les différents éléments de ce modèle dans les prochains chapitres. C'est un modèle qui est à la fois descriptif et prescriptif. Descriptif parce que nous tenons compte du diagramme de la filière bois et partons d'un modèle qui existe déjà et essayons d'analyser les théories émises pour mieux appréhender notre étude. Prescriptif, car nous visons à formuler des recommandations partant de notre revue de littérature. Mais l'aboutissement de ce travail consiste à récolter des informations dans la littérature pour répondre aux questions de recherche que nous avons formulées au préalable tout en s'excluant de notre concours au processus.

Les solutions obtenues nous aiderons probablement à émettre des orientations qui s'appliqueront par la concrétisation d'une contribution sous formes de solutions susceptibles d'être applicable au Gabon.

CHAPITRE II

Analyse des données et résultats

Dans le chapitre précédent nous avons tenté de définir les différents concepts de notre recherche, à savoir : le développement local, la filière bois et les coopératives forestières du Québec. Ce travail laborieux, nous a permis de mieux cerner et d'identifier les variables distinctes et nécessaires à notre étude. Bien entendu, nous mettrons principalement l'accent dans ce chapitre sur les PME de la filière bois. Toutefois, ce deuxième chapitre va essayer d'éluder divers liens qui peuvent exister entre les différents concepts qui font l'objet de notre étude (le développement local et la filière bois, car les coopératives forestières du Québec feront l'objet du chapitre III), tout en tenant compte de la méthodologie de recherche que nous avons privilégiée pour ce travail.

Néanmoins, il est nettement clair que l'importance de la filière bois et la forte pression que connaît la ressource naturelle est plus que jamais sans précédent. C'est pourquoi fort de ce constat, une questions ne peut que s'imposer. La politique de gestion et d'aménagement forestier favorise-t-elle le bien public en veillant au renouvellement dans la diversité du couvert forestier, tout en prônant une approche plus durable et globale des milieux forestiers ou cette politique est-elle essentiellement influencée, en raison du poids économique de la filière bois, par une vision productive des forêts susceptible de remettre en cause leur devenir dans la diversité? Mais la première section va uniquement s'intéresser aux *ressources forestières du Québec*.

A. Les ressources forestières du Québec

A.1 Les forêts, une richesse collective

Le Québec a une superficie totale de 1 668 000 km². La vaste majorité de ce territoire (92%) est la propriété de l'État. Les citoyens en sont donc collectivement propriétaires.

Près de la moitié du territoire québécois est couvert de forêts (750 300 km²), principalement au sud du 52^e parallèle. On y trouve une forêt résineuse (forêt boréale) au nord et une forêt feuillue (forêt décidue) au sud. La zone mitoyenne est constituée d'une forêt mélangée, aussi appelée mixte (Cantin et Potvin , 1996). Environ 70% des forêt québécoises sont considérées comme étant productives, c'est-à-dire qu'elles peuvent supporter des activités d'aménagement et de récolte de bois.

A.1.1 La forêt du Québec

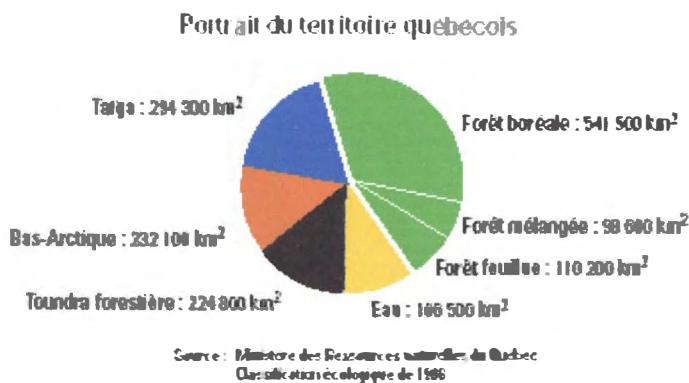
Le Québec possède la plus grande superficie forestière du Canada. La forêt représente 46% du territoire québécois dont plus de 70% est productive et accessible ((Ministère des Ressources Naturelles du Québec, 2002). Cependant, lorsqu'on aborde la question des forêts du Québec, on songe d'abord à leur immensité. Ainsi, en raison de la topographie, de la géologie et des rigueurs du climat, on n'a défriché et cultivé qu'une infime partie du Québec. Aujourd'hui, les fermes occupent une superficie totale de 32 000 km², dont la moitié est en friche ou boisée. Comme la plupart des autres provinces canadiennes, le Québec a conservé dans le domaine public les terres qu'il n'avait pas concédées à des fins agricoles. Les Québécois sont ainsi collectivement propriétaires d'environ 92 % du territoire du Québec dont plus de la moitié est couverte de forêt à valeur commerciale. Tandis que

le gouvernement du Canada n'est propriétaire que de 0,67 % et le privée 14,33 % (ministère des Ressources naturelles du Québec, 2002). Si on les compare à celles des pays de l'Europe de l'ouest, les forêts publiques québécoises sont vraiment immenses.

A.1.1.1 Le portrait du territoire Québécois

Le Québec compte six grands domaines de végétation : la taïga (294 300 km²), la toundra arctique ou Bas-Artique (232 100 km²), la toundra forestière, ou forêt clairsemée (224800km²), la forêt boréale continue (541 500 km²), la forêt mixte ou forêt mélangée (98600 km²) et la forêt feuillue (110 200 km²) (Cantin et Potvin, 1996). Tandis que la zone aquatique du Québec couvre une superficie de 166500 km² (**Figure 2.2**).

Figure 2.2 : Portrait du territoire québécois



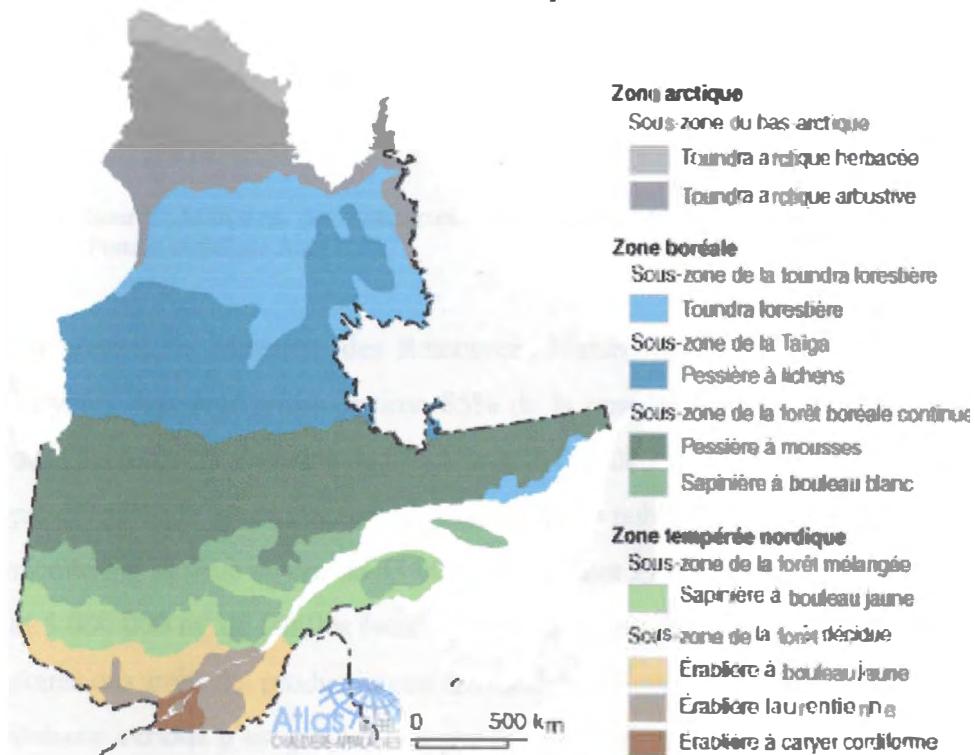
Mais il faut noter que la forêt boréale continue, constitue à elle seule toute la partie centrale du territoire forestier québécois. C'est l'un des plus grands écosystèmes forestiers de la planète (**Carte 2.1**). Cette forêt représente moins d'un douzième (13,33%) de toutes les forêts mondiales. Car à l'échelle mondiale, la zone boréale ceinture tout l'hémisphère Nord. Cette zone

comprend la toundra forestière, la taïga et la forêt boréale proprement dite. Elle couvre 12 millions de kilomètres carrés repartis sur trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

Sur le territoire québécois, la forêt boréale occupe une place prédominante dans le paysage. Cette forêt est l'un des plus grands domaines de végétation, comme on peut le voir sur cette **Carte 2.1**. Elle couvre plus de 541 500 km² à elle seule, soit un peu plus que la superficie de la France. Toute personne qui la survole a un sentiment d'immensité. Mais quel est le type de politique et d'aménagement forestier peut-il y avoir pour ses immenses territoires forestiers du Québec?

Carte 2.1 : Zone de végétation et les domaines bioclimatiques du Québec¹³

Les zones de végétation et les domaines bioclimatiques du Québec



A.1.1.2 Les forêts publiques

Le territoire forestier du Québec est divisé en trois secteurs : les forêts publiques ($424\ 571\ km^2$), les forêts privées ($70\ 440\ km^2$) et le territoire fédérale ($3\ 343\ km^2$)¹⁴ (**Tableau 2.1**).

Tableau 2.1 : Superficies selon les régimes de propriété et la nature du territoire¹⁵

	(1) Territoire total ¹⁶ (km ²)	(2) Terrain s forestie rs (km ²)	Rappor t 2/1 (%)	Terrains forestiers productifs (pentes de 0% à 40%) (km ²)	Rapport 3/1 (%)
Superficie totale	591 549	498 353	84	424 114	72
Territoire public québécois	476 077	424 571	89	355 004	75
Petites propriétés privées	94 948	58 562	62	55 306	58
Grandes propriétés privées	12 752	11 878	93	10 940	86
Territoire fédéral	7 771	3 343	43	2 864	37

Source : Ministères des Ressources Naturelles, Ressources et industries forestières,
Portrait statistique Août 2003.

En général, le Ministère des Ressources Naturelles du Québec alloue en moyenne aux entreprises environ 85% de la possibilité annuelle de récolte dans les forêts du domaine de l'État, soit $38\ 000\ 000\ m^3$ de bois. On constate par ailleurs que le volume annuel dans les forêts publiques a une moyenne de récolte qui se situe autour de $33\ 000\ 000\ m^3$ dont $27\ 000\ 000\ m^3$ de résineux et $5\ 000\ 000\ m^3$ de feuillus (voir **Figure 2.1**). Pour différentes raisons, entre autres des arrêts de production ou des modernisations d'usines, une partie du volume attribué n'est pas utilisée par des entreprises. Les industriels ont la responsabilité de s'assurer que tout le bois récolté est utilisé de façon

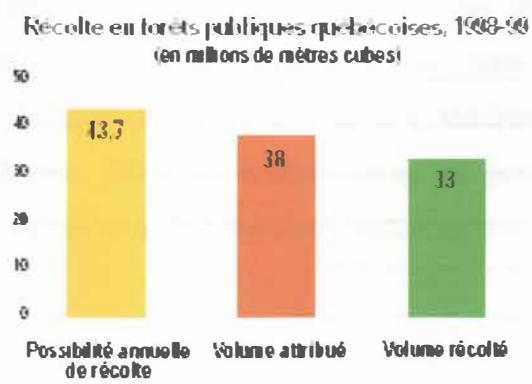
optimale. Mais malheureusement ce n'est pas souvent le cas comme le souligne Richard Desjardins¹⁷ :

« La forêt, c'est la plus grosse business du Québec; 85% de nos produits forestiers sont exportés. Or ce n'est pas parce que nos arbres sont meilleurs que nous exportons leur bois aussi massivement.

C'est parce qu'ailleurs aux États-Unis, en Europe et même en Colombie-Britannique, l'exploitation sauvage est interdite. Les défenseurs de la forêt se sont réveillés. Ils sont partis en guerre contre les papetières. Ils ont imposé des lois et des règlements qui ont considérablement freiné l'ardeur des exploiteurs. Aujourd'hui, c'est tout juste si pour abattre un seul arbre américain, l'exploiteur n'a pas besoin de huit permis.

Il n'y a qu'ici, dans notre beau Québec chauve et somnolent, que les papetières ont tous les droits. Il n'y a qu'ici qu'on continue à se bercer de l'illusion que la forêt est éternelle et qu'on peut l'attaquer sauvagement et à répétition sans la menacer d'extinction» (Petrowski, 1999).

Figure 2.1 : Récolte en forêts publiques québécoises, 1998-99
(en millions de mètres cubes)



A.1.1.3 Les forêts privées

Situées surtout dans le sud de la province, les forêts privées représentent environ 10% de l'ensemble des forêts productives du Québec et elles jouent un rôle économique important. Environ 130.000 propriétaires se partagent ce territoire qui dispose de sols fertiles et d'un accès facile au réseau routier (Cantin et Potvin, 1996). Depuis 1996, des agences régionales de mises en valeur des forêts privées ont été créées au Québec pour élaborer des plans de protection et de mise en valeur et pour apporter un soutien financier et technique aux propriétaires qui adoptent des pratiques d'aménagement durable dans leur boisé.

Cependant selon l'inventaire forestier décennal, effectué avec les méthodes qui sont en cours dans les pays les plus avancés, le volume de bois que l'on peut récolter annuellement dans les forêts publiques et privées du Québec tout en maintenant leur rendement, est de 57 millions de mètres cube, dont 37 millions de résineux et 20 millions de feuillus (Ministère des Ressources Naturelles du Québec, 2002).

Pour les cinq dernières années, la moyenne annuelle de récolte dans les forêts publiques, se chiffre à 30,9 millions de m³, dont 26,4 millions de m³ de résineux et 4,5 millions de m³ de feuillus. Dans le cas des forêts privées, la récolte moyenne annuelle est de 9,6 millions de m³, dont 4,5 millions de m³ de résineux et 5,1 millions de m³ de feuillus (Ministère des Ressources Naturelles du Québec, 2002). C'est donc dire qu'une partie non négligeable de la possibilité forestière n'est pas utilisée, surtout dans le cas des feuillus.

A.2 Les politiques de gestion et d'aménagement forestier

Lorsqu'il s'agit d'aménagement d'un territoire forestier, les spécialistes de la forêt tentent toujours d'imiter la nature, autant que possible. Il faut noter que les activités sylvicoles, incluent la récolte, s'inspirent du cycle de vie et de la dynamique des forêts (Saint-Armand et Robidon, 1986). On a vu précédemment que le territoire productif forestier du Québec comporte principalement des forêts de type publics et privés (voir **Tableau 2.1**). Donc dans cette section nous traiterons de la gestion et de l'aménagement non seulement des forêts publiques, mais aussi des forêts privées.

A.2.1 La gestion des forêts publiques

Les terres publiques du Québec sont majoritairement recouvertes de forêts dont une part importante est exploitée. Ces forêts, étant situées sur des terres publiques, relèvent du domaine public et font donc l'objet d'une gestion gouvernementale. La gestion des forêts publiques constitue une activité fort importante au sein du Ministère des Ressources Naturelles (MRN) qui doit veiller à une saine utilisation des ressources forestières et à leur conservation.

A.2.1.1 Caractéristiques générales de la forêt publique

Avant d'aborder les divers aspects de la gestion de la forêt publique, il importe de rappeler ici certaines caractéristiques générales de cette forêt.

La forêt commerciale québécoise couvre 591 549 km², soit 40% du territoire de la province¹⁸. La superficie productive et accessible de cette forêt est de 498 353 km². La forêt québécoise est constituée de plusieurs essences réparties en trois sous-zones écologiques : la forêt feuillue, la forêt mélangée

et la forêt résineuse. Mais nous ne tiendrons compte que de la forêt feuillue et la forêt résineuse.

En outre, 85% des terres de la forêt commerciale sont sous juridiction publique provinciale (à quoi s'ajoute moins de 1% sous juridiction fédérale) et 72% de ces terres sont des terrains forestiers productifs accessibles (**Tableau 2.1**). Le territoire québécois de la forêt commerciale se retrouvant sous juridiction publique fédérale est très restreint (Montgolfier et Bertier, 1980). Elle ne couvre que 3 343 km². Enfin, on considère que les 14,33% des terres sont de juridiction privée; nous reviendrons sur les forêts privées un peu plus loin (**Tableau 2.2**).

Tableau 2.2: Le territoire de la forêt commerciale du Québec

Superficie totale ¹⁹ : 1 496 647 km ²		
Superficie des terrains forestiers ²⁰ : 498 353 km ²	85% public	14,33% privé
Superficie des terrains forestiers productifs accessibles ²¹ : 424 114 km ²		
Volume marchand brut ²² : 4 367, 9 Mm ³	68% résineux	32% feuillus
Bilan 1995 – 1999		
Superficie affectée par le feux de 1995 à 1999 ²³ : 518 799 ha		
Superficies affectées par les principaux insectes défoliateurs dans les peuplements naturels ²⁴ :		
1995	1999	
-résineux : 6 650 ha	495 105 ha	
-Feuillus : 5 894 ha	169 531 ha	
Superficie affectée par le verglas de 1998 : 1 770 000 ha		
Aménagement forestier de 1995 à 1999 ²⁵		
-Récolte totale de résineux ²⁶ : 158,8 millions de m ³ (87% de la possibilité forestière ²⁷)		
-récolte totale de feuillus : 49, 0 millions de m ³ (49% de la possibilité forestière)		
-traitements sylvicoles réalisés ²⁸ :		
-coupe de régénération : 1 419 634 ha	-régénération artificielle : 370 841 ha	
-coupe partielle : 315 676 ha	-autres traitements : 94 030 ha	
Mise en valeur des multiples ressources du milieu forestier, de 1995 à 1999 ²⁹		
-Traitements sylvicoles (<i>objectifs: forêt-faune, paysages et environnement</i>) : 20 640 ha		
-Routes : 2 098 km		
-Sentiers : 7 979 km		
Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (rares, refuges et anciens) :		
199 EFE protégés ³⁰ (15 722 ha)	385 EFE non protégés (18 161 ha)	

Source : Ministère des Ressources naturelles (MRN), Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999 et compilation de l'auteur.

Pour des fins de gestion, le M.R.N divise les terres publiques en 9 régions administratives et en 44 unités de gestions. Il découpe le territoire en zones sociologiques qu'il définit ainsi :

- Zone des opérations de banlieue :

Territoire compris à l'intérieur d'une limite d'environ 65 km des villes de 5000 habitants et plus, constituant le bassin privilégié d'approvisionnement de l'industrie forestière.

- Zone des exploitations pour la pâte et le sciage :

Territoire situé à plus de 65 km des villes, dont les bois accessibles peuvent intéresser tant l'industrie du sciage que celle des pâtes et papiers à titre de bassin secondaire d'approvisionnement.

- Zone des exploitations pour la pâte :

Partie du territoire de la région de la forêt commerciale, qui peut intéresser l'industrie à titre de bassin tertiaire d'approvisionnement.

- Zone non exploitable :

Partie nordique du territoire, actuellement non économiquement exploitable mais pouvant comporter un certain potentiel pour le futur » (Ministère des Ressources naturelles, 2002). Maintenant que nous avons parcouru les différentes formes de gestions des forêts publiques et ces caractéristiques, on peut s'intéresser maintenant aux travaux d'aménagement forestier.

A.2.1.2 Les travaux d'aménagement forestier des forêts publiques.

Le reboisement d'un territoire forestier productif qui a été exploité est une activité très importante. Les essences utilisées pour le reboisement doivent, bien entendu, répondre à la qualité du site, d'une part, et aux besoins du

marché, d'autre part. En effet, les caractéristiques biophysiques d'un site, notamment le sol et le climat, constituent des contraintes majeures au choix d'une essence ou d'un groupe d'essences. Les exigences du marché sont également importantes. Aussi, le gestionnaire devra tenir compte, dans le choix des essences, des besoins de l'industrie (Saint-Armand et Robidon, 1986).

Le gestionnaire détermine ensuite les aires qui nécessitent un reboisement à l'intérieur du territoire. L'accessibilité du territoire de même que son potentiel forestier sont des critères déterminants dans le choix de terrains à reboiser. Le gestionnaire doit en outre tenir compte de l'existence éventuelle d'une régénération forestière en essences désirables de même que des coûts de préparation du terrain, le cas échéant. Une fois ces données recueillies, la plantation proprement dite peut être réalisée soit par le ministère, soit par des entrepreneurs, qui réalisent alors les travaux de plantation sur des terres publiques.

Pour rentabiliser son investissement, le gestionnaire doit enfin établir un plan de suivi et d'entretien de ses plantations. Ce plan suit l'évolution de la plantation au cours des années et prévoit des travaux d'entretien tels le regarnissage, le débroussaillage, le drainage, la fertilisation, le traitement phytosanitaire, etc.

Outre le reboisement, d'autres travaux d'aménagement peuvent être réalisés sur une partie ou l'autre du territoire. Des traitements sylvicoles, telle la coupe d'éclaircie précommerciale ou la coupe progressive de régénération, peuvent être prescrits sur des aires destinées à un aménagement intensif. Ces travaux sont subordonnés à plusieurs facteurs du milieu, notamment

l'accessibilité du site et le potentiel de croissance, et à des facteurs de rentabilité pour l'État.

a) L'industrie du bois

Par contre, pour l'industrie du bois, le gestionnaire des travaux d'aménagements forestiers des forêts publics identifie les entreprises de transformation du bois de l'équipe de gestion. Il indique pour chacune d'elles le type de transformation réalisée ainsi que la matière première servant à l'approvisionner. Il regroupe ensuite les entreprises d'une même industrie : bois d'œuvre résineux et feuillus, pâtes et papiers, bardage de cèdre, lattes, charbon de bois, etc.

b) Allocation des bois

Comme on l'a déjà dit, un territoire sous aménagement extensif sert principalement de réservoir de matière ligneuse pour les usines de transformations du bois qui s'alimentent à l'intérieur de l'équipe de gestion. Le gestionnaire des travaux d'aménagements forestiers des forêts publics doit ici rechercher l'équilibre de l'offre et de la demande. L'offre est fonction de la possibilité forestière nette telle qu'établie par les études biophysiques du territoire. La demande est déterminée par la structure industrielle forestière, qui nécessite, pour son développement, une allocation annuelle. On entend ici par allocation une possibilité de coupe par l'industrie sur les terres publiques; cette allocation est faite par le gestionnaire du territoire public concerné et tient compte à la fois de la demande de l'industrie et de la possibilité de la forêt. Lorsque la possibilité forestière dépasse la demande de coupe, le gestionnaire peut alors répartir facilement la demande envers les divers utilisateurs. De plus en plus, la demande d'allocation des industries forestières dépasse cependant la possibilité de coupe de la forêt. Dans ce cas,

le gestionnaire cherche à combler l'écart entre l'offre et la demande par diverses stratégies, principalement le reboisement et les éclaircies pratiqués dans certains peuplements. Ces travaux permettent de combler en partie le manque de matière ligneuse et de faire en sorte que la forêt publique satisfasse le plus possible les besoins des industries de transformations du bois sans pour autant entraîner la forêt publique vers une surexploitation et une dégradation subséquente.

c) Plan d'intervention

Dans le but d'assurer un saine gestion de la forêt publique, le gestionnaire doit préparer un plan d'intervention quinquennal comprenant notamment un programme d'exploitation des utilisateurs. Ce programme répartit, pour une période de cinq ans, l'allocation de coupe sur le territoire entre les diverses industries de la région. Il fait état des parcelles d'utilisation du territoire et détermine les assiettes de coupe pour les diverses industries oeuvrant sur les terres publiques. Avec de tels programmes, les industries possèdent des garanties d'approvisionnement en matière ligneuse sur les terres publiques; elles peuvent donc mieux planifier leurs opérations (Saint-Armand et Robidon, 1986).

En plus du programme d'exploitation quinquennal, le gestionnaire planifie également les autres travaux devant être réalisés sur les terres publiques. Ces travaux sont divers. Ils comprennent les inventaires, les travaux d'aménagements, la protection des forêts et la voirie forestière. Dans bien des cas, ils deviennent nécessaires pour soutenir et assurer le plan d'allocation.

Le gestionnaire prépare aussi un plan annuel d'intervention qui détaille les activités du plan quinquennal qui seront exécutées au cours de l'année. Enfin, il fait état des ressources financières, humaines et matérielles.

À ce point, le gestionnaire est en mesure de procéder à des simulations de stratégies d'aménagement puis de prendre une décision. Mentionnons à ce sujet que l'on a recourt de plus en plus à l'informatique pour évaluer, par simulation, le résultat de chaque stratégie. D'une manière générale d'ailleurs, l'informatique est devenue un précieux outil de gestion. Aussi, le Ministère a mis au point des logiciels permettant de traiter rapidement et efficacement de grandes quantités d'information stockées dans des banques de données que les unités de gestion peuvent interroger par télé-informatique. Parmi les outils informatiques dont dispose le gestionnaire forestier retenons les suivants :

- Le BDI : la banque de données de l'inventaire forestier;
- Le Som parc : logiciel qui permet la sommation des superficies et des volumes par strate et essence des parcelles d'un territoire;
- Le Sub Modas : programme qui permet de simuler le type de territoire et sa localisation, le type d'exploitation ainsi que les travaux d'aménagement et d'obtenir un sommaire des résultats;
- Le Suivi technique du plan de gestion : compilation informatisée des activités faites ou prévues dans le plan de gestion d'une unité.

A.2.2 La gestion des forêts privées

Bien que les forêts publiques occupent, au Québec, une place majeure, les forêts privées constituent une part importante du patrimoine dont la contribution au façonnement de notre société est significative.

Situées dans la zone des opérations de banlieue, les forêts privées sont en général, facilement accessibles. Elles couvrent quelque 70 000 km² dont environ 90% sont exploitables. Elles se trouvent principalement dans les régions de Bas-Saint- Laurent, de la Gaspésie, de Québec et de Montréal, donc près des centres de transformations, d'où leur importance économique comme pôle de croissance.

Au Canada, c'est le Québec qui possède la plus grande superficie de forêts privées productives, suivi de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique. Au Québec, ces forêts occupent une superficie environ sept fois plus petite que les forêts publiques productives.

Par contre les propriétaires des forêts privées du Québec se divisent en deux groupes selon les superficies en propriété d'un seul tenant : les petits propriétaires, qui possèdent une superficie de forêt de moins de 800 ha, et les grands propriétaires, dont la superficie excède cette dernière. Selon le Ministère des Ressources Naturelles, on compte au Québec quelque 130 000 petits propriétaires³¹ qui se partagent environ 5,8 millions hectares de terrain forestier, productif ou non, soit en moyenne 45 ha par propriétaire; près de 40% d'entre eux sont des agriculteurs. Les grands propriétaires sont environ deux cents au Québec; en fait, la majorité des grandes étendues forestières appartiennent à quelques 22 propriétaires³² de 1 200 ha et plus.

A.2.2.1 La disponibilité et la récolte annuelle

Compte tenu du morcellement de la forêt privée et du grand nombre de propriétés, il est malaisé de connaître avec précision la possibilité de ces

forêts. Cependant, les bois exploités en forêt privée approvisionnent les industries locales de sciage et de pâtes et papiers; ces activités contribuent au dynamisme d'économies locales ou régionales et assurent un revenu supplémentaire aux petits propriétaires. Outre l'exploitation de la matière ligneuse, les forêts privées fournissent, au moins en partie, les produits de l'érable, les huiles essentielles, le charbon de bois et les briquettes, les arbres de noël, sans oublier bien entendu, le bois de chauffage.

A.2.2.2 Les modes de gestions de la forêt privée

La forêt privée occupe une place importante au sein de l'économie québécoise. La majorité appartient à 22% de propriétaires terriens. Soit environ 130 000 propriétaires terriens (Barrette, et Langevin, 2003), bien qu'elle ne représente que 14,33% du territoire forestier productif accessible (**Tableau 2.1**). Chacun d'eux possède sa vision et ses objectifs concernant la gestion et l'utilisation de son boisé.

Situées à proximité des centres de transformation, les terres forestières privées se caractérisent par leur grande accessibilité et la haute productivité de leurs sols. Autant de raisons qui justifient l'intérêt que leur portent les forestiers.

La gestion des forêts privées n'est pas sans poser de problème à l'État. Toute politique visant à aider les propriétaires doit tenir compte de certains facteurs qui limitent cette aide. Tels sont notamment le nombre élevé de propriétaires, le morcellement du territoire et l'âge des propriétaires.

Quant au morcellement du territoire, il n'est pas rare de trouver une vingtaine de peuplement différent sur un lot d'une quarantaine d'hectares. Ces

peuplements, de petite superficie, nécessitent souvent différents types d'interventions sylvicoles, de sorte qu'il s'avère pratiquement impossible de profiter d'économie d'échelle pour la voirie, la main d'œuvre, la machinerie, etc. Ce morcellement affecte donc directement la rentabilité des travaux d'aménagement.

Enfin, plusieurs propriétaires de lots sont présentement trop âgés pour espérer bénéficier un jour de l'amélioration apportée à leurs boisés. Selon un sondage mené par la firme CROP, 63% des propriétaires des régions du Bas-Saint-Laurent et de La Pocatière seraient âgés de 45 ans et plus et 35% auraient plus de 55 ans. Il est donc difficile d'inciter les gens à investir sur leurs propriétés car ils ne pourront pas en bénéficier eux-mêmes. La gestion de la forêt privée doit alors être considérée comme une préoccupation collective demandant une intervention gouvernementale (Saint-Armand, et Robidon, 1986).

A.2.2.3 Les plans de mises en valeur

Au cours des dernières années, le ministère des Ressources naturelles a préparé des plans de gestions pour les forêts publiques québécoises. La forêt privée par contre demeurait oubliée. Le rôle important que la forêt privée jouait dans l'approvisionnement amena plusieurs personnes à la recherche sur des moyens susceptibles d'améliorer la connaissance de cette forêt. Le défi était de taille. Parmi les difficultés auxquelles il fallait faire face, notons « le très grand nombre de propriétaires et le morcellement de la propriété qui en découle, les objectifs variés et souvent divergents de ces mêmes propriétaires, l'état de dégradation avancée d'une forte partie de ces territoires, le coût élevé des divers travaux sylvicoles et l'insuffisance des marchés pour certaines essences qui composent la forêt » (Darveau et al, 1984). Pour ces raisons, et parce que les plans de gestion de la forêt publique ne peuvent

s'appliquer à la forêt privée, il devenait nécessaire de confectionner des plans de gestion propre aux forêts privées; ces documents sont appelés «plans de mise en valeur de la forêt privée».

La responsabilité de ces plans est confiée aux syndicats et offices de producteurs de bois. Ainsi, chacun doit préparer un plan de mise en valeur pour son territoire. Pour la réalisation des plans, les syndicats ou offices sont aidés par la Fédération et par des personnes ressources. De plus, on propose la mise sur pied d'un comité ad hoc pour s'occuper de l'aspect recherche et développement. Ce groupe est formé de représentants de la Fédération et de personnes ressources qualifiées provenant des gouvernements et de l'entreprise privée.

Pour donner une idée du contenu d'un plan de mise en valeur de la forêt privée, citons celui de la région de La Pocatière comme exemple :

- Historique du plan de mise en valeur,
- Information et consultation,
- Caractéristiques socio-économiques,
- Caractéristiques biophysiques,
- Réalisation en aménagement,
- Description de la mise en marché,
- Contraintes à la mise en valeur,
- Prélèvements et production,
- Prélèvements admissibles,
- Moyens d'actions proposés.

Les plans de mises en valeur prévoient une utilisation rationnelle des ressources de la forêt privée. Ils préconisent un aménagement intensif. Certes, il n'est pas possible d'obliger les propriétaires à faire des travaux sylvicoles dans leur boisé ni d'empêcher l'exploitation abusive d'une propriété, mais ces plans permettent d'en arriver, pour l'ensemble du territoire, à un meilleur aménagement et à une augmentation de la productivité.

A.3 L'aménagement des forêts publiques et privées

L'analyse des activités d'aménagement et de la mise en valeur des forêts aussi bien publiques que privées, permet d'observer ce qui suit.

Il faut noter que les volumes de bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État n'ont pas cessé de croître pendant les cinq dernières années (1995-1999). Les bénéficiaires de la CAAF (Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier) ont récolté 133,8 Mm³ de résineux (87% de la possibilité forestière) et 22,3 Mm³ de feuillus (37% de la possibilité forestière) dans les aires communes. Parallèlement, ils ont considérablement intensifié l'aménagement, puisqu'ils ont réalisé des travaux sylvicoles sur plus de 1 337 000 ha, coupes de régénération exclues. Par ailleurs, les travaux de régénération artificielle ont dépassé les objectifs fixés, parce qu'il a fallu remettre en production d'importantes superficies affectées par le feu.

Les éclaircies précommerciales ont pourtant plus d'envergure que prévu, car les aménagistes se sont efforcés de réduire la vulnérabilité des peuplements résineux face à la complexité des bourgeons de l'épinette en favorisant certaines essences moins vulnérables, d'une part, et en réduisant la compétition intra et inter spécifique, qui freine la croissance des arbres. D'autre part, les coupes de jardinage et de préjardinage ont également pris beaucoup plus d'importance.

Pendant la période considérée, les volumes de bois récolté dans les forêts privées ont aussi augmenté. On y a en effet prélevé 23,3 Mm³ de résineux et 26,2 Mm³ de feuillus, soit 90% et 67% de la possibilité forestière, respectivement. Les différents programmes d'aide offerts aux propriétaires de boisés ont permis de confectionner plus de 24 500 plans d'aménagement et d'effectuer des travaux sylvicoles d'une envergure totale de quelque 320 000 ha (ministère des Ressources naturelles, 2002). Par ailleurs, depuis leur création, en 1996, les dix-sept agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont élaboré des plans de protection et de mise en valeur de leurs territoires respectifs.

D'une certaine manière, on peut dire que les forêts du Québec sont sollicitées au-delà de leurs possibilités de coupe, et la demande industrielle porte plus ou moins atteinte au renouvellement de la diversité du couvert forestier. Car comme le signale Louis Bélanger (2002) :

« La récente publication de l'avis d'un comité scientifique permet d'affirmer que la forêt résineuse du Québec est bel et bien surexploitée. Le niveau de coupe actuel dépasserait le niveau à rendement soutenu de l'ordre de 15%, une surexploitation due à la négligence du ministère des Ressources Naturelles (MRN) et de sa Direction des programmes forestiers. Depuis plus de 10 ans, le niveau de coupe dépend en partie des travaux sylvicoles qui devrait accroître la production future de bois. L'éclaircie précommerciale est le principal traitement sylvicole justifiant, aux yeux du MRN, l'autorisation d'un niveau accru de coupe. Or, il est évident que la Direction des programmes forestiers a échafaudé des stratégies sylvicoles sur des bases scientifiques incertaines sinon douteuses. Le Comité scientifique du Manuel d'aménagement, le premier à être formé en 10 ans, conclut «qu'une augmentation du volume

« marchand à l'hectare à l'âge d'exploitabilité absolue ne fait pas partie des avantages d'une éclaircie précommerciale». C'est tout un pan de mur de la foresterie québécoise qui s'écoule».

Pourtant, si dès 1995, le MRN avait consulté les spécialistes et la littérature scientifique, il aurait été plus prudent face à l'hypothèse de rendement accru. Il continue, encore aujourd'hui, d'y investir des dizaines de millions de dollars en vue d'autoriser un niveau de coupe accru dans plusieurs régions du Québec. Ainsi, le MRN a enclenché un programme majeur d'éclaircies précommerciales dès la fin des années 80. Entre 1990 et 1994, plus de 126 500 ha ont été traités de cette façon, à un coût d'environ 90 millions dollars, sans système de suivi d'envergure pour vérifier sa capacité réelle à accroître la production de bois dans une variété de situations. Ce n'est qu'en 1995 que le système de suivi a été installé. Même si le traitement n'avait pas encore fait ses preuves, le MRN a continué d'en encourager l'expansion. Entre 1995 et 1999, on doublait les superficies traitées, soit 311 000 ha, au coût d'environ 250 millions de dollars.

Au cours de cette section, notre analyse nous a permis de voir les différentes politiques de gestion et d'aménagement des forêts du Québec. Nous avons tenté de montrer qu'elles ne favorisent pas le bien public en veillant au renouvellement du couvert forestier. En effet, celles-ci ne souscrivent pas à une approche plus durable et globale des milieux forestiers. Il est sans équivoque que ces politiques d'aménagement des forêts publiques et privées sont légitimées essentiellement en raison du poids économique non négligeable de la filière bois, et par une hantise productive des forêts susceptible de remettre en cause leur devenir dans la diversité pour les générations futures.

B. Les industries de la filière bois au Québec

Cette section, va essayer de répondre à un deuxième type de question qui porte sur la situation des localités particulièrement marquées par la présence des industries du bois. Devant la nécessité de s'adapter à des marchés de plus en plus concurrentiels et à une demande très forte, les petites et moyennes entreprises (PME) éprouvent fréquemment des difficultés pouvant entraîner leur disparition, alors que les grandes procèdent à des restructurations toujours préjudiciables à l'emploi. L'ancrage des activités industrielles liées au bois dans la réalité locale et dans le temps s'avère plus aléatoire et l'est d'autant plus que nous avons ici des entreprises dépendantes de la demande extérieure. Cette caractéristique, accentuée par la globalisation, est aussi le fruit des héritages historiques.

B.1 Entreprises et territoires

L'ouverture croissante des entreprises aux marchés extérieurs et leur exposition à la concurrence constituent une des caractéristiques majeures du contexte économique actuel, et les entreprises s'y adaptent différemment, selon leur taille. Si les PME ont suscité un regain d'intérêt indéniable en raison d'une plus grande flexibilité par rapport à une demande très changeante, les grandes entreprises, pour leur part, cherchent à améliorer la productivité et leur organisation interne (Fisher, 1991). Pour ce faire, elles adoptent une stratégie résolument internationale, notamment par le choix de l'emplacement des unités de production ou par la prise de contrôle d'autres entreprises. Dans le premier cas, les PME rencontrent incontestablement des difficultés d'adaptation, tandis que dans le second cas, les grandes entreprises ont régulièrement recours à des restructurations qui engendrent des suppressions d'emplois ou des incertitudes accrues quant à l'emplacement des établissements existants. Cette instabilité rend plus difficile l'ancrage des activités dans la réalité locale (Fisher, 1994).

Pour remédier à la situation, la plupart des pays développés à économie de marché ont envisagé deux types d'actions. Certaines portent sur les mesures sociales à prendre à la suite des suppressions d'emplois souvent massives dans les grandes entreprises : d'autres concernent les multiples formes d'aide surtout financière offertes aux entreprises, notamment aux PME, pour faciliter leur adaptation au contexte économique mondial (Joyal, 1996). Ces actions ont suscité la mise en place d'un dispositif assez similaire dans les principaux pays développés à économie de marché, puisqu'il est caractérisé par l'étoffement des organisations d'acteurs et partenaires à différentes échelles (nationale, régionale et locale) pour mieux faire face aux incertitudes économiques et dynamiser les activités (Joyal et Grandbois, 2002). Comme dans d'autres pays développés et d'autres provinces canadiennes, ces différentes caractéristiques et ce dispositif sont très présents au Québec, mais ils sont d'autant plus que la province se trouve dans une région dite périphérique, où l'économie souffre d'un manque de diversification des activités et montre une réelle dépendance envers l'exploitation des ressources naturelles et surtout du couvert forestier (Dubois, 1995). Au-delà des réalités et des difficultés d'adaptation des entreprises de la filière bois, qui contribuent fortement au commerce extérieur de la province, nous insisterons sur les acteurs et les partenaires du développement local ainsi que l'intérêt et les lacunes de leurs démarches.

B.1.1 Filière bois, internationalisation et territoire

Partie prenante de l'histoire du Québec, la filière bois, très présente au niveau local, correspond à 19% de la valeur des exportations provinciales³³, essentiellement grâce à l'industrie des pâtes et papiers, des cartons et produits connexes.

Une telle importance des débouchés extérieurs ne doit pourtant pas masquer les adaptations souvent difficiles et les incertitudes avec lesquelles les entreprises doivent composer dans un contexte très instables. En ce sens, la filière bois au Québec présente deux caractéristiques majeures. La première, que nous avons exposée, réside dans la présence de grandes entreprises, surtout dans l'industrie des pâtes et papiers, où la concurrence internationale est vive et où la préservation des marchés requiert des efforts incessants de productivité et l'amélioration perpétuelle du cycle de production et des produits (Dubois, 1995). À ce stade de notre étude, les problèmes de performance dans l'industrie des pâtes et papiers, prennent tout leur sens à la lumière des liens entre les entreprises et les territoires (Glon, 1996). Ces problèmes touchent en effet des établissements qui sont parmi les plus grands de la filière bois au Québec et qui souvent appartiennent à de grandes entreprises dans un secteur industriel fortement exportateur. En dépit d'efforts déjà substantiels, ces entreprises ne sont pas à l'abri des variations imprévues des marchés et des ajustements subséquents, qui sont source d'éventuelles restructurations nuisibles à l'emploi. Exploitant et possédant des vastes domaines forestiers, ces établissements incarnent au mieux une vision productive des forêts et sont extrêmement gourmands en matières premières. Rien ne justifie un changement d'attitude concernant ce que l'on appelle le lien ressource (Glon, 1999), car celui-ci satisfait les intérêts immédiats des entreprises papetières. En effet, les salaires de leurs employés sont assez enviables par rapport aux autres activités de la filière bois. Partagées entre la nécessité incontournable d'être situées près des domaines forestiers, notamment parce qu'elles y trouvent la matière première, et les effets plus pernicieux de leur présence, comme la très forte pression qu'elles exercent sur la ressource forestière ou l'impact social d'éventuelles restructurations, ces entreprises valorisent et médiatisent beaucoup les initiatives qu'elles prennent pour corriger les pratiques plus critiquées. Au reproche d'une exploitation très soutenue du couvert forestier, ces entreprises répondent en invoquant leurs efforts réels (mais aussi sélectifs) dans la

sylviculture, y compris à grand renfort de publicité dans la presse ou sur des panneaux routiers. Des parcelles fraîchement reboisées s'accompagnent de panneaux qui soulignent avec insistance les efforts de renouvellement du couvert forestier par les grandes entreprises papetières.

Plus souples devant des marchés instables et s'adaptant souvent plus rapidement aux variations de la demande, les PME ont connu un regain d'intérêt incontestable. Leur adaptation impose néanmoins un nombre croissant d'obligations (diffusion de l'innovation, prospection et évaluation des marchés, mise au point de produits porteurs, amélioration de la qualité, formation et requalification...) qu'elles ont du mal à assumer sans l'intervention d'acteurs ou de partenaires extérieurs (Fisher, 1991) En dépit d'un esprit d'entreprise indéniable et effervescent, le sort des PME s'avère extrêmement difficile. Elles sont souvent présentes dans des activités industrielles qui dégagent peu de valeur ajoutée, notamment dans l'industrie du bois, ou dans un même secteur, surtout dans l'industrie du meuble (armoires de cuisine). Comment illustrer concrètement cette particularité ? Bien qu'on l'observe dans de nombreux pays riches et pour des raisons variées, l'instabilité des PME est une donnée relativement permanente au Québec, en raison de la difficulté de renouveler les produits en fonction de la demande. C'est une des raisons qui explique que 40% d'entre elles cessent leurs activités avant la fin de la première année d'exploitation et à peine 10% passent le cap des dix années (Saint-Martin, 2002)³⁴.

B.2.2 Acteurs, partenaires, développement et diversification

Une des caractéristiques essentielles de la province du Québec est de présenter un dense maillage d'acteurs et de partenaires travaillant au développement local (Joyal et Grandbois, 2002). Aux côtés des entreprises

qui sont les acteurs essentiels, le maillage est surtout le fait des autorités fédérales et provinciales.

La province joue également un rôle dans la formation dans le cadre des centres communautaires et des universités comme c'est le cas dans plusieurs régions du Québec.

Parallèlement à cette dernière structure s'ajoute les quelques cent Centres Locaux de Développement (CLD) à l'intérieur de chacune des 96 Municipalités régionales de comté (MRC) conformément à la nouvelle politique régionale du gouvernement québécois visant à responsabiliser davantage les milieux locaux (Joyal, 2002).

La plupart de ces composantes administratives disposent d'un vaste éventail de formes d'aides qu'elles procurent pour la création ou le développement des entreprises. Mais ce maillage entraîne une confusion, dans la mesure où ce qui relève traditionnellement du partenariat fait ici figure de véritables acteurs. Ce sont les organismes provinciaux et fédéraux qui sont omniprésents pour conseiller le développement et être à l'écoute des besoins locaux, notamment financiers. Ces deux niveaux de développement sont à la fois acteurs et partenaires du développement (Glon et Vachon, 1996).

Néanmoins une grande partie de l'action de ces différents organismes consiste à offrir des possibilités d'aide financière, c'est-à-dire finalement des initiatives très attendues. Même si elles se renouvellent en fonction des besoins, ces actions s'avèrent insuffisantes dans le contexte économique actuel. Nombreux sont les entrepreneurs qui déclarent ne pas être bien au courant de ces possibilités d'aide ou n'avoir guère le temps de s'en soucier, accaparés qu'ils sont par leur tâches croissantes. Beaucoup d'entreprises éprouvent des besoins précis dans les domaines de l'innovation, de

l'amélioration technologique, de la qualité des produits, de la diversification des débouchés et des productions, de la qualification des travailleurs, de la mise au point de produits propres; mais ces exigences ne sont pas toujours clairement formulées ou évaluées, elles connaissent des changements incessants et sont difficiles à prendre en charge, surtout de la part des PME (Glon, 1996). Le problème se situe effectivement dans l'extrême mobilité et le renouvellement des besoins, qui varient selon chaque entreprise. Il est d'autant plus délicat à surmonter que les PME en sont encore souvent à assumer la phase de création ou de transition vers une certaine maturité, tout en étant sollicitées par les marchés internationaux (Julien et al, 1999).

Il serait exagéré d'affirmer que le maillage d'acteurs et de partenaires n'est pas à l'écoute de ces besoins. Ainsi certains centres de recherche sur les produits du bois comme le Forinleck, le CRIQ, l'École québécoise du meuble et du bois ouvré (EQMBO), travaillent non seulement à l'amélioration qualitative et productive des essences d'arbres en collaboration avec des centres universitaires comme l'Université McGill, l'École Polytechnique, l'UQTR (Centre de recherche en pâtes et papiers), le Centre International de Couchage (CIC) et le Centre Spécialisé en Pâtes et Papiers (CSPP), mais aussi à l'amélioration des produits du bois ou au développement de nouveaux marchés. Les efforts portant sur les techniques de plastification du bois, la conservation des produits du bois ou la consolidation des escaliers de bois, en particulier ceux en colimaçon, constituent quelques exemples de collaborations fructueuses. Outre la présence de nombreux acteurs et partenaires, la coordination de leurs activités demeure problématique dans ce contexte économique incertain. Tous les niveaux d'intervention en cause entreprennent des actions louables, mais les démarches dans les domaines de la recherche appliquée ne se concrétisent pas toujours au sein des entreprises. En effet, celles-ci éprouvent souvent des besoins auxquels les efforts de la recherche appliquée (en matière d'innovation, de formation ou autre) ne répondent pas adéquatement et au moment opportun. Ce défaut de synergie

est particulièrement ressenti au niveau local. Certaines initiatives sont d'autant plus singulières qu'elles se développent en mettant l'accent sur la coordination des interventions en fonction de besoins clairement évalués.

Ainsi les entreprises de la filière bois peuvent dans une large mesure compter sur de nombreux acteurs et partenaires, mais la multiplication des centres de décisions est la source de confusion et souffre parfois d'un manque d'efficacité, à défaut d'une présence effective au niveau local dans une relation de proximité qui permette de mieux évaluer les besoins des entreprises et d'assurer leur renouvellement. Un enjeu s'avère alors important : comment miser sur l'esprit d'entreprise et l'orienter en fonction des possibilités du marché, valoriser la qualité des produits, diffuser l'innovation pertinente, inciter aux regroupements pour certaines tâches ? Autrement dit, comment intensifier à l'échelle locale des interventions dans l'esprit d'association ou de coopération avec les différents paliers d'intervenants ?

CHAPITRE III

Les leçons à tirer du système forestier québécois

Le chapitre précédent, nous a permis de voir les liens existant entre les différents concepts dont notre étude fait l'objet à savoir : le développement local et la filière bois principalement C'est dans le même ordre d'idée que va ce chapitre, mais cette fois au lieu d'insister sur les PME, nous mettrons l'accent sur le troisième concept de notre étude : les coopératives forestières du Québec.

Par ailleurs, nous avons vu que l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources, tout en mettant l'accent sur l'autonomie, la créativité et la solidarité, permet un développement local qui s'implique avec un changement de culture de développement. Ainsi, il peut correspondre à un meilleur ancrage des activités industrielles liées à la filière bois dans un contexte sans cesse évolutif.

Néanmoins, le potentiel d'un territoire ou d'une collectivité ne réside plus, dès lors dans leur seule capacité de se conformer aux règles du jeu des grands circuits économiques externes, mais aussi, et surtout, dans leurs aptitudes à inventer et à promouvoir une dynamique de société locale qui permette l'innovation et la réalisation de projets et, de ce fait, la création d'espace d'autonomie.

C'est ainsi qu'en considérant le Québec comme un modèle, le système coopératif forestier peut-il être envisageable pour le Gabon ? Dans le cas contraire quel système peut-il être une solution idéale ou adaptable? En d'autres termes quelles sortes de leçons peuvent être tirées au vu du système

forestier québécois et comment peuvent-elles s'appliquer dans un pays de l'Afrique subsaharienne tel que le Gabon.

A. Le lien entre les coopératives forestières et le développement local

Comme nous l'avons vu au premier chapitre une coopérative forestière peut se définir par plusieurs de ses activités (exploitation, aménagement des forêts, construire et entretenir les chemins forestiers,... par exemple)

Cependant, bien que certaines coopératives forestières correspondent presque entièrement à ce profil, la plupart d'entre elles concentrent leurs activités sur l'exploitation ou la transformation ou encore sur l'aménagement (Desponts, 1994) comme nous le verrons plus tard au cours de ce chapitre. Ainsi, les possibilités qui s'offrent au milieu coopératif dans le secteur forestier sont donc propices à un développement accru. Maintenant, voyons ensemble quels types de relations peut y avoir entre les coopératives forestières et le développement local.

A.1 Les coopératives forestières et le développement local

Les coopératives forestières comme les PME d'ailleurs, n'ont pas toutes le même poids dans leur milieu. Certaines sont très petites et très spécialisées, d'autres, beaucoup plus grandes, touchent presque toute la population directement ou indirectement. Bien que la philosophie coopérative reconnaît une dimension sociale essentiellement à l'action coopérative, très souvent, les coopératives forestières voient cette participation comme une charge, un coût supplémentaire à absorber susceptible de nuire à leur efficience économique (Prévost et Drainville, 2001). Dans ce cas, la participation aux projets et activités de la communauté ne s'inscrit pas toujours dans un cadre

stratégique précis et, obéit souvent aux aspirations et aux contraintes du moment.

C'est une faiblesse qui peut coûter cher aux unes comme aux autres. Car on sait maintenant que l'insertion sociale et culturelle des entreprises dans la société se transforme à long terme en une variable économique. Les grandes entreprises l'ont compris et ont développé des stratégies complexes de philanthropie et des préoccupations pour le capital de marque qui rejoint à certains égards le même objet. C'est-à-dire inscrire l'entreprise exportatrice et ses produits dans le tissu même de la société pour fidéliser sa clientèle à long terme.

C'est ici que la coopérative peut valoriser toute sa dimension sociale pour se développer, comme les entreprises traditionnelles, une stratégie d'insertion dans la société et dans sa communauté de base. Et, à ce niveau, elle possède un avantage incommensurable. Un avantage dont très peu d'entreprises peuvent bénéficier. La coopérative fait, par ses membres, partie intégrante de la communauté. Elle y est donc non seulement un facteur de développement mais, elle peut aussi s'insérer dans toutes ses fibres et jouer un rôle de véritable acteur de développement, voir même partager le leadership de la communauté.

Cadré dans une stratégie de cohérence d'entreprise, la dimension sociale coopérative, au-delà de ses retombées directes, devient donc à long terme, un levier consubstantiel pour fidéliser les membres, s'appuyer sur les forces vives de la communauté locale et régionale et assurer le développement harmonieux de l'entreprise coopérative.

Le développement local est un processus émergent et endogène. Il est celui qui émerge des initiatives et du dynamisme des communautés locales. Il

valorise aussi parfois des pratiques très imaginatives, telles que les ressources humaines, financières et matérielles locales. Ainsi, il suscite des comportements novateurs axés sur la prise en charge, la créativité et l'esprit d'entreprise (Prévost et Drainville, 2001).

Enfin, comme phénomène endogène, le développement local valorise entre autres, l'entrepreneurship et les PME locales, collectives ou non, comme source de création d'emplois, l'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés et l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources. En mettant l'accent sur l'autonomie, la créativité et la solidarité, le développement local implique un changement dans la culture du développement et se rapproche fondamentalement des valeurs qui sont à la base du mouvement coopératif.

Bien qu'il n'y ait pas de recette miracle ni marche à suivre précise pour s'insérer dans le développement d'une collectivité, nous pouvons néanmoins dire que la démarche nécessite la présence ou la création de réseaux et de partenariats comme l'a fait remarquer Joyal (2002). L'existence d'un réseau et de partenariats signifie qu'il y a eu consultation et entente sur des points précis entre différents acteurs de la collectivité. Cependant, la concertation va au-delà des rencontres, discussions et échanges d'informations. Elle implique que les différents acteurs établissent un dialogue, arrivent à s'entendre sur des points précis et une vision commune, un partage des énergies, des compétences et des ressources, se concrétisant en des projets définis où chacun y voit une réponse à ses besoins. Cette démarche doit se faire dans une atmosphère de confiance et de reconnaissance des forces et faiblesses de chacun. La création des synergies résultantes implique donc de rassembler les savoir-faire et les ressources dans une action coordonnée qui augmentera les effets des interventions de chacun (Vachon, 1993).

L'émergence et la survie d'un partenariat impliquent le respect de certaines conditions. Tout d'abord, chacun doit trouver une place équitable dans l'échange dont les termes doivent être justes. De plus, chacun doit y trouver son propre compte car le déploiement d'énergies et de ressources est fortement motivé par ce qu'il peut apporter en retour.

Évidemment, il peut paraître beaucoup plus facile de parler du processus de réalisation de partenariats et de réseaux que de le voir se concrétiser. Bien qu'il n'existe pas de formule prodige, il y a un ingrédient de base indispensable, il s'agit de la présence d'un leader capable de mettre son potentiel au profit de sa communauté et de mobiliser cette dernière (Saint-Martin, 2002). Ce concept avait déjà été endigué dans le chapitre II précédent lorsque nous avons parlé des PME. Aussi c'est à ce niveau qu'il est important de savoir reconnaître les leaders de son milieu. Ainsi, il faut noter que les leaders sont indispensables au développement local et il n'est pas exagéré de dire que leur rôle dans cette démarche constitue la clé de voûte de la participation des citoyens au processus. En effet, qui peut lancer une action de revitalisation, sinon une personne ou un groupe capable de rassembler les volontés et les énergies de la collectivité? (Vachon, 1993)

A.2 Les coopératives de producteurs forestiers sont-elles capables d'assumer ou du moins de participer à ce leadership dans leur communauté?

La mobilisation est fondamentale si on veut être en mesure de rassembler des acteurs locaux autour d'un projet de développement. Au-delà de la coopérative, ces acteurs sont principalement les élus municipaux qui sont représentants du pouvoir local, les responsables de l'éducation, les entrepreneurs locaux, les associations et les jeunes. Ainsi, de par leur mission, leur idéologie, leurs valeurs et leurs principes qui coïncident en plusieurs points avec ceux du développement local, les coopératives

forestières ont la capacité d'être des pierres d'assise autour desquelles peut se faire le développement des collectivités locales.

Après avoir fait ressortir les différentes attaches entre les coopératives forestières et le développement local, on peut maintenant regarder comment celles-ci peuvent être tributaires de la création et du partage des richesses au niveau des régions du Québec.

A.2.1 La création et le partage des richesses

Les ressources naturelles recèlent un grand potentiel pour concourir à la création de richesses. Cependant, pour réaliser ce potentiel, il est nécessaire de mettre en place différents éléments qui vont transformer ces ressources en richesses. Puisque les ressources sont limitées, il existe forcément une compétition pour les obtenir. La compétition s'exerce pour ces ressources tant entre les utilisateurs d'une même industrie qu'entre les différentes industries. De plus, il faut rappeler que dans notre société, les richesses naturelles font partie du bien public comme mentionné dans le deuxième chapitre.

Dans ce contexte, les coopératives forestières doivent s'assurer que les mécanismes de création de richesses viseront à atteindre un optimum en conciliant l'efficacité des usages tout en rencontrant la fonction d'utilité sociale. «L'importance de la notion d'équité en économie, et notamment en économie du travail, conduit à dire que la répartition des bénéfices de la croissance économique va affecter la satisfaction des agents économiques, dont la réduction de l'insécurité économique » (Tremblay, 2003). Donc, lorsqu'il faut procéder aux arbitrages pour l'obtention des ressources, il est nécessaire de rechercher à optimiser la fonction d'utilité collective. C'est à quoi tendent à s'atteler les coopératives forestières.

Mais cela ne les empêche pas cependant de s'assurer d'être compétitif dans la recherche des stratégies qui seront mises de l'avant, car une ressource transformée qui ne trouve pas d'acheteurs ne crée pas de richesse.

Néanmoins, il est fondamental pour les coopératives forestières de développer des pratiques qui garantissent l'utilisation durable de ressources, tout au moins pour celles qui entrent dans la catégorie des ressources renouvelables comme la forêt.

Enfin, les coopératives ne se limitent pas à créer de la richesse à partir des ressources naturelles. Elles s'assurent que cette richesse se répartisse suffisamment au sein de la collectivité. Il faut rappeler qu'il n'est pas question de socialisme, mais bien d'une préoccupation qui rejoint parfaitement l'objectif des coopératives forestières, soit la maximisation des retombées économiques provenant de l'exploitation des ressources naturelles.

A.2.2 Une présence déterminante, un rôle essentiel

Considérant la préoccupante situation démographique actuelle des régions et celle qui se dessine pour les années à venir, les coopératives reconnaissent dans une large mesure qu'il est indispensable de continuer à agir pour améliorer la situation des communautés qui vivent dans les régions du Québec. Depuis plusieurs années, plusieurs stratégies dont celle du gouvernement du Québec ont tenté de contribuer au développement local. Cependant, le Rendez-vous des régions par exemple a souligné encore une fois que la guerre est encore loin d'être gagnée, car il s'agit d'un phénomène complexe. En effet, il existe plusieurs problèmes qui limitent actuellement l'ampleur des retombées pour les communautés qui vivent de la forêt. Le fond du problème demeure la difficulté de concilier l'aménagement forestier

avec l'approvisionnement. Ainsi, lors de la commission parlementaire chargée de mettre à jour le régime forestier, en septembre 2001, la Confédération des Coopératives Forestières du Québec (CCFQ) écrivait :

«L'expertise et l'expérience des coopératives forestières les amènent à conclure que le régime forestier n'a pas encore réussi à faire la démonstration qu'il est facile de concilier efficacement les besoins d'approvisionnement avec les défis de l'aménagement forestier. Ce sont des logiques qui s'affrontent et qui placent les bénéficiaires de CAAF dans des dilemmes très difficiles. Dans le quotidien du régime forestier, la forêt est considérée par des industriels forestiers comme une source d'approvisionnement de matière ligneuse. Or, l'approvisionnement constitue, dans la comptabilité des industriels, un poste de dépenses. La logique industrielle normale consiste à limiter les dépenses pour optimiser le profit. Il devient dans ce contexte très difficile de faire une place convenable aux problématiques d'aménagement puisque cela oblige à avoir une gestion aux exigences contradictoires à court terme : l'investissement dans l'aménagement (perspective à long terme) représente plutôt, du point de vue de l'approvisionnement, une augmentation des coûts de la source, donc une augmentation, à court terme, des dépenses. Cette logique, présentée d'une façon très simplifiée, convenons-en, traduit cependant malheureusement une partie importante des dilemmes quotidiens dans lesquels se trouve prise la gestion des détenteurs de CAAF. La mise en valeur des ressources forestières nécessite une approche de long terme difficilement conciliable avec la profitabilité à chaque trimestre ». (CCFQ, 2001)

Afin d'améliorer la performance des stratégies de développement local, en tenant compte des coopératives forestières, certains facteurs de succès doivent être considérés, il s'agit des éléments suivants :

- L’entrepreneurship;
- La cohésion sociale régionale;
- La place des coopératives forestières des régions dans le Québec.

Malgré tous les efforts de l’État, il faut comprendre que l’entrepreneurship est véritablement au cœur des stratégies de développement comme nous l’avons montré dans les chapitres précédents. Car, ce sont toujours les emplois qui soutiennent la présence des populations et pour créer des emplois, cela prend des entrepreneurs. Plusieurs études se sont penchées sur la viabilité des emplois qui sont créés dans les régions. L’apport des subventions passagères qui crée de la dépendance lorsque le marché à lui seul ne suffit pas à maintenir ces emplois est aussi souvent dénoncé dans ces études.

Cela ne signifie cependant pas que l’État soit incapable d’agir sur cette situation, car il est possible d’améliorer les conditions de l’environnement dans lequel s’exprime l’entrepreneurship. L’enseignement que l’on peut retenir de tout ceci, c’est que l’État ne peut pas fournir tous les emplois et que la fibre entrepreneuriale est loin d’appartenir à tout le monde. En fait, poussés par leurs ambitions, les citoyens des régions du Québec les plus entrepreneurs ont malheureusement tendance à migrer vers les pôles de croissance économique où ils pourront bénéficier d’opportunités d’affaires plus importantes (Carrier, 2002).

Ainsi, lorsque les ressources, aussi bien tant matérielles, humaines que financières sont limitées, il est indispensable de regrouper les forces et créer des synergies. Cela n’est possible que si la communauté fait preuve d’une forte cohésion sociale. Cette cohésion découle de facteurs, tels que le sentiment d’appartenance et l’influence des leaders qui mobilisent les forces

que nous évoquons dans les chapitres précédents. Le rôle des institutions est aussi déterminant. Chaque instance peut jouer le rôle qui lui revient en proposant et en partageant une vision commune du développement (voir le modèle proposé au chapitre I), et les coopératives forestières doivent s'impliquer dans ce processus.

Enfin, bien que le sujet suscite parfois de la controverse, il est primordial de faire en sorte de maintenir un lien fort entre les régions et les grands centres. Il est possible de débattre très longtemps, si l'on tient compte des études divergentes, sur l'équité du partage des retombées de l'exploitation des ressources naturelles. Il faut cependant éclairer le débat de deux éléments qui apparaissent fondamentaux. Premièrement, les ressources naturelles appartiennent à tous les Québécois, qu'ils vivent en régions ou dans les centres urbains. Deuxièmement, l'offre de services publics en région est coûteuse et difficile à maintenir pour assurer aux Québécois des régions un succès comparable à celui des villes.

Les régions n'ont donc pas intérêt à entretenir une fracture entre les différentes composantes de la société québécoise. En plus de vertueux principe de la solidarité sociale, il ne faut pas perdre de vue la réalité démographique, car chaque région du Québec a sa particularité. Pourtant, il est clair que le pouvoir politique des régions urbaines ne cesse de prendre de l'ampleur, ce qui infère un pouvoir réel de décider pour l'ensemble de la province, tout en tenant compte de la diversité de chacune d'elle.

Il est donc préférable d'entretenir des concepts de complémentarité et surtout d'insister pour réunir les conditions adéquates pour que les régions contribuent à l'essor provincial et qu'elles profitent du développement global du Québec.

B. L'importance et l'implication des coopératives forestières

Il faut rappeler qu'il y a 47 coopératives forestières au Québec. Mais 41 d'entre elles sont membres de la Conférence des coopératives forestières du Québec (CCFQ), pour environ 98% du chiffre d'affaire annuel. Celle-ci est une organisation qui regroupe sur une base volontaire, les coopératives forestières du Québec. Elles emploient annuellement 6 000 travailleurs et travailleuses pour un chiffre d'affaires global annuel de plus de 400 millions de dollars. Ces entreprises qui existent depuis près de 65 ans dans toutes les régions forestières, interviennent dans toute la filière bois, partant de la production de plans en pépinière, du reboisement et des travaux sylvicoles, de la récole, de la voirie, du transport jusqu'à la transformation (*voir schéma sur la filière bois au chapitre I*). Les coopératives forestières s'impliquent également dans des projets de deuxième et troisième transformation afin d'augmenter la valeur ajoutée dans leur communauté. Même si, il faut le rappeler que ces projets demandent des capitaux très élevés.

En plus du rôle économique prépondérant d'entrepreneurs des coopératives forestières, notamment au chapitre de l'emploi, il est aussi important de souligner leur apport à l'épanouissement des personnes. L'exercice de la démocratie active au sein d'une entreprise collective est en effet très enrichissant. Les gens peuvent ensuite exploiter ces compétences dans leurs rapports avec le reste de la communauté. Enfin, les professionnels de ces organisations s'installent en région et contribuent par leur présence à ajouter des compétences dans leur milieu.

Enfin, les coopératives forestières sont soucieuses de l'avenir de la ressource qui supporte leurs entreprises. C'est pourquoi elles ont investi de manière importante ces dernières années pour implanter des systèmes de gestion environnementaux menant à la certification des pratiques. Ces nouvelles

procédures, bien souvent contraignantes, visent surtout à procurer des garanties supplémentaires quant au respect des lois et règlements et quant au processus d'amélioration continue des pratiques forestières.

C'est pourquoi, les coopératives forestières s'interrogent actuellement sur les modalités précises qui vont devoir être mises en place pour régionaliser encore davantage certains programmes et sur la nature des pouvoirs qui peuvent en découler. Ainsi peut-il être possible de rendre imputables les autorités locales face aux responsabilités des bénéficiaires qui paient ces travaux plutôt que des redevances à l'État? Faut-il revoir la source de certains financements?

C'est pourquoi dans le mémoire présenté au secrétariat de la mission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources en 2003, par la conférence des coopératives forestières du Québec, on conclut :

« Les coopératives forestières souhaitent que des fonds spécifiques soient confiés aux promoteurs régionaux pour favoriser la réalisation de travaux d'aménagement forestier intégré. Mais les fonds qui proviennent de l'exploitation de la matière ligneuse devraient revenir majoritairement à la production de matière ligneuse, ne serait-ce que pour améliorer les pratiques et intégrer davantage les préoccupations des utilisateurs de la forêt. Enfin, il apparaît fondamental aux coopératives forestières d'éviter de seulement déplacer des emplois et de miser en premier lieu sur des entreprises dédiées au développement forestier plutôt que de profiter des sommes passagères pour faire émerger toutes sortes de nouvelles entreprises dont la viabilité est loin d'être assurée à moyen terme. Il faut que les instances politiques locales résistent à

l'envie de s'impliquer directement dans les activités forestières.

Elles sont alors trop loin de leur mandat pour être efficace.»

(CCFQ, 2003)

En d'autres termes, il faut que tous les groupes (hommes, femmes, éléments influents et éléments sous-représentés) puissent faire entendre leur voix dans un processus de concertation et d'adhésion.

B.1 La valeur ajoutée en région des produits forestiers

Les coopératives forestières ont déjà plusieurs tentatives pour s'impliquer dans la réalisation de projets à valeur ajoutée à partir des ressources forestières. Les projets les mieux réussis sont ceux dont la convergence avec les autres activités de la coopérative est la plus évidente. Par exemple, une coopérative qui ajoute un séchoir à son usine de sciage.

Plusieurs obstacles structuraux limitent pourtant la capacité des coopératives de s'impliquer de manière plus intense dans ces projets. Le principal problème est le financement des projets. En effet, la nature du fonctionnement des coopératives fait en sorte qu'il n'est pas facile d'impliquer du capital de risque externe à la coopérative sans abroger le pouvoir de gestion des membres qui possèdent l'entreprise. Les coopératives doivent donc miser presque exclusivement sur les bénéfices internes, sur l'investissement des membres et sur la dette pour entreprendre des projets de valeur ajoutée (Prévost et Drainville, 2001).

L'accès aux ressources premières constitue le deuxième obstacle. Les grandes entreprises qui transforment les volumes de bois importants préfèrent généralement les garanties et la simplicité des réseaux bien implantés pour écouler leur production (Bilodeau, Luc et Filion, 2002).

Enfin, il n'est pas toujours facile de bénéficier d'une main-d'œuvre suffisamment formée pour réaliser des projets qui nécessitent une forte maîtrise technologique. Paradoxalement, malgré des taux de chômage importants, le manque de main-d'œuvre constitue parfois un frein pour la mise en œuvre de certains projets, car les promoteurs doivent rencontrer leurs objectifs de production. Enfin, il faut aussi souligner l'effet pervers de la présence des grandes entreprises qui offrent des conditions si attrayantes qu'il devient très difficile de faire vivre en région des PME offrant des conditions salariales plus modestes (Billette et Robichaud, 2002). Il faut noter que cet effet est plutôt contraire chez les travailleurs. Cet environnement d'affaires nuit au développement des PME en région qui rencontrent des difficultés de recrutement et de rétention de leur main-d'œuvre la plus performante et c'est le même cas pour les coopératives forestières du Québec.

C. Les leçons à tirer du système forestier québécois

Les deux chapitres précédents, nous ont permis de voir les diverses variables qui interagissent avec les PME pour pourvoir un développement durable et efficace du milieu. De ce fait, aussi bien les PME que les coopératives forestières se trouvent toutes au centre de stratégies progressives lorsqu'il s'agit de filière bois bien entendu. Car en tenant compte de l'importance de l'économie actuelle, les différentes approches que proposent certains auteurs que nous nous sommes permis de citer antérieurement exercent certainement leur influence dans le succès des organisations (leaders) mais à des degrés différents.

La mise en valeur des ressources forestières constitue une solution économique avantageuse pour les communautés tout en leur permettant de préserver et de valoriser leur environnement. La forêt est avant tout un milieu de vie et la participation des populations à la gestion de ces forêts est

essentielle pour permettre une utilisation durable des ressources, pour conserver la biodiversité et créer une activité économique pérenne.

Il est reconnu que la forêt offre un potentiel de création de richesse et de valeur ajoutée encore plus important que celui de l'agriculture. De plus, la demande mondiale en produits forestiers est en forte augmentation. Il faut néanmoins établir entre la reconnaissance de l'importance économique et sociale de la forêt et l'adaptation de la foresterie aux cultures locales.

C.1 Une approche sur mesure

Pour favoriser la participation des populations à la gestion de la ressource forestière, la formule coopérative offre des avantages considérables. Ce type d'entreprises, dont la propriété et la gestion sont régies par un fonctionnement démocratique, permet aux populations, par une saine gestion, de participer activement au développement de leur forêt, d'acquérir une culture forestière, de combiner la culture de la forêt à celle de l'agriculture. Les bénéfices de cette approche sont les suivants:

- Diversification des sources de revenus.
- Création d'emplois.
- Stabilisation des revenus des agriculteurs.
- Harmonisation entre les besoins économiques, la conservation de la ressource et sa valorisation.
- Développement local et maintien des populations dans un milieu de vie propice.
- Développement d'une économie forestière durable.

Il faut noter que pour la mise en œuvre des bénéfices de cette approche, chaque composante thématique que nous venons de citer, devra faire l'objet d'une approche nationale quant à la coordination des aspects méthodologiques et techniques, et régionale visant une mise en œuvre adaptée aux contextes spécifiques de chaque localité.

C.2 De compétences solides

Au Québec, les coopératives de travailleurs forestiers sont les intervenants les plus importants pour la réalisation des travaux de sylviculture en forêt publique (31 800 ha)³⁵. De plus, les coopératives travaillent en partenariat avec les autres utilisateurs de la forêt pour un développement harmonieux. La SOCODEVI³⁶ en est un bon exemple au niveau international. Elle a l'avantage de compter sur l'expertise de la Conférence des coopératives forestières du Québec pour appuyer la création d'entreprises coopératives, issues du milieu, qui réalisent des travaux forestiers de qualité.

Ainsi fort de toutes ces analyses et interprétations nous pouvons en tirer les leçons qui suivent :

1) Mise en place et renforcement de coopératives forestières.

Celles-ci vont permettre d'exercer un impact majeur sur l'emploi en région et sur le développement socio-économique local dans leurs communautés respectives. Ainsi elles vont assumer dans leur milieu un leadership économique qui va les associer étroitement à l'élaboration et à la promotion d'une vision de développement qui s'articule de plus en plus rigoureusement aux principes de développement durable.

2) Planification, aménagement et gestion de territoire.

Considérées comme des partenaires nécessaires dans ces domaines, les coopératives forestières sont dotées de moyens essentiels pour pousser à la fine pointe ces domaines. Ainsi elles pourront faire bénéficier l'ensemble des utilisateurs, et, du même coup, l'ensemble des populations, d'une forêt plus productive et en meilleure condition.

3) Participation des populations à l'aménagement des ressources.

La coopérative en tant qu'acteur de développement forestier, rapproche les citoyens d'un centre de décision se rapportant à la gestion d'une ressource déterminante pour leur avenir.

4) Production de plants forestiers et reboisement.

Étant donné qu'elle constitue une entité collective inaliénable, les coopératives forestières sont rivées au territoire de leur communauté. Ainsi, elles sont mieux placées pour le renouvellement de la forêt, et chargées en quelque sorte à vivre en symbiose avec le système écologique de la forêt qui leurs donnent une raison d'être et des possibilités de développement.

5) Formation en organisation et en gestion d'entreprise.

Par l'exercice d'un pouvoir démocratique local, elles contribuent à éduquer les gens et à les faire progresser au chapitre de la gouvernance.

6) Formation de main-d'œuvre spécialisée.

Elle a un effet structurant, car elle permet l'embauche de professionnels et de cadres de décision se rapportant à la gestion d'une ressource déterminante pour leur avenir.

7) Transformation du bois avec technologie appropriée.

Celle-ci est importante, car elles doivent rechercher continuellement l'excellence, être au fait des pratiques forestières les plus performantes et les plus respectueuses possibles de l'environnement.

Maintenant que nous venons de faire ressortir les leçons que nous pouvons retirer du système forestier québécois, tout en tenant compte des coopératives forestières, nous pouvons certainement voir comment celles-ci peuvent s'appliquer dans le système forestier gabonais.

CHAPITRE IV

Les leçons à tirer pour le Gabon

Avant de voir comment ce modèle québécois peut s'appliquer, il est important ici, de faire un aperçu politique, social et économique du Gabon dans un premier volet. Puis dans un deuxième volet de situer le système forestier gabonais dans son contexte. Enfin, nous terminerons par examiner comment ces leçons extraites de l'environnement du Québec peuvent s'appliquer dans un pays en voie de développement comme le Gabon.

A. Le Gabon : cadre politique, social et économique

Situé sur la côte ouest de l'Afrique Centrale, le Gabon couvre une surface de 268000 km². Les forêts couvrent environ 220 000 km² (Sizer et Plouvier, 2000) La population de 1,2 millions d'habitants du Gabon est principalement urbaine (73%)³⁷. Presque un tiers de la population vit dans la capitale, Libreville³⁸.

En conséquence, le pourcentage de la population qui dépend directement de la forêt pour survivre est relativement faible. En raison de sa faible population et de ses vastes étendues de forêts primaires, le Gabon est souvent décrit comme un pays où la production durable de bois sur le long-terme serait une possibilité. Cependant, la mauvaise gestion financière de l'économie, les faiblesses de la politique forestière et des pratiques actuelles ainsi que les impacts sociaux et environnementaux négatifs des activités d'exploitation forestière tels qu'ils ont été démontrés récemment au niveau local remettent tous en cause la mesure dans laquelle l'exploitation industrielle de la forêt telle qu'elle est pratiquée actuellement pourra non seulement être durable d'un point de vue écologique, mais aussi permettre de

lutter contre la pauvreté et apporter un développement durable à la population du Gabon.

L'économie gabonaise est fortement tributaire de l'extraction des ressources naturelles pour les marchés d'exportation. Ce qui n'est pas la même chose au Québec, où l'économie par contre est beaucoup plus diversifiée. Les principaux secteurs sont le pétrole, le bois et le manganèse, le pétrole étant le secteur prédominant. Cette dépendance rend l'économie gabonaise vulnérable aux facteurs extérieurs tels que la baisse du prix du pétrole sur le marché mondial et la crise économique asiatique, deux événements qui ont plongé le pays dans la crise financière en 1998 et entraîné un accroissement du taux de chômage, surtout parmi les jeunes, et une augmentation de la pauvreté (Gouvernement du Gabon, 2000) Cette vulnérabilité se retrouve aussi au Québec, nous l'avons énoncé au chapitre premier. Car 90% de ses échanges se font avec les États-Unis et subissent les variations du cours du dollar.

Jusqu'à la découverte des gisements de pétrole au début des années 1970, l'économie du Gabon était largement dépendante des forêts, qui contribuaient à 75 % des revenus d'exportation. La découverte du pétrole a déclenché un exode rural, les gens allant vivre dans les villes à la recherche d'un emploi et d'argent. En 1995, le pétrole représentait 40% du produit intérieur brut (PIB), 80 % des exportations et 60 % des revenus du gouvernement (CFIE, 1998)³⁹. Le Gabon a le produit national brut par habitant (PNB) le plus élevé d'Afrique (4230 dollars en 1997)⁴⁰ (Banque africaine de Développement, 1999), mais les revenus du pétrole ne se traduisent pas par un niveau de vie plus élevé pour la majorité de la population, qui reste pauvre, tandis que seule une petite élite bénéficie de ces revenus pétroliers (Banque Mondiale, 2000)⁴¹. Le Gabon a une dette extérieure importante. Elle continue à augmenter et est estimée à 472 milliards de francs CFA⁴² (614 millions de dollars) à la fin de l'année 1999 et à 604 milliards de francs CFA (785

millions de dollars) à la fin du mois de juin 2000 (Gouvernement du Gabon, 2000). Le pays a eu des problèmes considérables pour rembourser le Fond Monétaire International (FMI) et les autres créanciers comme la France (Banque mondiale, 2000)⁴³. En tant que pays à revenu moyen, le Gabon n'a pas pu bénéficier d'un allègement de dette dans le cadre de l'initiative PPTE, même si le pays a des dettes remboursables considérables et même si la Banque mondiale admet que ses indicateurs de pauvreté sont comparables à ceux du reste de l'Afrique (Banque mondiale, 2000)⁴⁴. Le FMI et la Banque mondiale encouragent une réforme macro-économique, au centre de laquelle se trouvent la promotion des secteurs non-pétroliers de l'économie, la privatisation et la réforme du service public.

Le Gabon appartient au vaste domaine du Bassin congolais. Celui-ci est le plus riche en espèces végétales et animales de toute la forêt tropicale africaine. Les forêts du Gabon rivalisent avec celles d'Amérique du sud par exemple. Elles abritent 8 000 espèces végétales, avec un taux d'endémisme probablement aux alentours des 20%, environ 200 espèces de mammifères et 675 espèces d'oiseaux..

Bien que le Gabon ait connu une formidable embellie économique lors des 40 dernières années, par rapport aux autres pays de la sous-région, celle-ci ne s'est fait que grâce à une forte sollicitation des patrimoines forestiers, minier, pétrolier et halieutique, ce qui n'est pas sans conséquence sur la ressource environnementale.

B. Le contexte forestier gabonais

Le Gabon est un pays essentiellement forestier. En effet près de 85% de la superficie totale du pays est couvert de forêts, soit une superficie d'environ 22 millions d'hectares. Avec une population estimée à 1,2 millions d'habitants, le Gabon se situe ainsi au premier rang des pays africains en terme de surface

de forêt par habitant (22 ha par capita). On estime que près de 40% des forêts du Gabon sont encore à l'état primaire et que le taux de déforestation dû notamment aux activités agricoles, principales causes de déboisement constaté dans le monde, est inférieur à 1% (FAO)⁴⁵.

La forêt a toujours joué un rôle important dans le développement du pays. Sur le plan économique, la forêt a en effet constitué la principale richesse du pays avant d'être devancée par le pétrole au début des années 1970. Actuellement, le secteur forestier occupe le deuxième rang dans les recettes que l'État tire de l'exploitation de ses ressources naturelles. Il rapporte environ 50 milliards de FCFA par an au secteur forestier, soit 18% du PIB et emploi près de 28% de la population avec plus de 10 milliards de FCFA de salaires distribués annuellement, se plaçant ainsi en tête des employeurs privés.

La diversité végétale gabonaise a bien été mise en évidence par l'expérimentation de Reitsman (1987), lequel a pu observer le chiffre de 131 espèces différentes sur 497 individus recensés de diamètres de tronc supérieur à 10 centimètre dans l'une des grandes parcelles d'un hectare chacune.

Breteler (1988) pour sa part a montré que le domaine gabono-camerounais (Cameroun-Guinée Équatoriale et Gabon) dans lequel le Gabon baigne, est la zone la plus riche en nombres d'espèces par unités de surface de toute l'Afrique tropicale. Cette richesse est supérieure à celle de l'Afrique de l'ouest et celle du bassin de la république démocratique du Congo. Ainsi, le Gabon compte 888 espèces pour 236 genres contre 876 espèces pour 230 genres en Afrique de l'Ouest et ce malgré la surface plus grande de la forêt Ouest-africaine. Ces observations renforcent l'idée lancée plusieurs décennies avant par Auberville (1961) à savoir que le Gabon est vraisemblablement l'un des secteurs les plus riches, peut-être le plus riche, de ce vaste ensemble africain.

Aussi abondante soit-elle, la forêt gabonaise n'est pas pour autant inépuisable. Au niveau mondial, la demande de produits forestiers ne cesse de croître et les superficies forestières diminuent continuellement. Dans un contexte de mondialisation de l'économie et de globalisation des marchés, il est fort probable que les forêts du Gabon seront de plus en plus sollicitées et soumises à des pressions croissantes comme c'est le cas au Québec. Ainsi le Gouvernement gabonais, de concert avec tous les intervenants du secteur forestier, devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cet important patrimoine.

Déjà par le passé, en mai 2001 par exemple, le Gouvernement a présenté les grandes lignes d'une nouvelle politique forestière, réaffirmant sa volonté de concilier les objectifs de développement économique et ceux de conservation de l'environnement. Cette nouvelle politique vise à accroître et à optimiser la contribution du secteur forestier au développement économique et social du pays, par la mise en place d'une industrie du bois plus diversifiée et performante, de même que la réduction significative des exportations de grumes au profit des produits issus de la transformation locale de bois. En matière de gestion de la ressource, la stratégie vise à maintenir la vocation forestière à long terme par la consolidation et la mise en œuvre de programmes d'aménagement forestier durable et le renforcement de la capacité nationale.

B.1 L'aménagement durable des forêts au Gabon

Le Gouvernement, conscient de la nécessité de gérer avec efficacité et précaution les ressources forestières pour les faire participer pleinement et durablement à l'économie nationale, a décidé de soumettre l'ensemble des forêts concernées à des plans d'aménagement durable.

L'aménagement durable est celui qui doit permettre le maintien pour les générations futures des potentialités procurées par les ressources forestières en ce qui concerne l'ensemble des produits et services apportés par ces forêts. Son objectif est de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité des générations futures de satisfaire les leurs. Dans la réalisation de cet objectif, le Gouvernement gabonais peut prendre l'exemple de son homologue québécois qui a une longue et grande expérience dans le domaine.

Comme son équivalent québécois qui est le Ministère des ressources naturelles, c'est la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) du ministère des Eaux et Forêts, qui est chargée d'impulser au niveau du pays cette dynamique d'aménagement durable des forêts nationales. A cet effet, la Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts (DIARF) a la mission de suivre l'exécution du programme national d'aménagement durable des forêts gabonaises.

Comme nous venons de faire connaissance avec le contexte du système forestier gabonais et son cadre politique et socio-économique, nous pouvons maintenant nous permettre de voir comment les leçons que nous avons retenues du modèle québécois peuvent s'appliquer au Gabon et quelles en sont les limites.

B.2 Les applications possibles sur le système forestier du Gabon

Fort de l'expérience québécoise en la matière, diverses applications peuvent être relevées. Celles-ci sont : d'ordres techniques, organisationnel, foncier, commercial ou économique et financier, ainsi que des applications liées à l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Car les zones concernées comme

au Québec sont rurales, mais ne sont pas au même niveau technologique ou en d'autre terme de développement. En effet, il est important peut-être de souligner que le Gabon est un pays en voie de développement où plusieurs zones où l'on pratique l'exploitation forestière ne sont pas désenclavées. Les coopératives québécoises qui ont joué un rôle important dans le développement des régions dans le chapitre précédent, ont fourni plus d'éléments de réflexion que les marchés ruraux. Ce sont donc des applications liées au fonctionnement de ces structures qui sont ici détaillées. Ces réflexions peuvent participer à la conception des marchés ruraux dans le terroir gabonais.

B.2.1 Les applications d'ordre techniques

Les applications sont nombreuses et relèvent d'une connaissance certaine de la dynamique de régénération, des ressources pastorales et forestières (productivité, régime optimal, durée des rotations, cause des mortalités, phénomènes de concurrence, pourcentage de multiplication végétative et de régénération en année sèche ou pluvieuse, méthodologie d'inventaire adéquate et suffisamment précise adaptée à ce milieu particulier, *etc.*). Ainsi, le Gabon peut profiter de l'avance technologique du Québec en la matière dans des domaines très pointue comme le BDI⁴⁶, le Som parc⁴⁷, le Sub Modas⁴⁸ (tel que vu dans le chapitre II), la géomatique et la transformation du bois en technologie appropriée.

Les récents travaux effectués au Gabon ont permis de montrer que les brousses tigrées, caractéristiques des plateaux périurbains de certaines régions du Gabon, avaient une dynamique de fonctionnement particulière et que donc une certaine prudence s'imposait lors d'opérations de reboisement dans ce type de formation.

B.2.2 Les contraintes organisationnelles

Étant donné que c'est le cadre coopératif que nous avons retenu et dont nous nous inspirons, il faut faire remarquer que les coopératives forestières éprouvent souvent des problèmes de pérennisation. En effet, leurs modes de gestion sont généralement trop lourd et nécessitent la présence continue d'agents de l'administration. Plusieurs difficultés peuvent être rencontrées. Au nombre de ces dernières, on peut citer :

- la méconnaissance des principes de l'action coopérative;
- le manque de jeu démocratique dans le choix des dirigeants, avec parfois des abus de pouvoirs de certains dirigeants;
- le détournement de fonds; manque de transparence dans la gestion des fonds mauvaise tenue de livres de gestion (formations insuffisantes ou volonté délibérée des gestionnaires), *etc.*;
- l'irrégularité des réunions, notamment des assemblées générales, entraînant sous-information des populations locales, dans le cadre du Gabon on peut parler de villageois (aux activités et aux résultats financiers de la coopérative);
- l'absence de règlement intérieur et de statut décidé par les intéressés;
- les dissensions latentes ou déclarées entre les villages membres;
- le manque d'adhésion nominative, avec apport en capital;
- l'encadrement insuffisant et difficultés de poursuivre des activités par les structures de gestion après le départ des projets;
- La présence permanente de l'État.

Pourtant, malgré de nombreuses contraires organisationnelles, les coopératives forestières québécoises participent activement à l'aménagement forestier, comme nous l'avons vu dans le modèle québécois. Ainsi, elles peuvent bien servir la population gabonaise qui a bien besoin d'avoir confiance dans son régime forestier, en se présentant comme des témoins crédibles parce qu'imputables de leurs interventions. Car leur avenir industriel dans le pays est indissociable de leur avenir communautaire. De ce fait, elles n'auront d'autres choix que de rechercher sans cesse l'excellence. Elles pourront ainsi produire une ressource abondante et de qualité, non seulement pour mieux approvisionner et à meilleur coût les usines de transformation, mais encore et surtout elles auront un intérêt à le faire qui est beaucoup plus large que le rendement à court terme.

B.2.3 Les applications d'ordre foncières

Les aménagements forestiers se heurtent évidemment à des problèmes d'ordre foncier. C'est un problème qu'on ne rencontre pas au Québec. Car contrairement au Gabon c'est un pays de droit avec une législation évolutive qui s'est s'adapter avec l'évolution de la société. Malheureusement ce n'est pas la même chose au Gabon où la taxe foncière n'a pas été mise à jour depuis la fin des indépendances (1960). En effet, dans le contexte traditionnel gabonais, selon La Loi No 1/82 (loi dite d'orientation en matière des eaux et forêts) distingue deux catégories de forêts: les forêts protégées et les forêts domaniales classées. On a pu voir au chapitre II qu'au Québec, le classement est différent, on parle plutôt de forêts publiques et de forêts privées.

Les forêts protégées font parties du domaine privé de l'État. Elles peuvent être aliénées et sont principalement le lieu d'élection des "droits d'usage coutumier".

Selon la Loi, les villageois conservent pour leur subsistance, le libre exercice de leurs droits coutumiers sur tout le domaine forestier à condition que ces droits soient exercés de telle sorte que la pérennité de l'exploitation soit garantie.

Les forêts domaniales classées sont définies par la Loi comme étant:

- les forêts de production à vocation permanente;
- les périmètres de reboisement;
- les parcs nationaux à vocation forestière;
- les forêts de protection;
- les forêts récréatives;
- les jardins botaniques;
- les arboretums et des sanctuaires de certaines espèces végétales;
- les réserves naturelles intégrales d'espèces végétales;
- les aires d'exploitation rationnelle de la faune.

L'exploitation des forêts domaniales classées ne peut se faire qu'en régie ou par vente de coupe par adjudication publique. De plus, la Loi précise que l'exercice des droits d'usage coutumier est interdit dans les forêts domaniales classées.

On peut facilement se rendre compte que cela est différent au Québec quand on se réfère au chapitre précédent. En effet, au chapitre II de la page 41 et 42 par exemple, on a pu voir que l'exploitation des forêts publiques québécoises est divisée en plusieurs zones exploitables (des opérations de banlieue, pour

la pâte et le sciage, pour la pâte et non exploitable), un regroupement qu'on ne retrouve pas au Gabon.

Ainsi dans le cadre des coopératives forestières le problème qui peut se poser est la rotation de l'exploitation à l'échelle des forêts: comment faire comprendre à un éleveur d'un village situé parfois à plusieurs dizaines de kilomètres des sites d'exploitation qu'il fallait éviter telle ou telle zone mises en protections ? C'est un des écueils des systèmes coopératifs d'exploitation. Il peut être en partie résolus par le plan d'aménagement forestier de type villageois, en s'inspirant des plans d'aménagement forestiers énoncé au chapitre II pour le Québec.

B.2.4 Les applications d'ordre économiques et financières

Ce point est très important à souligner. Il faut être réaliste: la mise sous aménagement de centaines de milliers d'hectares, même si elle se borne à l'établissement des limites inter villageoises au sein des forêts et de quotas de coupe, est encore très onéreuse et tout juste à la portée de l'État. Car, elle demande une lourde mobilisation de capitaux et de personnes. Mais, il faut noter que ces deux opérations sont cependant vitales.

Les applications économiques sous-entendent la définition de l'aménagement forestier. Pour certains opérateurs, l'aménagement ne se conçoit que lorsque l'ensemble des paramètres techniques est maîtrisé (inventaire du potentiel, parcellaire, détermination de la "possibilité", *etc.*). Au Gabon, il faudrait appliquer une attitude plus pragmatique, qui trouverait son origine dans l'absence de moyens financiers de l'État même appuyé par un saupoudrage de dons de bailleurs extérieurs. Il faut, autant que faire, transférer la gestion des forêts dégradées aux populations avant de les restaurer, car le temps presse. **Il faut maintenir les forêts et éviter leur disparition.** Le concours actif des

populations, la création d'activités rémunératrices et la répartition des revenus sont trois leviers puissants indispensables pour pérenniser les productions forestières.

Les coûts d'exploitation et de gestion des marchés locaux sont en effet très modestes et lorsqu'ils sont bien gérés, ils dégagent toujours des résultats d'exploitation positifs. L'intégration des autres produits issus de la forêt, parfois plus rémunérateurs, devrait à l'avenir améliorer la rentabilité des marchés locaux.

B.2.5 Les applications liées à l'intégration de l'agriculture et de l'élevage

Parmi les enseignements tirés de l'expérience gabonaise de ces dernières années en matière de gestion décentralisée des forêts, il y a aussi la difficile intégration de l'agriculture et de l'élevage. L'intégration, dans les opérations d'aménagement forestier de ces deux principales activités économiques des populations, rencontre actuellement d'énormes obstacles, traduisant encore la prise en compte partielle ou non de certaines activités lors de la phase d'élaboration des projets. Ces obstacles tiennent pour l'essentiel à l'opposition entre:

- d'une part, les systèmes de production agro-pastoraux demeurés toujours extensifs;
- et d'autre part, l'intensification de ces systèmes de production que tentent d'imposer les aménagements forestiers.

Force est de constater aujourd'hui que de rares progrès significatifs ont été réalisés dans le sens de l'intensification des productions dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage; or, le développement des aménagements

forestiers est étroitement lié à la capacité d'intensifier nécessairement ces deux principales activités rurales.

La production d'un terroir sylvo-pastoral (bois de feu, viande, lait, *etc.*) est plus rentable pour le pays qu'une maigre et temporaire production de manioc. Le pays a tout intérêt à faire en sorte que les communautés rurales contrôlent elles-mêmes les défrichements. Ainsi, le plus grand danger pour les forestiers reste l'accroissement des surfaces cultivées qui se fait au détriment des formations boisées; et souvent, définitivement: en effet, les souches sont généralement brûlées interdisant toute régénération par rejets. Ces destructions sont autrement plus graves que les coupes, même de bois vert, faites sous aménagement forestier.

C. La filière bois au Gabon

La filière gabonaise du bois conserve un net potentiel de progression. En effet, elle est le deuxième employeur après la fonction publique comparativement au Québec où elle fait vivre 250 sur 1574 municipalités (Statistique du Québec, 2003). Le secteur du bois au Gabon génère bien plus que le pétrole et le manganèse, un volume important d'activités pour d'autres secteurs de l'économie gabonaise: transport, manutention, équipement mécanique, banques... En terme de participation au PNB (4%) ou aux exportations, il se place loin derrière le pétrole mais devant le manganèse. Alors qu'au Québec, elle représente 19% de la valeur des exportations provinciales (conférence chapitre II, B.2.1). Avec le développement des activités de transformation du bois, ce secteur présente la meilleure chance identifiée à ce jour pour compenser, certes très partiellement, la baisse de la production pétrolière engagée en 1997.

En tenant compte des leçons retenues au préalables, les axes de développement de la filière bois au Gabon devraient concerter à l'avenir :

- La poursuite du développement des activités de première transformation du bois (déroulage, contreplaqué, sciage, tranchage),
- Une meilleure commercialisation des très nombreuses essences de la forêt gabonaise, qui constituent, à côté de l'essence phare de l'okoumé, une richesse encore peu exploitée,
- La généralisation rapide de la pratique des aménagements forestiers, dans le cadre imposé maintenant, dans une logique de préservation de la ressource, des écosystèmes et de la biodiversité,
- La progression de l'éco-certification des produits issus de la forêt gabonaise, la création d'une industrie de deuxième transformation du bois.

Comme nous l'avons fait remarquer aux pages précédentes, la filière devra cependant surmonter ses facteurs de fragilité, en réformant notamment le système actuel de commercialisation et avec l'adoption d'une fiscalité suffisamment incitative. Ici on peut voir que les différents stades de développement de la filière bois au Gabon sont énoncés, mais à l'exception de la deuxième transformation. Car, comme le Gabon est un pays en voie de développement, comparativement à son homologue québécois, il ne peut pas s'offrir les étapes de transformations présentes dans la deuxième transformation (voir diagramme de la filière bois) pour cause de coûts très prohibitifs.

Au Québec se sont les intérêts américains qui sont sans cesse présent dans la filières bois. Tandis qu'au Gabon se sont les intérêts français qui sont historiquement importants dans l'exploitation forestière et la transformation,

même si d'autres nationalités y sont de plus en plus présentes (Malaisie, Chine, Italie), comme nous le verrons plus loin.

C.1 La ressource

Dans les chapitres précédents, nous avons vu que, la forêt représente 46% du territoire québécois dont 70% est productive et accessible (chapitre II, A.1). Tandis qu'au Gabon, la forêt exploitable couvre 76% du pays, avec un accroissement annuel de 3 à 5 millions de m³ (Banque Mondiale, 2002).

C.1.1 Le capital forestier

Comme son homologue québécois, une législation équilibrée favorisant la préservation du capital, le développement de la transformation du bois, et son éco-certification est à l'ordre du jour au Gabon. Alors que la forêt du Québec couvre 750 300 km², la forêt gabonaise exploitable (90 % de la surface boisée) couvre 200 000 km². Le "potentiel forestier exploitable" (basé sur les essences commercialement connues et ayant atteint le diamètre réglementaire) est évalué à environ 400 millions m³ avec un accroissement naturel courant de 3 à 5 millions m³ par an. L'okoumé, essence dont les qualités sont inégalées pour l'industrie du déroulage (production de contreplaqué), présente plus du quart de la ressource (110 millions m³) (CIRAF, 2002).

Les pays voisin du Gabon comme, la Guinée Équatoriale et le Congo-Brazzaville sont les deux seuls autres pays produisant cette essence, se partageant seulement 25% de la ressource mondiale existante. Parmi les 400 autres essences connues et considérées comme exploitables, seules 65 sont utilisées commercialement, regroupées sous le vocable "bois divers" (voir

Tableau 4.1) Les 10 essences seulement représentent ainsi près de 70% des volumes de bois divers exportés (WWF, 2002).

Tableau 4.1 : Les 10 premières essences de "bois divers" exportées (en m³ - 2001)

Padouk	114 326
Kevazingo	86 431
Moabi	72 851
Agba	55 945
Beli	46 621
Azobé	37 988
Douka	35 903
Izombe	34 861
Iroko	34 143
Movingui	34 046

Source : Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche, chargé de l'environnement et de la protection de la nature, 2003.

De nombreuses essences encore peu ou pas commercialisées ont des caractéristiques physiques, mécaniques et technologiques proches des essences les plus couramment exploitées. Leur exploitation permettra, en augmentant le volume extrait par hectare de forêt, une baisse des coûts unitaires d'exploitation et d'amortissement. La commercialisation de nouvelles essences se heurte cependant à la faible connaissance qu'en ont les utilisateurs finaux, et nécessitera des efforts de promotion (Schafer, 2002).

C.1.2 Code forestier

Un nouveau Code Forestier, élaboré en consultation avec une large part de la profession, a été adopté en décembre 2001. Il fixe un cadre aux engagements contractuels précis à prendre par les exploitants forestiers pour préserver la ressource en bois, la biodiversité végétale et animale ainsi que les équilibres sociaux. L'octroi d'une Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) en s'inspirant du chapitre III précédent nécessitera successivement :

- l'analyse du permis et de son environnement (cartographie, inventaire d'aménagement, diagnostic écologique, enquêtes socio-économiques...)
- les décisions d'aménagement (division du permis zone d'aménagement, de production, d'intérêt écologique, scientifique etc.),
- la planification de l'exploitation dans la série de la production (rythme des abattages, niveau des prélèvements par essence, méthodes d'exploitation, fixation des paramètres d'aménagement...)
- la fixation des mesures d'accompagnement dans une perspective de développement durable (promotion des méthodes d'exploitation à faible impact, techniques d'inventaires, cartographie...).

Avant même l'adoption officielle de ce code, les principaux exploitants forestiers avaient confié à des cabinets spécialisés l'élaboration de leurs "plans d'aménagement". Dans ce cas notamment, le gouvernement aurait pu faire appel aux acteurs et intervenants locaux dans le domaine, comme nous l'avons vu au chapitre III au Québec.

Le Code, qui s'imposera de façon contraignante aux exploitants dès 2005, obligera progressivement les exploitants forestiers à transformer localement une partie des grumes extraites. En visant essentiellement la pérennisation de l'activité économique, cette loi rejoint les impératifs écologiques en terme de

préservation de la forêt et de son environnement, et sera un atout commercial sur les marchés des pays développés de plus en plus sensibles à la "labellisation" éthique (Gouvernement gabonais, 2001).

C.1.3 Fiscalité forestière

Avec les lois de finance 2002 par exemple, la fiscalité propre à la filière bois a fortement augmenté elle comporte :

- taxe à la superficie de 1 000 FCFA/ha (précédemment de 4 à 20 FCFA),
- taxe d'abattage de 5% sur le "prix plage" (rendu aux parcs à bois)
- taxe à l'exportation ("droits et taxes de sortie" - DTS) de 20% pour les grumes (précédemment 15%) ; une taxe de 5% sur les produits transformés reste "suspendue" (Gouvernement gabonais, 2002).

Ces dispositions pourraient être revues pour être mises en harmonie avec le niveau de taxation des autres pays de la région.

C. 2 Exploitation forestière

La production de grumes, en 2001, a été de l'ordre de 2,75 millions m³. Cette production ne devrait pas croître significativement, du fait des contraintes imposées pour la préservation du capital et la "gestion durable" de la forêt, qui obligent à faire porter toute progression sensible de la production vers des essences de "bois divers" encore sous exploitées. L'okoumé constitue approximativement les deux tiers de la

production. Ce même phénomène est aussi présent au Québec. Nous l'avons illustré par des propos du cinéaste québécois : Richard Desjardins.

C.2.1 Répartition géographique

Tandis qu'au Québec, on parle plus de forêt de types publics ou privées et comporte six grands domaines de végétation (cf. chapitre II A.1.1.1). L'exploitation forestière au Gabon est répartie en 3 zones. La première, le long de la côte, a déjà été largement exploitée et est maintenant réservée aux exploitants gabonais. La deuxième, comprenant la Nyanga, le bassin de la Ngounié, le Moyen et le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Lolo, ainsi qu'une partie de l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem, regroupe actuellement l'essentiel des grandes exploitations forestières. Une partie de cette zone bénéficie de la desserte de la ligne de chemin de fer. La troisième zone, le quart est-nord-est du pays, est moins exploitée, car plus éloignée du chemin de fer et des autres voies d'évacuation et comprenant une réserve totalement protégée (Minkébé) et d'importantes surfaces de savanes non boisées (plateaux Batéké) (Gouvernement gabonais, 2003). Ici, on peut voir une similitude avec le Québec, où les zones les plus exploitables se trouvent principalement dans les régions de Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, de Québec et de Montréal, donc près des centres de transformation et des voies de transports et navigables. Cependant, il faut admettre que le contraire est difficilement imaginable.

C.2.2 Les sociétés d'exploitation forestière

Les entreprises européennes, principalement françaises, sont très présentes dans ce secteur ; il s'agit :

- soit de groupes importants impliqués dans la transformation et la commercialisation en Europe : Rougier-Gabon (655.000 ha), CEB (Cie

- Équatoriale des Bois) Thanry (512 000 ha), Leroy-Gabon (filiale d'Isoroy, du groupe portugais SONAE, 580 000 ha), l'italien Cora,
- soit d'entreprises de taille moindre, parfois familiales : Lutexfo (380 000 ha), SHM (Sté de la Haute Mondah, 310 000 ha), SBL (Sté des Bois de Lastoursville), CFA, EFG, COMEXFO, EFM, EGG, GEB, NSG, SGBF, etc.

Parmi les sociétés contrôlées par des capitaux gabonaïs, souvent de taille réduite, les plus dynamiques sont IFK (groupe gabonaïs Sogafric, 200 000 ha, 400 000 ha en juin 2002), SEEF et Nzé Ekomié.

Les intérêts asiatiques, notamment malaisiens, sont de plus en plus présents dans ce secteur, avec notamment Bordamur (groupe malaisien Rimbunan Hijau) et SFM (Sté Forestière de Makokou, groupe Winnerpac). Les capitaux malaisiens contrôleraient plus de 3 millions d'hectares. Le Synfoga (Syndicat des Forestiers Gabonaïs) rassemble 16 sociétés d'exploitation forestière ou spécialisées dans la seule transformation (Ministère de l'économie forestière du Gabon, 2003).

C.2.3 Plans d'aménagement et éco-certification

Les obligations du Code forestier, et la politique d'éco-certification poursuivie par certaines sociétés forestières ont justifié l'installation au Gabon de deux bureaux d'études spécialisés dans l'inventaire forestier et l'étude de plan d'aménagement forestiers "respectueux" de l'environnement : Sylvafrica (ONF et l'allemand GFA Terra-Sytems-GMBH), et Tropical Wood Management.

En outre d'autres bureaux d'études interviennent au Gabon depuis l'Europe (FRM). Quatre exploitants (Rougier, Leroy, IFK et CEB) mettent déjà en œuvre des "plans d'aménagement durables" agréés.

C.2.4 L'éco-certification

L'éco-certification des exploitations est principalement assurée par WWF (label Forest Stewardship Council - FSC) ou par le hollandais Keurhout, moins contraignant. La Coopération Française envisage le développement d'un label spécifique à la région, sur la base du Pan African Forestry Certification établi par l'Organisation Africaine du Bois (OAB).

C.3 Transformation et manutention

L'évacuation des grumes vers les ports d'exportation ou les installations de transformation est rendue difficile par les distances souvent importantes, le mauvais état du réseau routier, surtout en saison des pluies, et périodiquement, les insuffisances du chemin de fer et de la manutention portuaire (Franks et al, 2002). C'est un problème qu'on ne rencontre pas au Québec, mais qui est un véritable handicap pour le Gabon.

C.3.1 Transport routier

Si beaucoup d'entreprises forestières possèdent leur propre flotte de camions-grumiers, presque toutes confient au moins une partie de leurs transports de grumes (du chantier aux gares, au lieu de mise à l'eau, à l'usine ou au port) à des prestataires spécialisés (Trans'form, ITB Inter Transport Bois, Sogasic, Equabois/Equatra, Hevetrans). Deux entreprises (Sogi, Friedlander) réalisent au Gabon des remorques spécialisées pour le transport de grumes (Ministère de l'économie forestière du Gabon, 2003).

C.3.2 Transport ferroviaire

La société Transgabonais, associant principalement des entreprises locales du secteur forestier (72 % - la SNBG et des privés, français pour la plupart) et le belge Transurb, a pris en gestion fin 1999, pour une concession de 20 ans, la voie ferrée Franceville-Libreville (680 km).

C.3.3 Transport fluvial

700 km de voies navigables sont utilisées pour le transport des grumes par flottage pour l'okoumé et les autres bois légers, sur barges pour la plupart des bois divers. Au Québec, ce type de transport du bois a presque complètement disparu. Car, il a contribué dans une large mesure à la pollution du Saint-Laurent, à de nombreuses pertes humaines causées par des accidents et à la perte de plusieurs billes de bois.

Le port de Port-Gentil, isolé du réseau routier, par lequel transite annuellement 30% des exportations de grumes, est exclusivement desservi par le fleuve Ogooué. Les remorqueurs et les barges utilisés par les principales sociétés de transport fluvial (GSFM et Transport Ogooué Maritime) sont le plus souvent de construction locale (chantiers DPS à Port-Gentil, Delmas à Libreville).

C.3.4 Manutention portuaire

La SEPBG (Sté d'Exploitation des Parcs à Bois du Gabon), dont la SNBG et SDV (groupe Bolloré) détiennent toutes deux 40% du capital, gère les parcs à bois -à Libreville, Port-Gentil, Mayumba et Cocobeach, où les grumes sont chargées sur des bateaux vers l'étranger. Ainsi, une fois de plus, ce qui est une caractéristique des pays en voie de développement, la manutention

portuaire est essentiellement contrôlé par des intérêts étrangers (français notamment), ce qui est le contraire au Québec.

C.4 Transformation locale du bois

Même si l'activité est assez ancienne au Gabon (l'usine de contreplaqué appartenant maintenant au groupe Cora à Port Gentil, réalisée à l'occasion du Plan Marshall, a été la plus importante au monde), le niveau de transformation du bois, encore faible, est en pleine croissance. On estime à 440 000 m³ (16% de la production connue) la production de grumes absorbée par la transformation locale en 2001, pour une production de 203 800 m³ de produits transformés. Les activités concernées concernent le déroulage (principalement okoumé), le sciage, le tranchage et la production de contreplaqué (Gouvernement gabonais, 2003).

Les principales sociétés concernées sont, à Port-Gentil :

- Cora Wood Gabon (après privatisation en 2001 de la CFG (contreplaqué),
- CBG (sciage), CPBG (déroulage, unité démarrée début 2002) à Owendo (Libreville)
- Pogab (groupe Isoroy), avec une usine de déroulage inaugurée en 2001,
- Rougier Industrie (déroulage, contreplaqué),
- Thanry Gabon Industrie (déroulage),
- SED (déroulage, liée à l'exploitant SEEF), SHM (sciage, déroulage, contreplaqué),
- Thébault/Transbois (déroulage), ailleurs :
- SBL (bois sciés) à Lastourville
- CEB Thanry à Bambidie, près de Lastourville (sciage, CEB est la seule usine comprenant une installation de séchage de bois massif)

- Bordamur (groupe malaisien Rimbulan Hijau) à Lambaréné (sciage, projet d'usine de déroulage)
- BTIG à Mounana (sciage, déroulage) EFM, à Mounana (sciage, unité de déroulage en construction) évaluation Mission Économique (Ministère de l'économie forestière, 2003).

Tableau 4.2: Destination du bois brut absorbé par la transformation locale

Sciage	236 000 m ³
Déroulage & contreplacage	200 000 m ³
Tranchage	4 000 m ³

Source : Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche, chargé de l'environnement et de la protection de la nature, 2003.

Tableau 4.3: Productions de la transformation locale en 2001

Sciage / 1^{ère} transformation	85 000 m ³
Sciage /2^{ème} transformation	n.d
Placages, contreplaqués	116 000 m ³
Placages tranchés	1 800 m ³
Total	202 800 m ³

Source : Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche, chargé de l'environnement et de la protection de la nature, 2003.

C.5 Exportations

C.5.1 Okoumé et ozigo⁴⁹ en grumes; Organisation du marché

L'exportation de ces deux essences est placée en principe sous le monopole de la SNBG (**Société Nationale des Bois du Gabon**). Cette société, détenue à hauteur de 51% par l'État et de 49% par des sociétés forestières, achète aux exploitants les grumes sur la base de quotas et d'un prix fixe, fonction de la qualité du bois (autour de 65.000 FCFA/m³ rendu aux parcs à bois de Owendo, Port-Gentil Mayumba et Cocobeach), et les vendent à l'export.

La SNBG a rencontré en 1998, avec la crise financière asiatique, d'importantes difficultés de commercialisation sur le marché chinois qui absorbe normalement environ 60% de ses ventes. Faute d'une gestion suffisamment souple et réactive, la SNBG n'a plus pu honorer les règlements aux forestiers.

L'exercice 1998 s'est ainsi soldé par des pertes de 18 milliards de FCFA, partiellement absorbée par le prêt bancaire de 9,5 milliards FCFA, remboursé par une "contribution spéciale volontaire" de 2 600 FCFA/m³ ponctionnée sur les ventes de bois à la SNBG, jusqu'au cours de 2002.

Une nouvelle crise, semble-t-il moins profonde est intervenue en avril-mai en 2001, du fait d'une concurrence accrue sur le marché chinois de l'okoumé du Congo et de Guinée Équatoriale et du méranti indonésien ; en juin 2001, la SNBG a donc réduit de 50% ses quotas d'achats aux exploitants forestiers. Pour limiter les effets de la crise et tenter de restaurer une flexibilité commerciale suffisante, les sociétés ayant une activité de transformation du bois au Gabon ont ensuite été autorisées pour une durée de 3 ans à vendre directement ailleurs qu'en Europe, 50% de la part non transformée de leur

production, seuls les exploitants bénéficiant d'une écocertification ayant droit à un accès direct au marché européen.

Malgré les mesures prises, les difficultés demeurent (malgré les limites imposées depuis par l'Indonésie sur ses exportations de grumes), avec notamment en septembre 2002 des difficultés de règlement de la SNBG aux forestiers, et une mévente sur le marché européen ; les entreprises européennes subissent en effet la concurrence de plus en plus nette du contreplaqué chinois, produit notamment à base d'okoumé vendu par la SNBG à un prix inférieur à celui pratiqué sur l'Europe.

La SNBG, pour faire face à la baisse structurelle de ses ventes liée au développement des activités de transformation au Gabon, cherche à diversifier ses activités, en commercialisant des bois divers ; elle envisage aussi d'investir directement dans l'exploitation forestière et la transformation du bois ; ce dernier projet s'opposerait aux engagements pris vis-à-vis du FMI, qui prévoient le désengagement de l'État des activités de production. Voilà encore une caractéristique très distinct du système forestier gabonais, car au Québec, comme nous l'avons vu aux chapitres précédents, cette activité est principalement effectuée par le secteur privé.

C.5.2 Valeur et orientation des exportations

Sous l'effet des problèmes de commercialisation, les exportations d'okoumé et d'ozigo en grumes ont évolué comme suit en 2000-2001 :

Tableau 4.4 : Évolution des exportations d'okoumé et d'ozigo en grumes 2000-2001

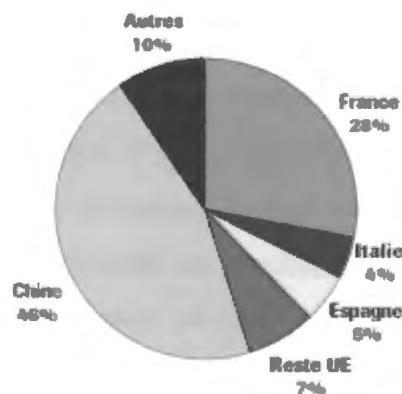
	2000	2001	évolution
volume (m ³)	1 722 609	1 506 598	-12,50%
valeur (milliards FCFA)	144	117	-18,80%
part dans les exportations	5,10%	4,10%	-

Source : Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche, chargé de l'environnement et de la protection de la nature, 2003.

Alors qu'au Québec se sont les Etats-Unis qui sont les premiers clients, au Gabon c'est **la Chine** qui reste de très loin le premier client (figure 4.1) avec, en 2001, 57% des ventes gabonaises (860 300m³ pour 67 milliard FCFA), suivie de la France (21,5% en volume et 26,5% en valeur). Globalement l'Asie absorbe 63% des ventes d'okoumé/ozigo, et l'Europe 38% comme nous l'avons montré précédemment.

Figure 4.1: Destination des exportations de bois du Gabon

Gabon



Source : Mission Économique de Libreville, Septembre 2002

C.5.3 Autres bois bruts - bois divers

Par opposition à l'okoumé et à l'ozigo, les autres essences sont regroupées sous le vocable "bois divers". C'est un terme que l'on ne rencontre pas dans le système forestier québécois. Car, on parle dans celui-ci par contre de feuillus et de résineux. Ainsi, plus de 40 essences sont couramment exportées; les dix plus importantes (cf.Tableau 4.5) représentent 56% des exportations en valeur (Gouvernement gabonais,2000).

La valeur globale des exportations de bois divers s'est élevée en 2001 à 72,7 milliards de FCFA, soit 2,7% de la valeur globale des exportations gabonaises. Les premiers clients de "bois divers" sont la Chine (22% des achats en 2001), la France (21%) l'Inde et le Portugal (13%), Taïwan et l'Italie (7%) (cf. figure 4.1) De nombreuses sociétés de négoce de bois, souvent de taille très réduite, sont présentes à Libreville (CBGG, Coforest, EGD, Gabwood, Safor...) ou à Port-Gentil (NBA). Beaucoup d'entre elles effectuent également des prestations d'agrément pour le compte d'acheteurs étrangers (pour l'okoumé et l'ozigo comme pour les autres essences). À noter l'existence d'une taxe, passée en 2002 de 15 à 20%, qui s'applique aux exportations de grumes non transformées (okoumé, ozigo et bois divers) (Ministère de l'économie forestière, 2003).

C.5.3.1 Bois transformés

Avec 53 milliards de FCFA (80,9 millions d'euros), les exportations de bois transformés ont représenté 2% de l'ensemble des exportations gabonaises. Les bois déroulés et les contreplaqués représentent respectivement 47 et 24% des exportations, les bois sciés ou tranchés 28%. Les produits de seconde transformation ne représentent que moins de 0,3% des exportations de bois transformés. Le développement des industries du bois au Gabon devrait faire

croître rapidement la part des produits transformés dans les exportations de bois.

Plus de la moitié des bois déroulés sont exportés vers la France, illustrant l'intégration verticale des filiales gabonaises de groupes français dans des filières de production comprenant une transformation finale en France. Au contraire l'Italie importe essentiellement des bois sciés (okoumé notamment) et des contreplaqués.

CONCLUSION

Le Québec offre des forêts aussi étendues et richement dotées et une filière bois aussi puissante que la Colombie-Britannique ou l'Ontario. Toutefois, l'ensemble des activités liées aux forêts demeure un aspect fondamental de la réalité néo-qubécoise. La structure des activités économiques au Québec et dans les régions a connu une mutation majeure par le déplacement des emplois des secteurs de la production des biens (secteurs primaire et secondaire) vers le secteur des services. Les progrès technologiques, la mondialisation des marchés, l'accroissement de la consommation ne sont que quelques-unes de ces transformations.

Cependant, l'exploitation de la ressource est particulièrement soutenue par une demande industrielle qui s'est accrue et qui sollicite intensément tous les types de propriétés forestières. Par ailleurs, le Québec est aujourd'hui un importateur net de bois, surtout en ce qui a trait aux résineux. Non seulement le Québec exporte une part non négligeable de matière première, et celle-ci n'est pas transformée en totalité sur place. Or les besoins industriels en résineux sont tels qu'ils nécessitent des importations importantes, au point d'engendrer un déficit commercial dans la filière bois. L'intensité des préoccupations productives a progressivement érigé les forêts comme une matière première, mais la prise de conscience des autorités provinciales d'une raréfaction de la ressource au début des années 1970 a conduit à l'émergence de forêts cultivées. Le Québec se trouve aujourd'hui devant un cruel dilemme : d'une part, il doit faire face à un appauvrissement de la diversité du couvert forestier, à une déstabilisation des niches écologiques et des écosystèmes forestiers en raison des pratiques d'exploitation très soutenues et non sélectives dont certaines persistent; d'autre part, il doit orienter une sylviculture en cours d'intensification, dont le rythme actuel ne permet pas un renouvellement suffisant de la ressource pour répondre à l'importante demande industrielle.

Conscient de l'impact des préoccupations productives, le gouvernement du Québec tente, comme c'est aussi le cas dans d'autres provinces canadiennes, avec l'appui du gouvernement fédéral, de promouvoir une approche durable du milieu forestier. Ceci, afin d'insuffler une nouvelle démarche qui ne considérerait plus les forêts exclusivement comme une matière première, mais bien comme un patrimoine à renouveler dans la diversité. Force est d'admettre que cette démarche demeure très incomplète et segmentée, et ce, pour de multiples raisons. Ainsi, les consignes des autorités provinciales ne s'appliquent qu'à leurs propres domaines, au prix d'une vigilance et d'une réglementation très précise s'appuyant sur l'inventaire forestier, car la province n'exploite pas ses propriétés mais délègue cette fonction aux entreprises de la filière bois, la plupart du temps à de grandes entreprises papetières. Cette situation est d'autant plus pernicieuse que le Québec est une des rares provinces canadiennes où les propriétés forestières dominent nettement par rapport aux terres provinciales. Outre cette configuration particulière de la propriété forestière, il ne faut pas négliger le pouvoir de pression de l'ensemble de la filière bois en raison du nombre d'emplois qu'elle génère, du poids des grandes entreprises et, comme nous l'avons déjà précisé, de leur rôle dans le commerce extérieur de la province. Il en résulte des spécificités dont l'une paraît fondamentale. Les grandes entreprises papetières exploitent plus des deux tiers des superficies forestières productives et assurent au moins 38% de la valeur des exportations du Québec. De par le poids qu'elles occupent dans l'économie provinciale, les entreprises de la filière bois sont prédisposées à une autre approche du milieu forestier, surtout qu'elles doivent faire face à une conjoncture extrêmement variable.

Les établissements de la filière bois, en particulier dans l'industrie des pâtes et papiers, appartiennent fréquemment à de grandes entreprises ou à des groupes d'importance nord-américaine, voire internationale, et ce sont eux

qui décident des voies stratégiques sur des marchés très fluctuants. Ces entreprises cherchent constamment à réduire leurs coûts de production, tout en augmentant la productivité, en renouvelant les produits ou en améliorant leur qualité, et à accroître leur part d'un marché où l'offre est très concurrentielle et où la demande connaît des variations rapides et imprévisibles. Les performances des entreprises sont donc régulièrement mises à rude épreuve, comme au début des années 1990, d'où des plans de restructuration et des mesures d'adaptation fortement ressentie sur le marché du travail. Une telle situation engendre un double problème.

Premièrement, les grandes entreprises sont très présentes dans les activités de l'exploitation forestière et exercent une sollicitation très soutenue sur la ressource. Elles exploitent intensément le couvert forestier, qui constitue un patrimoine et une richesse importante au Québec.

Deuxièmement, les grandes entreprises entretiennent une instabilité préjudiciable à l'emploi. Les nombreux emplois qu'elles fournissent n'échappent pas aux mesures incessantes d'adaptation des marchés très capricieux. C'est en ce sens que l'impact de ces grandes entreprises peut s'avérer doublement préjudiciable pour les territoires. Bien qu'elles fournissent des emplois, au point d'engendrer parfois une dépendance du milieu local, ces entreprises exploitent encore trop le couvert forestier sans se soucier de son renouvellement dans la diversité et sont peu soucieuses de l'ancre des emplois dans le milieu local. Cette réalité constitue assurément un enjeu de développement important pour le Québec. L'instabilité touche également les très nombreuses PME et coopératives forestières de la filière bois car, en dépit d'un réel savoir-faire, elles sont aux prises avec des tâches croissantes, des difficultés d'évaluation et d'exploitation des marchés porteurs, ainsi qu'une sollicitation précoce en faveur de l'exportation. Il leur est difficile de répondre à ces exigences, surtout pour les plus petites d'entre elles. De nombreux acteurs et partenaires interviennent pour aider et

conseiller les entreprises, mais un défaut de suivi dans une relation de proximité apparaît nettement. Or, les entreprises doivent constamment s'adapter, et il existe autant de réalités qu'il y a d'entreprises.

Cette instabilité nous interpelle d'autant plus que la filière bois est très présente dans l'ensemble de la province, qu'elle imprègne la réalité de nombreuses communautés et même des régions où l'économie est peu diversifiée. Celle-ci peut-être corrigée par les coopératives forestières qui prennent de plus en plus de la place dans la filière bois et à tous les niveaux. Le Gabon avec son potentiel forestier pourrait largement profité de ce modèle coopératif québécois. Pourtant, il faut admettre que même si cela reste possible, il y a de nombreux obstacles à franchir qu'il faudrait déterminer avant de se lancer dans ce projet ambitieux et prometteur. L'installation d'un système de coopératives forestières en est un bon exemple. Ainsi, peuvent-elles être capables d'ériger des initiatives locales, quand-on sait que chaque localité comporte sa propre spécificité ?

Néanmoins, l'intérêt spécifique des initiatives de développement local en cours dans de nombreuses régions du Québec réside comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, par une mobilisation d'acteurs (partenaires, entreprises) qui se prennent en charge, forts de leurs compétences et de leur vécus, dans une relation de proximité. Tout en s'appuyant sur une réelle dynamique des entreprises de la filière bois et en tenant compte de leurs besoins très évolutifs. Car certaines initiatives de développement local reliées à la création ou à la consolidation d'emplois ne sont plus à démonter. Ainsi, elles ne constituent pas la panacée de tous les maux qui affligen les régions et les différentes localités des pays industrialisés. Car dans bien des cas, les espoirs et les déçus ou les désillusions risquent d'être au rendez-vous. Il en est de même pour plusieurs pays du tiers-monde (Joyal, 2000). Ces initiatives intègrent aussi les préoccupations dans le domaine de la formation et de la requalification. S'esquisse ainsi une démarche plus globale qui favorise un

meilleur ancrage éventuel des activités dans la réalité locale et qui pose très clairement le problème du devenir d'un territoire. C'est pourquoi certains spécialistes reconnaissent le bien fondé des espoirs placés envers la contribution des PME comme agent de redynamisation des régions fortement affectées par la nouvelle division internationale de travail (Joyal, 1996). Sans aucunement leur conférer l'exemplarité et les ériger en recette, ces initiatives locales, qui sont issues précisément de plusieurs parties du Québec, tendent à montrer qu'il existe autant de potentiels qu'il y a de territoires (Glon, 1999).

De nos jours, le développement local connaît un essor sans précédent en Afrique subsaharienne, nous ne pouvons pas omettre les limites spatiales et temporelles de ce travail. Car nous n'aboutissons pas à une théorie, mais à des leçons tirés d'un modèle québécois qui serviront de façon spécifique à un pays du tiers-monde. Ainsi nous n'allons pas par conséquent établir une théorie sur le développement local à partir des PME et des coopératives forestières, ou de la filière bois qui pourraient se généraliser n'importe où et à n'importe quel moment. Il faut dire que les stratégies de développement demeurent distinctes, vu les disparités qui existent avec les pays du tiers-monde. La littérature sur le développement local, la filière bois, les PME et les coopératives forestières en Afrique noire n'est pas très garnie. Et en développement local, les théories font souvent défaut. On parle généralement de décentralisation, d'études de cas, de projets pilotes, de programmes de développement gouvernementaux, etc...

Outre les aspects de temps et d'espace, nous pouvons évoquer également les limites en terme de méthodologie. En effet, en partant de la littérature et des renseignements complémentaires de personnes ressources, cela n'a pas permis l'appréciation en pratique des leçons tirées du Québec vers le pays cible qu'est le Gabon. Même si des observations se sont faites sur les deux systèmes de ces pays sur le terrain. Il aurait été peut-être

préférable de mener des enquêtes sur le milieu afin d'évaluer les entreprises, PME et coopératives forestières sur place. Ce qui fait que cela ne nous permet pas de percevoir les portées actuelles et futures de ces leçons au Gabon. Des recherches futures pourraient par exemple s'intéresser premièrement à recenser les entreprises et les coopératives forestières qui sont présentes dans la filière bois au Gabon et comment elles s'impliquent dans le milieu. Tout ceci dans le but d'explorer et de mettre en évidence la liste des leçons que nous avons fait ressortir et qui sont appropriées non seulement dans le contexte du développement local, mais aussi à travers la filière bois au Gabon. Une deuxième suggestion d'études consisterait pour les experts à analyser les différents mécanismes de développement local qui peuvent exister dans la filière bois au Gabon, afin de permettre un essor considérable des PME et des coopératives forestières.

Une troisième démarche porterait sur le concept de décentralisation. C'est-à-dire appréhender l'effet ou les conséquences d'un véritable « empowerment » des provinces et des localités ou les chefferies dans la prise de décisions et leur ouverture envers le développement local. Il s'agit là d'analyser le rôle de chaque chef de collectivité, à l'intérieur des pouvoirs qui lui sont conférés, dans la promotion des activités et des projets bénéfiques à la mise en valeur de sa localité. Car dans une grande majorité des cas, on est en présence de sociétés de type traditionnel et dont les chefs jouent souvent le rôle de leader. Alors il serait intéressant ici de faire un parallèle avec les leaders (entrepreneurs), qui misent avant tout sur ses propres ressources et qui sont des créateurs d'emplois. Car c'est ce qui manque à l'Afrique subsaharienne, des gens animés de bonne foi et qui peuvent constituer des exemples pour leur communauté ou le pays tout entier.

ANNEXE I – LEXIQUE⁵⁰

Coupe à blanc : Coupe de la totalité des arbres des essences commercialisables d'un peuplement, qui ont atteint des diamètres de 10 cm et plus, effectuée d'un seul tenant sans aucune mesure de protection de la régénération et des sols.

Coupe avec protection de la régénération des sols : Coupe de la totalité des arbres des essences commercialisables de 10 cm et plus d'un peuplement, effectuée d'un seul tenant en prenant toutes les précautions requises pour ne pas endommager la régénération préétablie et pour protéger les sols.

Coupe d'éclaircie commerciale : Coupe partielle d'arbres commercialisables pratiquée dans un peuplement équienne qui n'a pas atteint la maturité. Cette coupe est destinée à accélérer l'accroissement en diamètre des tiges et, par une sélection convenable, à améliorer la qualité des arbres résiduels.

Coupe de jardinage : Coupe périodique d'arbres choisis individuellement, ou par petits groupes, dans un peuplement inéquienne, pour l'amener ou le maintenir dans une structure jardinée équilibrée, en assurant les besoins cultureaux nécessaires aux arbres en croissance et en favorisant l'installation des semis. Elle nécessite la récolte d'arbres de divers diamètres (ou classes de diamètre).

Coupe de préjardinage : Coupe périodique d'arbres choisis individuellement, ou par petits groupes, dans un peuplement inéquienne dont le taux de boisement est trop faible pour y exécuter une coupe de jardinage. Ce traitement vise à amener le peuplement à une structure propice au jardinage, en assurant les soins cultureaux nécessaires aux arbres en croissance et en favorisant l'installation des semis. Il nécessite la récolte d'arbres de divers diamètres (ou classes de diamètre).

Coupe progressive : L'une des coupes successives, entreprise dans un peuplement équienne arrivé à maturité, qui permet l'ouverture forestier et l'élimination des arbres dominés, afin de créer des conditions favorables à la régénération naturelle à provenir des arbres conservés comme semenciers.

Équienne : Se dit d'une forêt ou d'un peuplement formé d'arbres dont les différences d'âge sont nulles ou faibles. Contraire : inéquienne.

Habitats fauniques non cartographiés : Habitats fauniques non délimités de façon

cartographique par le ministère de l'Environnement et de la Faune car il ne s'agit pas d'habitats inventoriés, stables et reconnus. Ils correspondent plutôt aux résultats de mesures de protection appliquées lors d'interventions forestières pour répondre aux besoins de la faune terrestre.

Parc : Toute partie des terres publiques, créées en vertu de la «loi sur les parcs», affectée à des fins exclusives de conservation ou de récréation.

Réserve écologique : Tout territoire des terres du domaine public constitué en vertu de la «loi sur les réserves écologiques» dans le but de conserver à l'état naturel, de le réserver à la recherche scientifique et, s'il y a lieu, à l'éducation, ou de sauvegarder les espèces animales et végétales menacées de disparition ou d'extinction.

Réserve forestière : Aire forestière sur laquelle ne s'exerce aucun contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

Site d'utilité publique : Unité territoriale utilisée présentement à des fins d'utilité publique et dont les droits d'usage sont reconnus par le gouvernement, ou qui présente une valeur particulièrement importante du point de vue écologique, historique, culturel, touristique, éducatif, géologique ou archéologique.

Site faunique : Unité territoriale utilisée présentement de façon intensive par certaines espèces fauniques et qui constitue un habitat essentiel.

Site récréatif : Unité territoriale actuellement dotée d'équipements ou d'infrastructures permettant la pratique d'une ou de plusieurs formes de récréation intensive.

Sites zonés agricoles : Unité territoriale incluse dans la zone agricole définie par la Loi sur la protection du territoire agricole

Zone de conservation : Unité territoriale où les modalités d'intervention sont subordonnées aux exigences de conservation du milieu concerné. La production forestière y est permise. Exemples : Habitat d'espèces fauniques ou floristiques menacées ou vulnérables, refuge faunique.

Zone forestière et faunique : Unité territoriale favorable à la production forestière et dont les composantes biophysiques répondent de façon optimale aux besoins de certaines espèces fauniques (cerf de Virginie, sauvagine).

Zone forestière et récréative : Unité territoriale favorable à la production forestière et dont les composantes biophysiques peuvent supporter les aménagements requis pour la pratique de diverses activités de récréation intensive.

Zone forestière de production : Unité territoriale axée sur la production de matière mais tenant compte des autres ressources naturelles, et dont les composantes biophysiques sont maintenues par la pratique de la foresterie.

ANNEXE A

MÉTHODOLOGIE

Population

Les données relatives aux populations proviennent du recensement effectué en janvier 1996 par Statistique Canada. L'information acquise lors de cet exercice nous a été transmise par l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ).

Statistiques manufacturières

L'ISQ nous a fourni les données sur la tranche d'emploi à laquelle chaque établissement appartenait ainsi que sa municipalité. Ces renseignements proviennent de l'enquête annuelle sur les manufactures menée par Statistique Canada. Il s'agit évidemment de données non confidentielles.

Estimation du ministère des Ressources naturelles

Le nombre d'emplois, selon les groupes industriels et les municipalités, a été estimé par le Ministère des Ressources Naturelles à partir des données concernant la tranche d'emploi des établissements obtenue de l'ISQ. Dans chaque tranche d'emploi d'un groupe industriel, nous avons divisé le nombre d'emplois de l'activité totale par le nombre d'établissements pour l'ensemble du Québec. Cette moyenne a ensuite été appliquée à chaque établissement dans cette tranche d'emploi⁵¹. Une fois ce travail

terminé, il a suffi de faire le total pour chaque municipalité afin d'obtenir les statistiques municipales sur l'emploi dans chaque groupe d'industries.

Les résultats ont été corrigés avec le facteur qui permet de reconstituer le nombre total d'emplois dans chaque groupe industriel à l'échelle du Québec. Pour obtenir ce facteur, nous avons tout simplement calculé l'écart entre les résultats primaires de notre estimation pour chaque groupe industriel et ceux publiés par l'ISQ, puis nous avons ramené cet écart en termes de pourcentage avant de l'appliquer à nos données primaires. En faisant la somme des données finales, nous parvenons aux mêmes résultats que l'ISQ.

Note : Les tranches de certains tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties, en raison de l'arrondissement des données.

ANNEXE B

DÉPENDANCE DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ FACE À L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION DU BOIS EN TERMES D'EMPLOIS MANUFACTURIERS

Code	MRC	% de dépendance
880	Abitibi	72,0%
870	Abitibi-Ouest	75,1%
480	Acton	1,0%
790	Antoine-Labelle	74,0%
760	Argenteuil	33,8%
390	Arthabaska	29,1%
400	Asbestos	12,6%
060	Avignon	98,0%
290	Beauce-Sartigan	19,3%
700	Beauharnois-Salaberry	7,7%
380	Bécancour	3,5%

Code	MRC	% de dépendance
190	Bellechasse	0,3%
050	Bonaventure	82,5%
460	Brôme-Missisquoi	4,3%
580	Champlain	3,7%
160	Charlevoix	15,5%
150	Charlevoix-Est	54,4%
440	Coaticook	21,1%
810	communauté urbaine de l'Outaouais	59,4%
660	Communauté urbaine de Montréal	4,0%
230	Communauté urbaine de Québec	15,5%
520	D'Autray	22,4%
040	Denis-Rivérin	54,7%
240	Desjardins	7,1%
720	Deux-Montagnes	7,9%
490	Drummond	12,2%
370	Francheville	36,7%

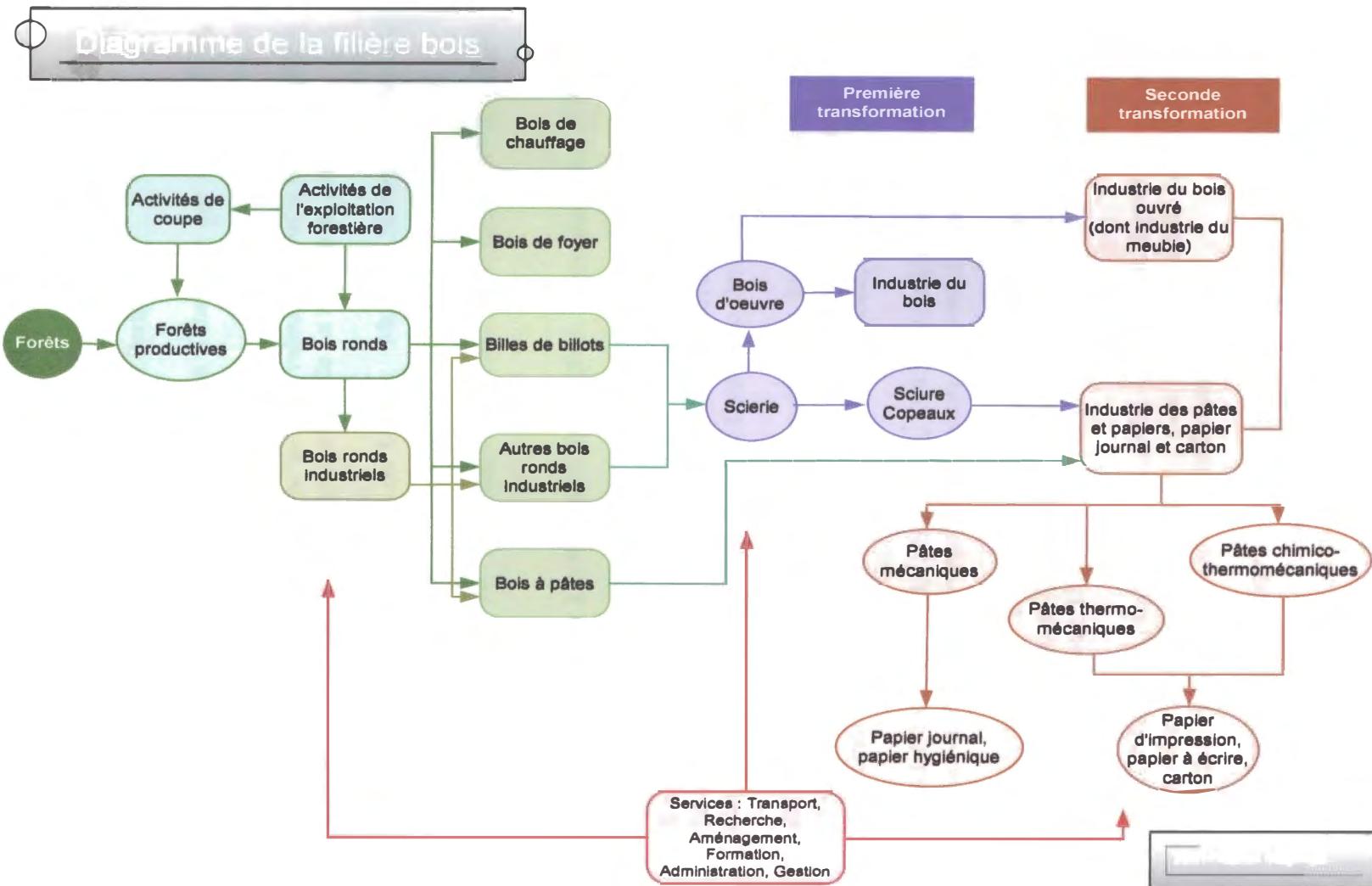
Code	MRC	% de dépendance
610	Joliette	24,0%
140	Kamouraska	8,3%
210	La Côte-de-Beaupré	53,6%
030	La Côte-de-Gaspé	7,1%
950	La Haute-Côte-Nord	77,3%
470	La Haute-Yamaska	1,4%
220	La Jacques-Cartier	44,0%
070	La Matapédia	79,9%
090	La Mitis	67,2%
260	La Nouvelle-Beauce	22,6%
750	La Rivièrel-du-Nord	22,0%
830	La Vallée-de-la-Gatineau	93,9%
570	La vallée-du-Richelieu	8,5%
930	Lac-Saint-Jean-Est	56,0%
590	Lajemmerais	2,0%
310	L'Amiante	5,7%
600	L'Assomption	12,0%
650	Laval	4,7%

Code	MRC	% de dépendance
530	Le Bas-Richelieu	1,5%
360	Le Centre-de-la-Mauricie	41,4%
910	Le Domaine-du-Roy	73,3%
940	Le Flord-du-Saguenay	26,4%
300	Le Granit	33,8%
560	Le Haut-Richelieu	6,2%
410	Le Haut-Saint-François	51,0%
690	Le Haut-Saint-Laurent	1,7%
900	Le haut-Saint-Maurice	99,3%
420	le val-Saint-François	26,9%
320	l'Érable	8,0%
110	Les Basques	27,3%
250	Les chutes-de-la-Chaudière	9,6%
820	Les Collines-de-l'outaouais	12,8%
280	Les Etchemins	57,7%
010	Les îles-de-la-Madeleine	2,0%
680	Les Jardins-de-napeerville	1,8%
780	Les Laurentides	58,3%

Code	MRC	% de dépendance
540	Les Maskoutains	8,2%
640	Les Loulins	9,7%
770	Les Pays-d'en-haut	0,5%
170	L'Islet	42,4%
330	Lotbinière	25,8%
960	Manicouagan	57,7%
920	Maria-Chapdelaine	71,5%
510	Maskinongé	16,5%
080	Matane	31,5%
620	Matawinie	37,7%
350	Mekinac	63,3%
450	Memphrémagog	5,1%
740	Mirabel	1,0%
630	Montcalm	12,2%
180	Montmagny	26,4%
500	Nicolet-Yamaska	17,0%
020	Pakok	57,3%
800	Papineau	88,0%

Code	MRC	% de dépendance
840	Pontiac	92,3%
340	Portneuf	48,5%
100	Rimouski-Neigette	14,1%
120	Rivière-du-Loup	49,5%
270	Robert-Cliche	27,2%
670	Roussillon	13,6%
550	Rouville	5,2%
860	Rouyn-Noranda	5,9%
971	Sept-Rivières	12,8%
430	Sherbrooke	13,2%
850	Témiscamingue	88,1%
130	Témiscouata	78,8%
990	Territoire nordique	92,5%
730	Thérèse-de-Blainville	5,1%
890	Vallée-de-l'Or	70,6%
710	Vaudreuil-Soulanges	20,3%

Source : Estimation du ministère des Ressources naturelles, août 2000



BIBLIOGRAPHIE

- ALLEFRESDE. M.**, 1987. «Développement local et ressources locales vers une redéfinition du concept de ressources locales», dans Initiatives et solidarités, Les Actes, Syros et ADELS, Paris.
- ALPANDÉRY. C.**, 1990. Les structures d'insertion par l'économique, Paris, La documentation française, 95 p.
- AGENCES RÉGIONALES** de mise en valeur des forêts privées., 2003. Plan de mise en valeur de la forêt privée de La Pocatière, Août.
- AUBERVILLE**, 1961. *Flore du Gabon*, Museum National d'Histoire Naturelle, Paris.
- AYDALOT, P.** 1976. Dynamique Spatiale et développement inégal. Economica.
- BARRETTE. Y et LANGEVIN D.P.**, 2003. Ressources et activités en forêts privées, Août.
- BATEMAN, P.G.**, 1981. Who Can Represent East Boston? A Case Study of the East Boston Community Development Corporation, Cambridge, Mass., Institute for New Enterprise Development, 109 p.
- BEALE, E. J.**, 1989. Regional Development in Atlantic Canada : An Overview and a Case Study of the Human Resources Development Association, Ottawa, Economic Council of Canada, 87 p.
- BEAUDIN, M., et D.J. SAVOIE.**, 1993. *Les défis de l'industrie des pêches au Nouveau-Brunswick*, Moncton, éditions d'Acadie.
- BEAUDIN, M.**, 1997. « L'adaptation économique des régions maritimes de pêche : le cas des communautés du Golfe du Saint-Laurent », thèse de doctorat, Université de Nantes.
- BÉLANGER. L.**, ing. f., Ph. D., 2002. L'ordre des ingénieurs forestiers doit faire enquête. La preuve est faite : la forêt du Québec est surexploitée. Le soleil, Opinion, le 8 novembre.
- BERNTD, H. E.**, 1977. New Rulers in the Ghetto, «Contributions in Afro-American and African studies», No 28, Westport, Conn., Greenwood Press, Inc., 150 p.

BIC., 1988. Key factors contributing to the Successful Development of Small Businesses, London, Business in the Community (BIC), 13 p. The Enterprise Agencies' Experience.

BIC., 1987. Small firms : Survival and Job Creation, the Contribution of Enterprise Agencies, London, Business in the Community (BIC). The Enterprise Agencies' Experience.

BILODEAU, J., LUC, D., FILION L, J., 2002. «Les produits forestiers Turpin et l'essaimage», Revue Organisations et territoires, Printemps-été, volume 11, No2.

BILLETTÉ, A., et ROBICHAUD, D., 2002. «Le développement local et la grande entreprise : le cas de Bombardier dans le Kamouraska», Revue et Organisations et Territoires, Printemps-été, Volume 11, No2.

BONETTI, M., CONAN, M., ALLEN, B., 1991. Développement social urbain : Stratégies et méthodes, Paris, L'Harmattan, 271 p.

BRETELER F. J., 1988. *Gabon's evergreen forest*, the present statutes and future Department of plant Taxonomy, Agricultural University Wageningen, Pays-Bas.

BRODHEAD, D., LAMONTAGNE, F., PEIRCE, J., 1990. L'organisme de développement local, une perspective canadienne, document du développement local, No 20, Ottawa, Conseil Économique du Canada.

BRUYN, S. T et MEEHAN, J., 1987. Beyond the Market and the State : New Directions in Community Development, Philadelphia, temple University Press, 257 p.

BRYANT, C. R., 1992. Le développement communautaire durable : les partenariats et la préparation de propositions de projets réussies, coll. « La série bonnes idées pour le développement communautaire durable», No 1, Hudson, Québec, Stratec Communications Inc., 63 p.

CARRIER, C., 2002. «Formation en entrepreneurship et recherche d'opportunités d'affaires», Revue Organisations et Territoires, printemps- été, volume11, No2

CENAREST., 1979. *Liste des vertébrés de la région de Makokou*, Gabon.

CHASSAGNE, M.E., et ROMEFORT, A., 1987. Initiatives et solidarités pour le développement local : l'affaire de tous, Paris, Syros/Adels.

CONSEIL ÉCONOMIQUE du CANADA., 1990b. La relance locale, pour une approche communautaire du développement économique, Ottawa, CÉC.

DARVEAU, GRENIER, LUSSIER et al., 1984. Guide de référence pour la préparation d'un plan de gestion en forêt privée, Québec, 14pages.

DE MONTGOLFIER. J et BERTIER. P., 1980. «Tentatives pour poser le problème forestier en terme de patrimoine». Revue Forestière Française, No spécial, p.115-125.

DESPONTS, M., 1994. Politiques et stratégies ou mesures de conservations appliquées aux forêts anciennes dans la provinces canadiennes. Rapport pour le ministère des ressources naturelles, gouvernement du Québec, Québec No C-58.

DUBOIS. P., 1995. Les vrais maîtres de la forêt québécoise, Montréal, Éditions Écosociété.

DYKERMAN, F.W., 1990. Entrepreneurial and Sustainable Rural Communities, Sackville, Mount Allison University, 235 p.

ELLERMAN, D. P., 1986. Worker Ownership : Economic Democracy or Worker Capitalism?, Somerville, Mass., Industrial Cooperative Association, 17p.

FISHER. A., 1991. «Stratégies spatiales, stratégies de développement : à propos de l'essor des petites et moyennes PME», Espaces et sociétés, No 66-67.

FISHER. A., 1994. *Industrie et espace géographique*, Paris, Masson.

FLORIDA, R., 1995. «Toward the learning Region », Futures, vol. 27, No 5, p. 527-536.

GADNER, L.M., 1983. Community Economic Development Strategies : Creating Successful Businesses, Berkeley, CA, National Economic Development & Law Center, 3 volumes.

GAREAU, J.-M., 1990. Le programme économique de Pointe-Saint-Charles, 1983-1989 : la percée du développement économique communautaire dans le sud-ouest de Montréal, Montréal, IFDEC, 33 P.

GIGUÈRE. A., 1983, Enquête auprès des propriétaires de forêts privées des régions du Bas-saint-Laurent et de La Pocatière, S.I, Rapport synthèse, juin, s.p.

GLON. É., 1999. «Forêts, filière bois, territoire et développement local au Nouveau-Brunswick», Institut canadien de recherche sur le développement régional, Collection Maritimes, Monographies.

GLON. É., 1996. « Entreprises, territoire et développement local », Hommes et Terres du Nord, No 4, p. 194-202.

GLON. É, et VACHON. B., 1996. « Enjeux et réalités du développement local au Québec », Revue de Géographie de Lyon, vol. 71, No 3, p. 261-267.

GOVERNEMENT OF GABON., 2000. Letter of Intent and Memorandum of Economic and Financial Policies of the Government of Gabon, September 12, 2000, viewed at www.imf.org

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC., 2002, Ministère des Ressources Naturelles, Ressources et industries forestières- Portrait statistique.

GUNN, C., GUNN, H.D., 1991. Reclaiming Capital : Democratic initiatives and Community Development, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 179 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC., 2004. Direction des statistiques économiques et sociales.

JACOBS. J., 1984. Cities and the Wealth of Nations : Principles of Economic Life, New-York, Random House.

JOYAL. A., 1987. Réflexions sur la question du développement local. Revue régionale et urbaine, No5, p.737-751.

JOYAL. A, & DESHAIES L., 2000, «Réseaux d'information des PME en milieu non-Métropolitain », Revue d'économie régionale et urbaine, no 4, pp. 608-624.

JOYAL. A., 1994. Les près du développement économique et local en France : Aussi verts ou plus verts qu'au Québec ? Sous la direction de

M.U Proulx, Développement économique : clé de l'autonomie local.
Éditions transcontinental, chapitre- 5.

JOYAL, A., 1996. Des PME et le défi de l'exportation, Cap-Rouge,
Presses Inter-universitaires.

JOYAL, A., et **GRANDBOIS. C.**, 2002. «Soutenir les PME
exportatrices en région : l'exemple de Mauricie international»
Organisations et territoires, vol. 11, No1, p. 17-23, Hivers.

JOYAL, A., 2002. Le développement local : comment stimuler
l'économie des régions. Sainte- Foy, Éditions de l'IQRC.

JULIEN. P.A, BEAUDOIN. R NJAMBOU. R., 1999. « PME
exportatrices et information en zone rural ou zone urbaine », Revue
internationale PME, vol. 12, Nos 1-2, p.106-226.

KELLY, R. M., 1977. Community Control of ECONOMIC
Development, New York, Praeger Publishers, 169 p.

LAVILLE, J., 1992. Les services de proximité en Europe : Pour une
économie solidaire, Paris, Syros/Alternatives, 247 p.

LEMELIN, A., MORIN, R., 1991. « L'approche locale et
communautaire au développement économique des zones défavorisées :
le cas de Montréal », Cahiers de géographie du Québec, vol. 35, No 95,
P. 285-306.

LEMELIN, A., MORIN, R., 1989. Le développement économique
local et communautaire : éléments d'analyse et pistes de réflexion pour
une stratégie municipale, Montréal, INRS-Urbanisation, 250 p.

LEROY, G., SWINNEY, D et CHARPENTIER, E., 1988. Early
warning Manual Against Plant Closings, Chicago, Midwest Center For
Labor Research, 97 p., 2^e Édition.

LÉVESQUE, B et BÉLANGER, P., 1992. «La théorie de
régularisation, du rapport salarial au rapport de consommation : un point
de vue sociologique», Cahiers de recherche sociologique.

LIPIETZ, A., 1989. Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e
siècle, Paris, Éditions La découverte, 155 p.

MAILLAT, D et PERRIN, J., 1992. Entreprises innovatrices et
développement territorial, Neuchâtel, Suisse, EDES.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES., 2002. Rapport synthèse sur l'état des forêts québécoise.

NEATAN, N., 1989. « Discours de madame Nancy Neatan, présidente de l'IFDEC », (IFDEC et ANDLP), DANS Le local en action, Paris, Éditions de l'Épargne, P. 15-18. Colloque international Le développement local : pratiques, conceptions et enjeux politiques, Europe-Amérique du Nord, tenu à Montréal, les 7, 8 et 9 décembre 1988.

NEWMAN, L.H., LYON, D. M., PHILP, W. B., 1986. Community Economic Development : An Approach for Urban-Based Economies, «Report 16», Winnipeg, Institute of Urban Studies, 203 P.

NOZICK, M., 1992. No Place Like Home : Building Sustainable Communities, Ottawa, Canadian Council on Social Development, 225p.

ONTARIO, Ministère des affaires municipales. Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales 1992, Colloque international sur le développement économique communautaire : compte rendu, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 51 p. Colloque tenu à l'Hôtel Prince à Toronto, du 12 au 14 février 1992.

PAPINEAU, D et KIELY, M.C., 1992. Citizen Empowerment Through Community Economic Development in a Multiethnic Neighbourhood, Montréal, Université de Montréal, Département de psychologie.

PECQUEUR, B., 1989. Le développement local : Mode ou modèle?, Paris, Syros/Alternatives 149 p.

PECQUEUR, B. 2000. Le développement local. Paris, La Découverte & Syrios (2ème ed.).

PERRY, S.E., 1984. Successful Community Economic Development, Cambridge, MT, Institute for New Enterprise Development.

PERRY. S.E., 1987. Communities on the way : Rebuilding Local Economies in the United States dans Canada, Albany, State University Of New-York press, 245 p.

PETROWSKI. N., 1999. La Presse, Montréal, mardi 16 février.

PORTER, M., 1990. *The competitive Advantage of Nations*, New York, Free Press.

PRÉVOST, P., 2000. Développement des collectivités locales : notes de cours, Université de Sherbrooke, 92p.

PRÉVOST, P., et DRAINVILLE, I., 2001. Les coopératives forestières : Stratégies de développement et développement local., Documents et Conférences, Université de Sherbrooke, 16 p.

RAINELLI, M., et al., 1988. «La filière de production », dans Arena et al., *Traité d'économie industrielle*, Paris, Economica, p.233-261.

REITSMAN J. M., 1987. The forest vegetation of Gabon Tropenbos Technical Senses No1, Pays-Bas.

RIGAUX, F., 1997. *Les biotechnologies industrielles dans les provinces de l'Atlantique : De l'émergence au développement?*, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional.

SAINT-MARTIN, J.C., 2002. «L'entrepreneurship : une force de notre société». Organisations et territoires, vol. 11, No2, p. 73-76, Printemps-Été.

SIMARD. S., (août 1994). L'industrie de la transformation du bois. Une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises, Ministère des Ressources naturelles, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Service de l'évaluation de la demande.

STOFFAES, C., 1980. «Filières et stratégies industrielles », dans *Annales des Mines*, Paris, janvier.

TREMBLAY, D.G et FONTAN, J.M., 1994. Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences, Sainte-Foy (Québec) Canada, télé-université

VACHON, B et COALLIER, F., 1993. Le développement local, théorie et pratique, réintroduire l'humain dans la logique de développement, Chicoutimi, Gaëtan Morin.

VACHON, B., 1993. Le développement local : théorie et pratique, Gaëtan Morin éd. Boucherville.

VIDAL, A. C., 1992. Rebuilding Communities : A National Study of Urban Community Development Corporations, New York, New School for social Research, Community Development Research Center, 294 p.

WACHTEL, A., et CHABASSOL, A., 1987. Les jeunes et le développement économique à caractère communautaire : compte rendu

des tendances internationales, Ottawa, Secrétariat d'État, Direction de l'analyse des tendances sociales, 64 p.

WHITE, K., 1982. The Community Land Trust Handbook, Emmaus, PA, Rodale Press, 230 p. The Institute for Community Economics.

ZALENT, K.L., SCHNITZER, D., 1987. Digging in Community-grown Business Ventures. Lessons From the community Ventures Working Group, Chicago, Community Workshop on Economic Development, 91 p.

ZALENT, K.L., et Al., 1988. Economic Home cooking. An action Guide for Congregations on Community Economic Development, Chicago, Community workshop on Economic Development, 101 p., 2^e Édition.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 2.1 : SUPERFICIES SELON LES RÉGIMES DE PROPRIÉTÉ ET LA NATURE DU TERRITOIRE.....	40
TABLEAU 2.2: LE TERRITOIRE DE LA FORêt COMMERCIALE DU QUÉBEC.....	44
TABLEAU 4.1 : LES 10 PREMIÈRES ESSENCES DE "BOIS DIVERS" EXPORTÉES (EN M3 - 2001)	97
TABLEAU 4.2: DESTINATION DU BOIS BRUT ABSORBé PAR LA TRANSFORMATION LOCALE	105
TABLEAU 4.3: PRODUCTIONS DE LA TRANSFORMATION LOCALE EN 2001	105
TABLEAU 4.4 : ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS D'OKOUMé ET D'OZIGO EN GRUMES 2000-2001	108

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.1 : PARAMÈTRES DE DÉVELOPPEMENT DES PME ET LES LIENS AVEC LEURS DIFFÉRENTS ACTEUR.....	34
FIGURE 2.2 : PORTRAIT DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS	38
FIGURE 2.1 : RÉCOLTE EN FORêTS PUBLIQUES QUÉBÉCOISES, 1998-99	41
(EN MILLIONS DE MÈTRES CUBES)	41
FIGURE 4.1: DESTINATION DES EXPORTATIONS DE BOIS DU GABON.....	108

LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES

CARTE 2.1 : ZONE DE VÉGÉTATION ET LES DOMAINES BIOCLIMATIQUES DU QUÉBEC	39
---	----

Notes

¹ Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec

² Source : Institut de la Statistique du Québec

³ Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec

⁴ http://www.ccfq.qc.ca/ccfq_fr.htm

⁵ Les publications du CCEC de Cambridge compte plus de 25 titres sur le développement économique communautaire.

⁶ Le Conseil a produit une série de dix-sept cahiers sur le développement local au Canada entre 1989 et 1990.

⁷ Communication présentée à l'occasion du congrès sur la coexistence humaine qui a eu lieu au Palais des congrès de Montréal, en juillet 2000.

⁸ M. Kolosy, «La nécessité de la gouvernance pour réussir le développement local», EDT, déc. 1999. <http://www.globenet.org/horizon-local/>.

⁹ Le bois rond désigne les morceaux de troncs d'arbres, avec ou sans écorce. On distingue le bois rond destiné à l'industrie, le bois de chauffage et le bois de foyer. Le bois rond industriel regroupe le bois à pâte, les billots, et autres bois ronds industriels.

¹⁰ Vers un développement forestier coopératif : Mémoire présenté par Paul Prévost dans le cadre du sommet sur la coopération, 1979

¹¹ http://www.ccfq.qc.ca/ccfq_fr.htm

¹² Mémoire de la conférence des coopératives forestières du Québec : Pour un nouveau pacte forestier, 2000, CCFQ, 43p.

¹³ http://atlascnca.geographie.ulaval.ca/Atlas/carte/physique/biogeo/vegetation/syn_vegetation.html

¹⁴ Ministère des Ressources naturelles, Ressources et industries forestières, Portrait statistique Août 2003.

¹⁵ Mise à jour d'août 2003.

¹⁶ Territoire où le Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des parcs dresse des inventaires forestiers détaillés.

¹⁷ Richard Desjardins et Robert Monderie sont des cinéastes québécois qui ont réalisé le film «L'erreur boréale». Ce film dénonce la lente et insidieuse destruction de la forêt boréale québécoise.

¹⁸ Les données statistiques de cette section sont tirées de : Gouvernement du Québec : Ministère des Ressources Naturelles, 2002, rapport synthèse sur l'état des forêts québécoises 1995-1999.

¹⁹ Les grandes étendues d'eau, telles que le fleuve et le golfe Saint-Laurent, les échancrures des baies James, d'Hudson et d'Ungava ainsi que le détroit d'Hudson, sont exclues de la superficie totale.

²⁰ Les données proviennent du deuxième programme d'inventaire forestier pour les régions 02, 03, 04, 09, 10, 14 et 15 et du troisième, pour les régions 01, 05, 06, 07, 08, 11, 12, 13, 16 et 17.

²¹ Les données proviennent du deuxième programme d'inventaire forestier pour les régions 02, 03, 04, 09, 10, 14 et 15 et du troisième, pour les régions 01, 05, 06, 07, 08, 11, 12, 13, 16 et 17.

²² Les données proviennent du deuxième programme d'inventaire forestier pour les régions 02, 03, 04, 09, 10, 14 et 15 et du troisième, pour les régions 01, 05, 06, 07, 08, 11, 12, 13, 16 et 17.

²³ Seules les superficies incluses dans la zone de protection intensive sont considérées.

²⁴ Les principaux insectes défoliateurs dont les dégâts ont fait l'objet de relevés aériens sont la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'arpenteuse de la pruche et la tordeuse du

pin gris dans le cas des résineux de même que la livrée des forêts et de la tordeuse du tremble dans le cas des feuillus.

²⁵ Y compris la récolte et les principaux traitements sylvicoles réalisés dans les aires communes (CAAF), les réserves forestières (CAF) et les forêts privées. Les travaux réalisés sur les terres publiques fédérales sont exclus.

²⁶ Les volumes de bois laissé sur les parterres de coupe, dans les forêts publiques, ne sont pas inclus. Dans le cas des forêts privées, la récolte est la somme des volumes de bois que les usines de transformation déclarent acquérir des forêts privées (registre forestier) et de l'estimation des volumes de bois de chauffage (feuillus) prélevés dans les boisés privés.

²⁷ La possibilité forestière des forêts privées a été estimée à partir des données du rapport de la FPBQ, *la forêt privée du Québec, son potentiel ligneux (novembre 1998)* auxquelles on a ajouté les données relatives aux grandes propriétés privées non retenues pour le calcul ainsi qu'à certains territoires autochtones de catégorie 1B.

²⁸ Les «traitements sylvicoles réalisés» dans les aires communes sont ceux qui ont été effectués par les bénéficiaires de CAAF et qui satisfont aux normes de qualité établies par le MRN. Les données de l'année 1998 sont préliminaires et celles de 1999 ont été estimées. Ceux indiqués pour la forêt privée ont été effectués dans le cadre des différents programmes d'aide. Les travaux non subventionnés, qui sont, pour la plupart, des coupes partielles et totales, ont aussi été exclus (données non disponibles)

²⁹ Y compris les travaux réalisés dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) et du *Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie* (PAAR).

³⁰ La plupart de ces écosystèmes forestiers exceptionnels protégés sont situés dans des parcs ou des réserves écologiques.

³¹ <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/privees/index.jsp>

³² <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp>

³³ Source : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales, 2004.

³⁴ Jean-Guy Saint-Martin fut sous-ministre adjoint et conseiller spécial auprès du Sous-Ministre à Développement économique Canada pour les régions du Québec. Cet article fait suite à une allocution prononcée à l'APDEQ le mardi 2 octobre 2001 à St-Georges de Beauce.

³⁵ http://www.ccfq.qc.ca/realisations_fr.htm

³⁶ Société de Coopération pour le Développement Économique International

³⁷ National Implementation of Agenda 21 — Profile du Gabon.

www.un.org/esa/easrthsummit/gabn-cp.htm

³⁸ Ibid

³⁹ CFIE 1998

⁴⁰ African Development Bank, 1999

⁴¹ CFIE, 1998 ; World Bank, 2000, Country Brief

⁴² CFA : Communauté Financière d'Afrique

⁴³ World Bank, Country Brief 2000 ; Reuters 21/04/2000

⁴⁴ Jubilee 2000 ; World Bank, 2000

⁴⁵ http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/005/AC916F/AC916F02.htm

⁴⁶ la banque de données de l'inventaire forestier

⁴⁷ logiciel qui permet la sommation des superficies et des volumes par states et essence des parcelles d'un territoire

⁴⁸ programme qui permet de simuler le type de territoire et sa localisation, le type d'exploitation ainsi que les travaux d'aménagement et d'obtenir un sommaire des résultats.

⁴⁹ L'ozigo est une essence voisine de l'okoumé. L'ozigo représente 3% en valeur de l'ensemble "okoumé + ozigo"

⁵⁰ Ces définitions proviennent du document «Une stratégie : aménager pour mieux protéger les forêts» élaboré par la Direction des programmes forestiers du ministère des Ressources naturelles.

⁵¹ Les tranches d'emplois de l'ISQ sont : 0-4, 5-9, 10-19, 20-49, 50-99, 100-199, 200-499, 500-999, 1000 et plus.